

Philip Roth,  
Stephen Vizinczey,  
Arthur Rimbaud,  
Annie Proulx...



## L'Europe de M. Jospin

Le premier ministre exposera lundi sa vision de la construction européenne

Au menu, la réforme du fonctionnement de l'Union avant son élargissement

Il devrait suggérer un renforcement des institutions existantes

Lire page 2

www.lemonde.fr/ue

## Une justice ordinaire pour le président ?

Les proches de Lionel Jospin proposent que le chef de l'Etat puisse être traité comme tous les justiciables. Ils refusent la procédure de Haute Cour défendue par Arnaud Montebourg. La droite accuse le premier ministre d'avoir donné son aval à l'offensive de ce député contre Jacques Chirac

LE GROUPE SOCIALISTE de l'Assemblée nationale discutera, le 29 mai, d'une proposition de loi constitutionnelle tendant à réformer le régime juridique du président de la République. Cette proposition, conforme à ce que le PS avait prévu de faire figurer dans son programme pour les élections de 2002, dispose que le chef de l'Etat continuerait à relever de la Haute Cour de justice pour des fautes commises « dans l'exercice de ses fonctions », mais que pour celles « qui relèvent du droit commun, commises avant ou pendant son mandat (...), il puisse relever de la justice ordinaire », a indiqué Jean-Marc Ayrault, président du groupe socialiste, mercredi 23 mai.

Une telle réforme ne pourrait aboutir qu'avec l'accord du Sénat. En outre, l'initiative en étant prise par des députés, elle devrait obligatoirement être soumise à référendum, procédure qui dépend du chef de l'Etat. Cependant, la démarche des socialistes, naturellement avalisée par Lionel Jospin, a une



double fonction politique : d'une part, répondre au député socialiste Arnaud Montebourg, qui dénonce l'impunité de fait dont bénéficie Jacques Chirac, mis en cause dans deux instructions relatives aux affaires parisiennes ; d'autre part, obliger l'opposition et l'Elysée à prendre position sur le principe de l'immunité, alors que M. Chirac lui-même avait déclaré, le 14 décembre 2000, sur TF1, qu'il regrettrait de ne pouvoir répondre aux questions des juges.

L'initiative socialiste répond à la contre-offensive menée par l'Elysée à la suite de la publication de la proposition de mise en accusation de M. Chirac, rédigée par M. Montebourg et signée par trente et un députés. Le chef de l'Etat a donné pour consigne de dénoncer M. Jospin comme le véritable inspirateur de la démarche de M. Montebourg.

Lire page 5, un point de vue page 10 et notre éditorial page 11

www.lemonde.fr/chirac-affaires



## Un coup de moins bien

De Saint-Cyprien à Pézenas, la seconde étape du Grand Prix du Midi libre, marquée par un violent orage, a été pénible pour notre reporter-coureur. Malgré l'aide des juniors de l'Union cycliste Perpignan Roussillon qui l'accompagnent, les encouragements des professionnels et ceux du public, Eric Fottorino (à gauche) a subi un « coup de moins bien », comme disent les cyclards. Il a dû s'accrocher pour tenir.

www.lemonde.fr/midilibre

## Israël-Palestine, la diplomatie

YASSER ARAFAT, en visite à Paris mercredi 23 mai, a souhaité l'organisation d'un sommet pour œuvrer en faveur de l'application des conclusions du rapport Mitchell. Ce rapport, activement soutenu par les Etats-Unis et par l'Union européenne, fait l'objet de lectures divergentes par les Israéliens et par les Palestiniens. Il s'agit cependant de la seule initiative diplomatique importante à ce jour susceptible de ramener le calme dans un Proche-Orient troublé, après huit mois d'Intifada et à l'heure du premier anniversaire de l'évacuation du Liban-sud par Israël.

Lire page 3

www.lemonde.fr/israel-palestiniens

## Renate, la cousine de Gerhard Schröder qui travaillait pour la Stasi

BERLIN de notre correspondant « La cousine de Schröder travaillait à la Stasi », la sinistre police secrète de l'ex-Allemagne de l'Est. C'est le quotidien Bild Zeitung qui a révélé l'apparente infamie. Le journal précise aussitôt : « Elle lui a tout confessé. Le chancelier lui a pardonné. »

C'est le dernier rebondissement de la saga familiale du chancelier Gerhard Schröder. Tout commence avec les recherches de sa sœur, Gunhild, qui tente de retrouver la tombe de leur père, Fritz Schröder, caporal de la Wehrmacht tombé au front en Roumanie, en 1944, à l'âge de trente-deux ans. Elle finit par la trouver et découvre aussi que son père avait un frère, Kurt, décédé en 1990 à Eisenach, dans l'ex-RDA. A l'adresse de son dernier domicile connu, vit toujours l'une de ses filles. C'est ainsi que le chancelier et sa sœur apprennent qu'ils avaient en fait trois cousines germanes de l'autre côté du rideau de fer, en Thuringe. L'émotion est réelle pour M. Schröder, qui n'a jamais connu son père, ancien ouvrier des foires foraines, décédé quelques mois après sa

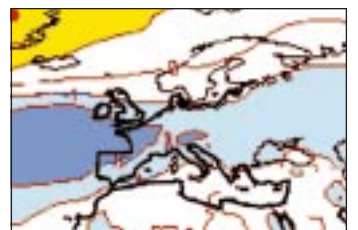
naissance. On organise une rencontre à l'hôtel Marriott de Gera, le 9 mai, sous le feu des photographes. Une cousine n'est pas venue, mais les deux autres apportent des images de famille au chancelier, qui avait souvent déploré qu'il ne subsiste - croyait-il - qu'une seule photo de son père. « C'est émouvant de connaître ses cousines après tant de temps. Un destin écrit par la guerre », commente alors le chancelier. Des cousines pauvres dans l'ex-RDA, une aubaine pour un homme qui n'a guère d'attaches avec les nouveaux Länder. Les retrouvailles familiales rapporteront sans doute plus de voix que tous les voyages que pourrait faire le chancelier dans la campagne est-allemande.

Gerhard Schröder incarne assez bien le destin d'une Allemagne brisée par la guerre et la division. A l'Ouest, il y a Gerhard Schröder, jeune héros des difficiles années de la reconstruction : l'homme sait faire verser une larme sur sa mère, femme de ménage, qui vivait jadis de l'aide sociale, ou sur son beau-père atteint de tuberculose. Ancien apprenti dans un magasin de porcelaine, le jeune Gerhard était monté à la force du poignet, devenant avocat grâce

aux cours du soir. Ses quatre mariages l'ont rendu plutôt sympathique. Sa femme et la fille de cette dernière lui permettent de se donner une image de père de famille. Son demi-frère, qui s'est retrouvé au chômage l'été dernier, comme des millions d'Allemands, permet de rappeler que la vie n'est pas toujours facile. Et puis à l'Est, il y a cette nouvelle famille tombée du ciel.

Certes, la cousine Renate n'a pas accompagné ses sœurs à l'hôtel Marriott parce qu'elle était traductrice pour la Stasi. Mais ne faisait pas partie, semble-t-il, des « collaborateurs informels », ces informateurs secrets honnis qui trahissaient jusque sur l'oreiller. Alors, le chancelier, qu'elle a rencontré en secret il y a quinze jours, se montre grand seigneur. « Est-ce que je sais si j'aurais pu résister dans un tel système ? », dit-il à Bild, avant de citer le Christ : « Que celui d'entre vous qui est sans péché lui jette la première pierre. » Avec la complicité de Bild, M. Schröder retourne à son avantage cette parenté qui aurait, en d'autres temps, pu être gênante.

Arnaud Leparentier



## L'anticyclone nous a trahis

Après sept mois de pluies intenses sur l'Europe de l'Ouest, les spécialistes de la météo et du climat s'interrogent sur les raisons de ces intempéries. Si le mécanisme de formation du rail qui guidait ces vagues pluvieuses est bien compris, les positions inhabituelles de la dépression d'Islande et de l'anticyclone des Açores restent un mystère.

p. 19

## Radiohead en France



THOM YORKE

LE GROUPE britannique Radiohead, mené par le chanteur Thom Yorke, doit donner, le 28 mai, un concert unique en France, à Vaison-la-Romaine (Vaucluse). Il sera retransmis à Angers, Angoulême, Bordeaux, Clermont-Ferrand, Lille, Lyon, Marseille, Montpellier, Orléans et Paris.

Lire page 22

Allemagne, 3 DM ; Antilles-Guyane, 10 F ; Autriche, 25 ATS ; Belgique, 48 FB ; Canada, 2,50 \$ CAN ; Côte d'Ivoire, 900 F CFA ; Danemark, 15 KR ; Espagne, 225 PTA ; Gabon, 900 F CFA ; Grande-Bretagne, 1 £ ; Grèce, 500 DR ; Irlande, 1,40 £ ; Italie, 3000 L ; Luxembourg, 46 FL ; Maroc, 10 DH ; Norvège, 14 KR ; Pays-Bas, 3 FL ; Portugal CON., 270 PTE ; Réunion, 10 F ; Sénégal, 900 F CFA ; Suède, 16 KR ; Suisse, 2,20 FS ; Tunisie, 1,4 Din ; USA (NY), 2 \$ ; USA (others), 2,50 \$.

M 0147 - 525 - 7,50 F



Tracing-Server advertisement with barcode and contact information. Text: Détenant d'un brevet majeur sur la traçabilité alimentaire, Tracing-Server est leader européen de la traçabilité. Chaque jour 4 millions de colis sont tracés. Parce que le coût d'information consolidée devient plus élevé que celui du transport, Tracing-Server répond à la mondialisation des échanges. La Traçabilité au service de la vie. 129, chemin du Moulin Carron 69130 Ecully www.tracingserver.com contact@tracingserver.com Tel : +33 (0)4 78 66 33 33

## L'équilibre instable du statut de la Corse

RELATIVEMENT dépassionné, pour une fois, le débat sur le statut de la Corse à l'Assemblée nationale a été, comme c'est souvent le cas lorsqu'il s'agit de l'île, complexe ; d'autant plus difficile à saisir que non-dits, sous-entendus, arguments en trompe-l'œil n'ont pas manqué. Le texte tel qu'il a été voté en première lecture, mardi 22 mai, avec une opposition souvent plus mesurée qu'au début du « processus de Matignon », est le reflet de cette complexité.

Le texte comportait trois articles « vedettes ». Le premier - l'article 1<sup>er</sup> - organisait un transfert limité du pouvoir législatif et réglementaire à l'Assemblée de Corse, le deuxième - l'article 7 - portait sur la langue, le troisième - l'article 12 - prévoyait des possibilités de dérogation à la loi littoral. Le ministre de l'intérieur, Daniel Vaillant, soutient que le texte voté est « équilibré ». Mais le recul, au moins sur un point essentiel, est difficile à nier par rapport à la version initiale du projet et aux orientations approuvées en juillet, puis en décembre 2000, par une large majorité de l'Assemblée de Corse. A force d'être édulcoré, pour désarmer les critiques de l'opposi-

tion et prévenir celles du Conseil constitutionnel, l'article premier est en retrait sur la nature même du statut envisagé. Avant d'être amendé, le projet rapprochait, fût-ce de manière timide, la Corse de la plupart des autres îles européennes, qui ont un statut d'autonomie. La délégation du pouvoir législatif est, en effet, selon les définitions communément admises, une composante fondamentale d'un tel statut. En ce sens, le dirigeant autonomiste historique Edmond Simeoni avait pu évoquer une « pré-autonomie ». Aujourd'hui, ce terme ne s'applique sans doute plus : le contrôle qui sera exercé par le gouvernement et le Parlement semble désormais trop étroit, voire trop tatillon, pour que cette délégation fonctionne réellement, tant que l'éventuelle révision constitutionnelle de 2004, qui prend pour le coup une importance nouvelle, n'a pas eu lieu.

Jean-Louis Andreani

Lire la suite page 11 et le point de vue de Gabriel-Xavier Culioli page 10

www.lemonde.fr/corse



## Légendaire Bayern

Les joueurs du Bayern Munich (photo) ont remporté, mercredi 23 mai, à Milan (Italie), la Ligue des champions en battant les Espagnols du FC Valence au terme de l'épreuve des tirs au but (1-1, 5 tirs au but à 4). Cette victoire permet au mythique club allemand de renouer avec la gloire, lui qui attendait un titre de cette importance depuis vingt-cinq ans.

International.....	2	Tableau de bord.....	15
France.....	5	Aujourd'hui.....	18
Société.....	7	Météorologie.....	21
Horizons.....	9	Jeux.....	21
Carnet.....	12	Culture.....	22
Abonnements.....	12	Guide culturel.....	24
Entreprises.....	13	Radio-Télévision.....	25

**UNION EUROPÉENNE.** Lionel Jospin prononcera, lundi 28 mai, à Paris, le discours sur l'Europe annoncé depuis plusieurs mois. ● LE PREMIER MINISTRE, qui a beaucoup

consulté, notamment Jacques Delors et Valéry Giscard d'Estaing, conçoit son intervention comme une contribution au grand débat que les autorités françaises ont lancé pour prépa-

rer, à l'horizon 2004, une réforme profonde des institutions européennes. ● CONTRAIREMENT aux propositions allemandes, M. Jospin refuse un bouleversement de l'équilibre

entre les organes de décision existant actuellement dans l'Union, mais souhaite leur renforcement pour rendre l'Europe à la fois plus efficace dans la défense de ses valeurs et plus

légitime aux yeux des citoyens. ● CE DÉBAT intervient alors que la croissance faiblit en Europe à la suite du ralentissement américain et des difficultés de l'économie allemande.

## M. Jospin veut renforcer l'Europe sans changer son équilibre institutionnel

Après Joschka Fischer, Jacques Chirac et Gerhard Schröder, le premier ministre devrait apporter, dans un discours prononcé lundi 28 mai à Paris, sa contribution au débat sur l'avenir de l'Union européenne. Il cherche à concilier maîtrise de la mondialisation et légitimité démocratique

**ENFIN!** Lionel Jospin va parler, de l'Europe, de son sens et de son organisation. Son discours était annoncé depuis des mois, depuis que, le 12 mai 2000, Joschka Fischer, ministre allemand des affaires étrangères, a relancé le débat sur une Constitution de l'Union. Il a été ajourné à plusieurs reprises : après la présidence française de l'UE, après les élections municipales...

Le premier ministre a choisi son heure, pas trop tôt pour laisser à d'autres le soin de se découvrir, et pas trop tard pour ne pas interférer dans la campagne présidentielle. Il a pris son temps, refusant de réagir sous la pression, pesant les positions déjà exprimées et les réactions qu'elles ont suscitées. Surmontant aussi sa perplexité vis-à-vis de la construction européenne : l'Union est-elle le fourrier de la libéralisation générale ou un instrument de maîtrise de la mondialisation ? « L'Europe n'est pas un problème, mais une solution », répond Pascal Lamy, commissaire européen. Encore devait-il en convaincre Lionel Jospin.

Le premier ministre a compulsé force notes préparées par ses collaborateurs et les ministres concernés. Il a beaucoup consulté. Ces contributions ont rempli une sorte de « boîte à idées ». Son discours du lundi 28 mai ne sera pas une réponse à qui que ce soit, ni à Jacques Chirac qui avait pris position, il y a déjà un an, devant le Bundestag, pour une Constitution européenne et un

« groupe pionnier » doté d'un « secrétariat » ; ni au chancelier Schröder, qui au nom du SPD, a récemment présenté ses propositions.

Lionel Jospin ne veut d'ailleurs pas se laisser enfermer dans une discussion purement institutionnelle. Comme le dit encore Pascal Lamy, il ne faut pas que l'Union européenne se comporte « comme un club omnisports dont les membres ne cesseraient de débattre des statuts alors qu'ils ne sont pas d'accord sur les disciplines à pratiquer : rugby ou pétanque ? »

La première question à laquelle le premier ministre veut apporter une contribution, est donc : pourquoi l'Europe ? Il a déjà eu l'occasion d'esquisser des réponses. L'Europe doit avoir une influence politique dans le monde conforme à son poids économique et monétaire, avec l'euro. Elle doit défendre son modèle de développement social, fondé sur l'équilibre entre les nécessités de la croissance et le respect de l'environnement et des droits des citoyens ; défendre aussi la notion de service public et la solidarité entre les différentes couches sociales comme entre les pays du Nord et du Sud. Elle doit permettre une réponse politique à la mondialisation qu'il ne s'agit pas de nier mais de réguler. Pour y parvenir, l'Europe doit être à la fois légitime et efficace.

C'est là que le débat institutionnel est inévitable. Comment une Europe élargie à vingt-cinq ou tren-

te membres pourra-t-elle fonctionner ? Joschka Fischer avait plus énuméré des hypothèses que proposé des solutions. Un an plus tard, le chancelier a été plus précis. Il a repris à son compte la politique dite « de la chrysalide », proposée

**Le premier ministre a choisi son heure. Il a pris son temps. Il doit maintenant être précis, sans toutefois entrer trop dans les détails**

naguère par les démocrates-chrétiens : la Commission se transforme en gouvernement, le Parlement européen en Chambre basse et le Conseil des ministres en Chambre des Etats. Un modèle institutionnel calqué sur celui de la République fédérale.

Ce n'est pas la conception qu'on

se fait généralement en France de la construction européenne. L'idée d'une mutation du Conseil en une sorte de Sénat a été plutôt mal reçue. Lionel Jospin devrait réaffirmer que la réforme des institutions européennes passe par le renforcement du triangle existant - Conseil, Commission, Parlement - sans que l'équilibre en soit fondamentalement bouleversé. Il devrait redire aussi que le Conseil européen, qui réunit les chefs d'Etat et de gouvernement des pays membres, détenteurs d'une légitimité démocratique, doit continuer à jouer un rôle essentiel dans le processus de décision.

Lionel Jospin ira-t-il au-delà de ces principes généraux pour énumérer les modifications institutionnelles conduisant à une Fédération d'Etats-nations, selon l'expression employée par Jacques Delors, voilà plusieurs années déjà, et largement acceptée ? Prononcera-t-il le mot de « Constitution » européenne pour désigner le texte qui pourrait sortir du débat prévu jusqu'en 2004 ou se contentera-t-il d'un terme plus vague, comme « traité consti-

tuant », pour ne pas effrayer les souverainistes ?

En tout cas, les propositions ne manquent pas pour donner plus de poids aux institutions européennes. La Commission serait d'autant plus performante que ses effectifs seraient réduits et d'autant plus légitime que son président serait le chef de file du parti ayant recueilli le plus grand nombre de suffrages aux élections européennes. Le Parlement ne serait plus cet organe un peu fantomatique, si son mode d'élection le rendait plus proche des citoyens, en France et ailleurs.

Pour mieux associer les Parlements nationaux aux décisions, il n'est pas nécessaire de créer une seconde Chambre, mais on peut réunir une ou deux fois par an leurs représentants dans une sorte de Congrès, chargé de vérifier le respect par l'Union et les Etats du principe de subsidiarité. Quant au Conseil, tout le monde s'accorde à dire que son fonctionnement actuel n'est pas satisfaisant et qu'il est menacé de paralysie totale avec l'élargissement.

Après Jacques Delors, Pierre

Moscovici a proposé la mise en place d'un conseil permanent de ministres spécialisés en matière européenne, qui gérerait les affaires communautaires avec la Commission, tandis que les ministres des affaires étrangères se consacraient à la diplomatie commune. Lionel Jospin reprendra-t-il l'idée à son compte, quitte à mécontenter Hubert Védrine ? Il sera difficile d'avancer à vingt-cinq ou trente, mais le premier ministre ne retiendra pas l'idée d'un « noyau dur » - devenu « groupe pionnier » dans le vocabulaire chiraquien - préférant les « coopérations renforcées » entre quelques Etats membres, plus ouvertes et moins contraignantes.

Lionel Jospin n'a sans doute intérêt ni à trop entrer dans les détails ni à nourrir un débat théologique entre intégration communautaire et coopération intergouvernementale. Il doit cependant être suffisamment précis pour ne pas être soupçonné de masquer derrière des généralités l'absence de convictions fortes.

Daniel Vernet

## Ne pas laisser le champ libre aux Allemands... et à Jacques Chirac

**EN ATTENDANT** le discours de Lionel Jospin, le ministre délégué aux affaires européennes, Pierre Moscovici, a occupé le terrain et affirmé la différence du projet socialiste par rapport aux déclarations européennes de Jac-

### ANALYSE

**Au moment où l'élargissement change le centre de gravité de l'Union, la France ne peut se contenter de rester sur la défensive**

ques Chirac. « Un néogaulliste et un socialiste ne pensent pas la même chose », a-t-il lancé, dimanche 20 mai, en estimant que M. Jospin n'avait pas de leçon d'Europe à recevoir. Pourtant, le président de la République a placé la barre assez haut, en reprenant à son compte l'idée d'une Constitution européenne, relancée par le ministre allemand des affaires étrangères, Joschka Fischer, puis le concept de fédération d'Etats-nations inventé par Jacques Delors.

A la veille de franchir une nouvelle étape, les Quinze ont ressenti le besoin de lancer publiquement le débat et beaucoup militent pour que la prochaine réforme, en 2004, ne soit plus confiée aux diplomates, mais préparée par un forum incluant des parlementaires européens et nationaux. Dans tous les pays, les formations politiques aiguisent leurs armes. Tony Blair, en Grande-Bretagne, affronte le jusqu'au-boutisme anti-européen des conservateurs, requinqué par Margaret Thatcher. En Allemagne, à un an des élections législatives, le chancelier Schröder vient de proposer au nom de son Parti social-démocrate (SPD) un modèle d'intégration à l'allemande qui coupe l'herbe sous le pied de son opposition de droite, prise entre sa

tradition européenne et sa peur que l'Allemagne doive payer pour les pauvres de l'Europe. Et les Länder se battent pour que leur autonomie ne soit pas sacrifiée sur l'autel européen.

Il n'y a qu'en France, finalement, que le débat n'a jamais vraiment décollé, empêtré dans la cohabitation, bloqué par l'acceptation molle d'une évolution lente et naturelle qui ne morde pas trop sur les intérêts nationaux. Ni Jacques Chirac ni Lionel Jospin ne passionnent pour des visionnaires. L'un et l'autre sentent pourtant que la France est bien obligée de s'agréger au mouvement, qu'au moment où l'élargissement change le centre de gravité de l'Union, elle ne peut se contenter de rester sur la défensive. « Nous nous rapprochons de l'épreuve de vérité sur l'Europe politique », a reconnu Pierre Moscovici.

### UN VÉRITABLE JEU DÉMOCRATIQUE

De passage au congrès du Parti des socialistes européens (PSE), le 7 mai à Berlin, le premier ministre a averti la délégation française qu'il ne se laisserait pas entraîner dans une discussion sur l'organisation de l'Europe future, qu'il voulait d'abord parler contenu. Obsédé par l'idée d'une Union-cheval de Troie du libéralisme menaçant dans ses fondements la France républicaine, il veut des garanties. « Il faut qu'il dise en quoi l'Europe est un instrument de résistance ou d'organisation dans la mondialisation, quelles politiques nous voulons mettre en œuvre, quelle sécurité alimentaire, quelle sécurité maritime », avait indiqué, après Berlin, M. Moscovici.

Mais la coopération intergouvernementale à Quinze, qui fonctionne sur le consensus et le rapport de forces, n'a pas empêché que la France fasse au libéralisme des concessions qui sont passées sans coup férir. Si l'on veut peser sur ce

qu'on va faire de l'Europe, il faut des instruments permettant un véritable jeu démocratique évitant les compromis honteux. L'aile gauche des socialistes, qui vient de se regrouper au niveau européen autour d'une « contribution des gauches européennes », commence à le comprendre. En son nom, Henri Emmanuelli a défendu au congrès de Berlin l'idée de transformer le PSE en un véritable parti capable d'arbitrer des conflits. Le combat doit se mener désormais à l'intérieur des institutions européennes, et non pas en dehors, comme le croient encore les mouvements antimondialisation : une constatation identique a amené le syndicat CFDT, suivi aujourd'hui par la CGT, à renforcer ces dernières années son action à Bruxelles.

De son côté, Pierre Moscovici s'est prononcé pour un renforcement du pôle exécutif et des pouvoirs du Parlement européen. Il veut une Commission plus forte, plus indépendante, pour assister un Conseil européen dont les travaux seraient coordonnés par des ministres des affaires européennes dépendant directement des chefs de gouvernement et siégeant au moins une fois par semaine à Bruxelles. Il s'oppose clairement, sur ce point, au SPD allemand, qui propose de transformer le conseil des ministres en une Chambre des Etats, trouvant finalement plus de points de rapprochement avec les propositions faites en mai 2000 par Joschka Fischer. Ces positions disposent d'un large soutien à la direction du PS. François Hollande a prononcé au congrès du Parti des socialistes européens une véritable profession de foi en faveur de l'intégration, appelant de ses vœux une Constitution « qui sera naturellement de caractère fédéral ».

Henri de Bresson

## Le ralentissement économique américain atteint le Vieux Continent

**LA MAISON BLANCHE** a beau répéter, comme elle l'a fait mercredi 23 mai par la voix du principal conseiller économique du président Bush, Glenn Hubbard, que les Etats-Unis ne sont pas en récession, il s'agit d'une clause de style. La définition autorisée de la « récession » est une croissance négative constatée sur deux trimestres consécutifs. Et si la situation américaine ne répond pas strictement à cette définition (M. Hubbard prédit que le PIB devrait croître de 2,2 % au cours des quatre trimestres 2001), l'atterrissage américain n'en a pas moins été brutal.

L'Europe, qui avait bien résisté jusqu'à présent, commence à en sentir les effets. L'activité fléchit dans la plupart des pays de l'Union et l'inflation repart à la hausse, signifiant que la zone euro est plus sensible aux aléas de la conjoncture internationale que les politiques veulent bien le dire.

Les unes après les autres, les institutions internationales avaient révisé leurs prévisions pour 2001 à la baisse : le FMI avait ramené ses

perspectives à 2,4 % (contre 3,4 % en octobre), l'OCDE à 2,6 % et la Commission européenne à 2,8 %. C'est au tour des responsables politiques de se montrer moins optimistes.

Mercredi, le ministre allemand des finances a avoué « se faire quelques soucis » au sujet de l'inflation dans son pays, qui a connu une nette poussée en mai, à 3,5 % en glissement annuel, soit un record depuis décembre 1993, alors que le moral des patrons est en berne.

L'indice IFO du climat des affaires a encore chuté en avril, perdant 1,4 % à 92,5, soit un plus bas depuis mai 1999. Les mauvaises perspectives dessinées par la dégradation de la confiance des industriels sont complétées par l'effondrement des commandes à l'industrie qui ont chuté de 3 % en mars. La consommation intérieure ne répond pas. La croissance est restée faible.

Le PIB allemand a certes progressé de 0,4 % au premier trimestre 2001 par rapport au dernier trimestre 2000 pour atteindre 1,6 %

au premier trimestre. « L'Allemagne reste la lanterne rouge en Europe car ses performances restent inférieures à la moyenne si on les compare à celle de la France et de l'Italie », estiment les économistes de la banque HSBC.

### MAUVAISE SURPRISE

La France commence pourtant à tousser. Au point que Laurent Fabius a reconnu, mercredi, que la croissance française pourrait être « légèrement en dessous » des prévisions du gouvernement (2,9 %) si les résultats du premier trimestre se confirmaient. La croissance a atteint seulement 0,5 % sur les trois premiers mois de l'année au lieu des 0,8 % attendus par l'Insee, selon une première estimation publiée mercredi.

L'inflation s'est également accélérée, puisqu'en avril les prix à la consommation ont augmenté de 0,5 % par rapport à mars, portant la progression de l'inflation sur un an à 1,8 %. Comme en Allemagne, la mauvaise surprise est venue du comportement des entreprises,

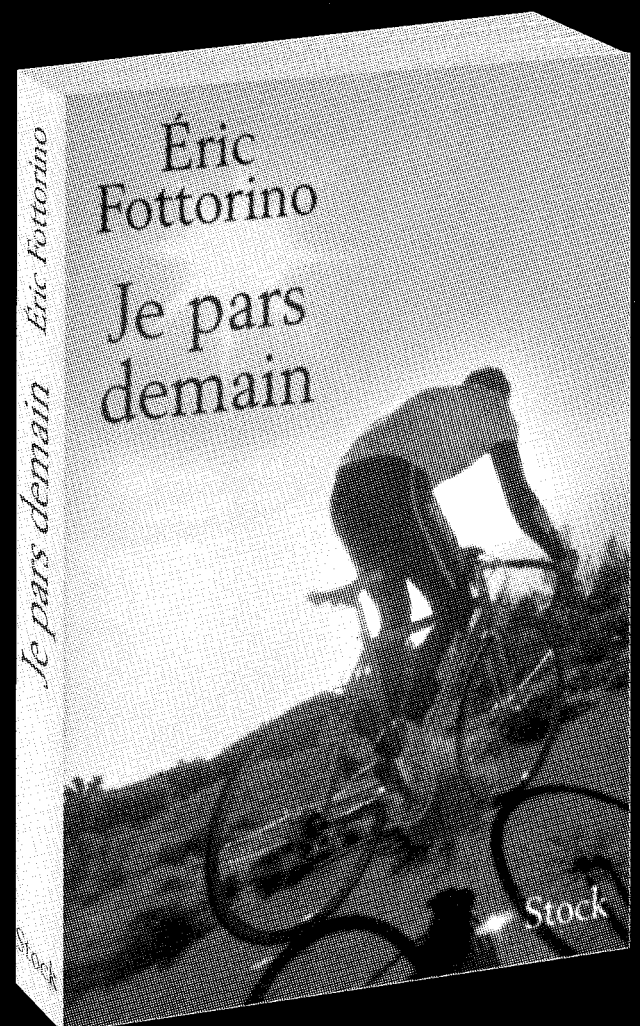
qui ont apparemment réagi plus que prévu au ralentissement mondial en adoptant des comportements prudents en termes d'achats de biens d'équipement ou de stocks, ce qui a pesé sur l'activité. Ainsi, leurs investissements ont progressé de seulement 0,4 % au premier trimestre, après 3,2 % au dernier trimestre 2000. Au total, alors que la demande des ménages s'est accélérée au premier trimestre (1,3 % après 0,1 %), la demande des entreprises a reculé.

« Il est de plus en plus évident que l'environnement économique de la zone euro se détériore », observe une banque canadienne. La seule bonne nouvelle est la bonne tenue des exportations de la zone euro.

D'après les premières estimations d'Eurostat pour le mois de mars, publiées mercredi, l'Union a enregistré un excédent de son commerce extérieur de 4,3 milliards d'euros avec le reste du monde, à comparer aux 3,6 milliards de mars 2000.

Babette Stern

Aujourd'hui  
jeudi 24 mai  
Étape contre la montre  
à Montpellier



Un écrivain  
dans le peloton

Stock

# Israéliens et Palestiniens divergent sur l'application du rapport de la commission Mitchell

Yasser Arafat a rencontré Lionel Jospin et Jacques Chirac à Paris

Le chef de l'Autorité palestinienne, Yasser Arafat, a demandé mardi 23 mai, à Paris, la réunion d'un sommet pour œuvrer à l'application des

conclusions du rapport Mitchell. Les Israéliens et les Palestiniens, qui ont globalement approuvé les conclusions de la commission internationale,

ont cependant deux lectures encore différentes du calendrier et des mesures qui pourraient conduire à un retour au calme.

APRÈS quelques heures passées à Paris, mercredi 23 mai, le chef de l'Autorité palestinienne, Yasser Arafat, a quitté la capitale française pour l'Égypte, où il devrait s'entretenir avec le président Mubarak des conclusions du rapport Mitchell. La commission internationale présidée par l'ancien sénateur démocrate avait pour mission de faire la lumière sur les origines des violences mais, par un curieux hasard de l'histoire, son travail, accueilli favorablement par les États-Unis et par l'Union européenne, constitue aujourd'hui la première initiative diplomatique sérieuse pour tenter de ramener le calme dans les territoires palestiniens après huit mois d'Intifada en proposant un retour au calme et l'adoption de mesures de confiance telles que le gel total de la colonisation israélienne des territoires palestiniens.

A Paris, M. Arafat, qui a rencontré successivement le premier ministre Lionel Jospin et le président de la République Jacques Chirac, a été invité à donner son analyse du rapport Mitchell. Dans la matinée, il s'en était déjà entretenu au téléphone avec le président américain George Bush, qui lui avait demandé de « saisir l'occasion offerte (...) pour mettre fin à la violence dans la région » et qui l'avait exhorté « à développer un cadre de mise en œuvre des recommandations du rapport ». M. Bush, qui a délivré un message identique au premier ministre israélien Ariel Sharon, a estimé qu'« il faut avant tout que les parties elles-mêmes acceptent de

mettre fin aux violences et de reprendre le dialogue ».

Selon la Maison Blanche, les deux responsables ont assuré M. Bush de leur volonté d'œuvrer en ce sens, même s'ils se trouvent dans des situations différentes. M. Sharon, qui est radicalement opposé au gel de la colonisation prôné par la commission internationale, a demandé aux Palestiniens de faire le premier pas tout en donnant mardi des consignes de modération à l'armée israélienne. Une initiative saluée par Washington ainsi que par Paris.

## FAIRE UN « GESTE »

M. Arafat ne dispose pas de la même marge de manœuvre vis-à-vis des acteurs palestiniens des violences qui ont exprimé à de multiples reprises leur défiance même si, de source diplomatique française, la capacité de contrôle du chef de l'OLP n'est pas négligeable. Le message que la diplomatie française entendait faire passer mardi au chef de l'Autorité palestinienne était d'ailleurs de faire un « geste » en ce sens. Comme l'avait indiqué Hubert Védrine, le ministre français des affaires étrangères, évoquant la visite de M. Arafat et celles à venir du président libanais, de M. Sharon et du président syrien : « Nous leur dirons (...) : "Qu'est-ce que vous pouvez faire vous-même ?" »

M. Arafat, cependant, a préféré demander mardi la tenue « le plus rapidement possible » d'un sommet réunissant les participants au som-

met de Charm el-Cheikh, en octobre 2000, et à l'origine de la création de la commission Mitchell, ainsi que les membres de cette même commission, pour « œuvrer » rapidement à l'application de ces recommandations. « L'essentiel, a-t-il ajouté, c'est que les membres de cette conférence se réunissent de nouveau. (...) Il faut que nous œuvrions tous pour l'arrêt de la vio-

sion Mitchell », M. Chirac a assuré que « la priorité est aujourd'hui que la violence cesse, immédiatement, sans condition et sans préalable, et que les fils du dialogue soient renoués. Des gestes d'apaisement doivent également être faits de part et d'autre ». Selon sa porte-parole, Catherine Colonna, le président de la République a souligné que « la France souhaite une mise en œuvre

## La violence reste élevée dans les territoires

Des tireurs palestiniens ont tué, mercredi 23 mai, un garde israélien posté devant un établissement scolaire de la colonie juive d'Ariel, en Cisjordanie. Des tireurs palestiniens ont également ouvert le feu sur le quartier juif de Gilo, dans la zone orientale de Jérusalem annexée par Israël, blessant gravement un homme de 84 ans. Des témoins ont indiqué que les soldats israéliens avaient répliqué moins d'une minute plus tard.

Par ailleurs, 45 Palestiniens, dont un bébé de 18 mois, ont été blessés lors de violents échanges de tirs avec des militaires israéliens qui ont pénétré en zone autonome dans la bande de Gaza, selon des sources médicales palestiniennes. L'armée israélienne a démenti que des bulldozers aient effectué une nouvelle incursion dans une zone sous contrôle palestinien de la bande de Gaza. — (AFP, Reuters.)

lence, des bombardements, de l'escalade militaire à travers l'application entière et immédiate de l'initiative égypto-jordanienne [une initiative diplomatique similaire] et du rapport Mitchell, comme un tout indivisible », c'est-à-dire y compris le gel de la colonisation.

Saluant « la volonté de paix exprimée par le président Arafat, sa volonté d'arrêter toute violence et sa détermination à appliquer l'intégralité des recommandations de la commis-

sière et complète de ces recommandations par les deux parties, Palestiniens et Israéliens ».

Alors que la diplomatie américaine, longtemps absente, reprend discrètement ses marques, le bras de fer entre Israël et les Palestiniens se poursuit. La seule avancée, notable, est qu'il n'est plus désormais strictement militaire mais également diplomatique.

Gilles Paris

# Un an après le retrait israélien, anniversaire sans joie au Liban sud

HOULA (Liban sud)

de notre envoyée spéciale

A Houla, un conseil de sages et de représentants des partis politiques devait se réunir mercredi

## REPORTAGE

« Bienvenue à Houla, la ville des 124 martyrs », proclame une banderole

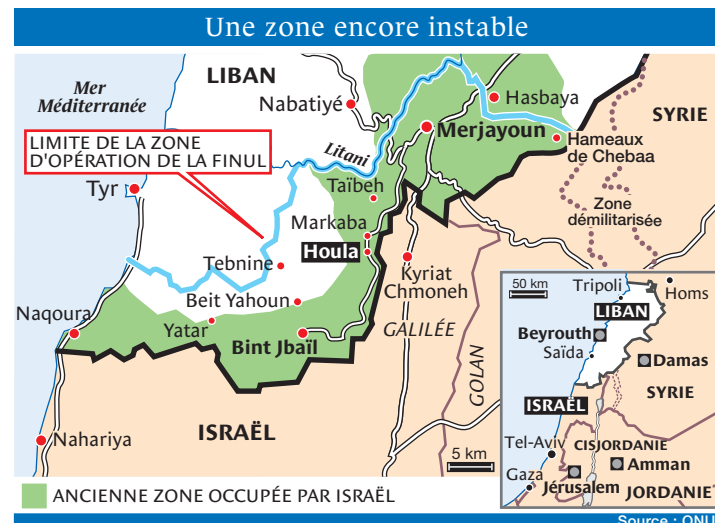
23 mai en fin d'après-midi. Il fallait tirer au clair un mystère et décider de la marche à suivre, après que sept voitures eurent été dynamitées en l'espace de trois à quatre mois, en pleine nuit, les deux dernières pas plus tard que la nuit précédente.

Mohamad Ahmad Nasrallah, le maire de cette bourgade de quelque quatorze mille habitants, tous chiites, veut dramatiser : « Vous savez, ici comme dans tous les villages, il peut y avoir des problèmes. Ce sont vraisemblablement des règlements de comptes personnels. Le calme règne. Et surtout la liberté n'a pas de prix. Sous l'occupation, nous n'osions pas sortir. Pour quitter le village, nous avions besoin d'une autorisation. » « Aujourd'hui, nous sommes libres. Le reste est secondaire », affirme-t-il.

Houla, dans la partie orientale de la zone que l'armée israélienne a évacuée le 24 mai 2000, après vingt-deux ans d'occupation, aurait plus d'une leçon à donner en matière de « patriotisme ». En 1948, rappellent le maire et ses visiteurs, les Israéliens ont rassemblé quatre-vingt-dix habitants dans une même maison et l'ont dynamitée. Depuis, les hommes du village ont été de toutes les « batailles » contre l'Etat juif. « Bienvenue à Houla, la ville des cent vingt-quatre martyrs », dit une banderole à l'entrée de la localité.

## UN CALME RÉEL

Rares sont ceux que l'on pourrait soupçonner d'avoir « collaboré » du temps de l'occupation. Si les cinq premières voitures dynamitées appartenaient précisément à quelques-uns de cette poignée, les deux derniers attentats sont d'autant plus inquiétants que les propriétaires des véhicules sont au-dessus de tout soupçon. L'un d'eux, assure un jeune homme, loin des oreilles de ses aînés, est un militant communiste qui a même reçu des menaces écrites, glissées sous la porte de son domicile, le sommant de quitter le



village au plus tard aujourd'hui. « Qui est donc le corbeau et que veut-il ? S'agit-il de règlements de comptes privés ou politiques, ou bien Israël tente-t-il à nouveau de diviser les Libanais ? Pour nous, tout cela n'est pas rassurant », ajoute ce jeune homme d'une vingtaine d'années qui préfère ne pas être identifié.

Depuis quelques mois, quelques explosions du même genre ont eu lieu dans d'autres localités de l'ancienne zone occupée. Elles ont toutes visé des biens d'anciens « collabos », tous musulmans, chiites ou sunnites. Elles n'ont pas fait de victimes. D'après une opinion très largement répandue et que partage Timur Goksel, le porte-parole de la Force intérimaire de l'ONU pour le Liban (Finul), ces attentats ne seraient pas l'œuvre de partis politiques, mais des actes de vengeance individuels.

Hormis ces incidents, un calme réel règne dans l'ancienne zone occupée, bien que la sécurité ne soit assurée que par un petit poste de gendarmerie ici, ou des patrouilles mixtes de gendarmes et de commandos de l'armée libanaise ailleurs, et malgré le retour remarqué de nombreux partis politiques dont la cohabitation n'a pourtant pas toujours été harmonieuse, dans le Sud comme dans le reste du pays. La population se félicite de ce calme, comme par exemple dans la ville de Merjayoun – à majorité chrétienne – plus à l'est, ou à Yatar ou encore à Tebnine, plus à l'ouest.

Tout aussi unanime est néanmoins le dépit des gens vis-à-vis de l'Etat, un dépit quasi résigné. Le Liban sud, historiquement traité en parent pauvre du pays, et dont les

louanges, le patriotisme et le courage ont été chantés au lendemain de la libération, est retombé dans l'oubli, assurent toutes les personnes rencontrées. « Rien de nouveau sous le soleil, dit un vieillard édenté qui faisait du stop sur le bord de la route. Les promesses des autorités, c'est de l'encre sur du papier. L'encre est aussi bon marché que le papier. On nous a promis des routes, des projets, des aides... Au final, rien. Parfois des dédommagements viennent en

## Cent trente mille mines à neutraliser

Sur le thème « Libérons le pays des mines », l'opération a été lancée en grande pompe, à l'avant-veille du premier anniversaire de l'évacuation par l'armée israélienne du Liban sud, par une conférence organisée à Beyrouth. Le nombre de mines laissées par l'occupant et sa milice auxiliaire est évalué à quelque cent trente mille. Cent seize personnes en ont été les victimes en un an.

Staffan de Mistura, le représentant personnel pour le Liban sud du secrétaire général de l'ONU, Kofi Annan, affichait, mardi 22 mai, un air réjoui à Nabatiyé, où l'armée libanaise avait organisé une séance de démonstration des méthodes de déminage de experts de différentes nationalités qui y participent. — (Corresp.)

deçà de la valeur des biens perdus ou endommagés. »

« Dans toute la région [ancienne zone occupée] il y a aujourd'hui deux ou trois entreprises qui pourraient embaucher. Et encore, trois ou quatre employés à peine », dit Michel – ce n'est pas son vrai prénom –, rencontré à Merjayoun, où la milice libanaise, auxiliaire d'Israël, avait établi son quartier général durant l'occupation. « Tous ceux qui travaillaient en Israël sont aujourd'hui au chômage. N'allez surtout pas croire que je souhaite que les Israéliens reviennent. Mais comment

voulez-vous que les gens vivent ? Il n'y a rien ici », assure Michel. Comme d'autres, il sait que le Liban connaît une crise économique et financière sévère, mais le retard pris par le Sud accentue les difficultés. Qui pis est, une conférence des donateurs, sur laquelle les autorités libanaises fondaient de grands espoirs, ne s'est jamais tenue.

Comme il n'est jamais trop tard pour bien faire, et que le tableau n'est pas tout à fait noir, le déminage de l'ancienne zone occupée est enfin sur les rails grâce, notamment, à un don de cinquante millions de dollars de l'Etat des Emirats arabes unis. Jean-Marie Guéhenno, le secrétaire général adjoint de l'ONU, pour le maintien de la paix, en tournée dans la région, a fait le déplacement pour l'occasion, manière de signifier aux autorités libanaises que « l'engagement des Nations unies reste entier ». Autrement dit pour les rassurer, à un moment où le Conseil de sécurité se prépare à commencer à alléger les effectifs de la Finul.

Un an, c'est en fait la période que les Nations unies ont jugée suffisamment probante pour reconfigurer une force, présente sur le terrain depuis vingt-trois ans, qui a, comme le rappelle Jean-Marie Gué-

## Cent trente mille mines à neutraliser

henno, un « rôle essentiel de vérification et de surveillance ». Maintenant que les Israéliens se sont retirés, la Finul doit surveiller, non plus une zone, mais une ligne, la ligne bleue qu'elle a elle-même tracée après le repli des Israéliens.

« La logique des Nations unies est une logique militaire, ajoute M. Guéhenno. Il ne faut pas raisonner sur les symboles. Des nombres démesurés donnent l'illusion que l'on peut faire davantage que ce qui est le mandat de la Finul. »

Mouna Naïm

# Conflit du Cachemire : l'Inde tend la main au Pakistan

Changeant de stratégie, le gouvernement indien a mis fin au cessez-le-feu décrété au Cachemire et a invité le chef de la junte pakistanaise au dialogue

NEW DELHI

de notre correspondante en Asie du Sud

Inversant totalement son initiative de paix au Cachemire, l'Inde a invité, mercredi 23 mai, le chef de l'exécutif pakistanais, le général Pervez Moucharraf, à venir à New Delhi. Dans le même temps, le gouvernement indien a mis fin au cessez-le-feu unilatéral que ses forces étaient censées observer depuis le 27 novembre au Cachemire. Ces décisions ont été annoncées à l'issue d'une réunion du Conseil national de sécurité, présidée par le premier ministre, Atal Bihari Vajpayee.

« Le gouvernement a décidé d'inviter le général Pervez Moucharraf à visiter l'Inde à la date la plus proche qui lui conviendra. Une invitation formelle sera transmise prochainement », a indiqué le ministre des affaires étrangères et de la défense, Jaswant Singh, en lisant une déclaration. Cette invitation met fin au discours du gouvernement indien qui affirmait depuis deux ans qu'il n'y aurait pas de dialogue avec le Pakistan avant que celui-ci ne restreigne l'action des groupes armés qui combattent au Cachemire indien.

## GROUPES SÉPARATISTES

Islamabad a accueilli positivement cette annonce et immédiatement réitéré son désir de dialogue. Intervenant à la télévision, le secrétaire général du ministère des affaires étrangères a rappelé que le général Moucharraf avait, à plusieurs reprises, affirmé que le Pakistan était prêt à parler avec l'Inde « à n'importe quel niveau, n'importe où et n'importe quand ». M. Vajpayee n'a jamais rencontré le général Moucharraf, qui beaucoup en Inde tient comme principal responsable de la guerre de Kargil sur les hauteurs du Cachemire, à l'été 1999. Les deux hommes s'étaient parlés cependant en janvier, à l'occasion du tremblement de terre du Gujarat.

M. Singh a justifié la fin du cessez-le-feu en affirmant : « Nous nous attendions à ce que différents groupes et organisations terroristes, la plupart étrangers, reconnaissent les impératifs de paix, de dialogue et de coopération. Ces groupes ont empêché le rétablissement de la paix et par conséquent les forces de sécurité mèneront

les actions qu'elles jugeront les plus appropriées contre les terroristes. »

Le cessez-le-feu n'avait jamais été accepté par les groupes militants armés qui combattent au Cachemire et, de leur côté, les forces indiennes poursuivaient des opérations ciblées contre les « rebelles ».

A part les premières semaines, l'effet du cessez-le-feu avait été de courte durée. Du 27 novembre (date de son entrée en vigueur) jusqu'au 1<sup>er</sup> mai, la police a recensé 1 049 personnes tuées au Cachemire, dont 404 civils, 425 militants et 220 membres des forces de sécurité. L'armée, a indiqué M. Singh, continuera d'observer le « maximum de retenue » sur la ligne de contrôle (LOC) qui sépare, au Cachemire, les armées de l'Inde et du Pakistan. La cessation des tirs le long de la LOC depuis novembre a permis aux populations locales de reprendre une vie quasiment normale dans cette région.

La fin du cessez-le-feu signe toutefois l'échec du gouvernement indien à développer parallèlement une politique capable de convaincre les Cachemiris de sa volonté de trouver une solution acceptable. Les groupes séparatistes politiques de l'All Parties Hurriyat Conference (APHC), en particulier, ont continué de plaider pour des négociations tripartites (Inde, Pakistan et Cachemiris). Or New Delhi a été incapable de les amener à la table des négociations. Le gouvernement indien a donc choisi de se retourner vers Islamabad, mais l'ouverture de véritables négociations n'est sans doute pas pour demain. En mettant fin au cessez-le-feu tout en invitant le général Moucharraf, l'Inde cherche incontestablement à maintenir son image de pays pacifique et répond aux discrètes pressions internationales en faveur du dialogue.

Mais le Pakistan n'a jamais caché que tout dialogue devait être centré sur le Cachemire, un projet a priori rejeté par l'Inde. Pour l'instant, aucune condition à la venue du général Moucharraf n'a été annoncée, mais celui-ci cherchera sûrement à en savoir plus avant de faire un voyage déjà dénoncé par certains groupes radicaux islamistes pakistanais.

Françoise Chipaux

# Le cycle répression-manifestations se poursuit en Kabylie

ALGER

correspondance

« Escalade » : le mot est conjugué sur tous les tons dans la presse algérienne pour décrire la situation en Kabylie, trente-six jours après le début des troubles.

Les affrontements quasi quotidiens dans plusieurs localités de la wilaya (préfecture) de Bejaïa se sont durcis mercredi 23 mai. Les habitants de la région mettent en cause le comportement « brutal et provocant » des forces de l'ordre, qui entretiennent la colère. Tel serait le cas à Kherrata (à 60 kilomètres de Bejaïa), un haut lieu du militantisme nationaliste algérien durant l'occupation française.

Le passage à tabac d'un enseignant, qui voulait dissuader les gendarmes de pénétrer dans l'établissement scolaire où il travaille, a déclenché l'émeute : une manifestation improvisée a tourné à la casse ; une station d'essence et des édifices publics ont été saccagés par les manifestants ; les affrontements avec les forces de l'ordre ont fait de nombreux blessés.

## « STRATÉGIE DU PIRE »

Dans la localité d'Aokas, des affrontements ont fait mercredi une vingtaine de blessés parmi les émeutiers, dont cinq touchés par balles. La tension était vive dans plusieurs autres localités de la wilaya où les jeunes ont érigé des barrages sur la route nationale et n'hésitent plus à recourir aux cocktails Molotov contre les véhicules des forces de l'ordre. C'était le cas dans la soirée de mercredi à Tizi-Ouzou, où les

manifestants s'en sont pris au siège de la gendarmerie, devenue l'objet de toutes les colères en Kabylie. Les forces de l'ordre ont riposté à coups de gaz lacrymogènes. Les affrontements ont duré plus de trois heures.

Réagissant à la détérioration manifeste de la situation, le Rassemblement pour la culture et la démocratie (RCD), qui a quitté le gouvernement en raison de la répression en Kabylie, a accusé le pouvoir de mettre en œuvre la « stratégie du pire » et la « terreur d'Etat ». Le parti de Saïd Saadi affirme que, « dans la wilaya de Bejaïa, des éléments de la gendarmerie et des CNS violent des domiciles, fracassent des portes de magasins et passent à tabac tout citoyen qui se trouve sur leur passage, engendrant du même coup des réactions d'émeute ». Devant cette « campagne de terreur, indignes d'un Etat », le silence criminel des pouvoirs publics apparaît aujourd'hui comme une politique visant à provoquer l'irréparable dans la nation », estime le RCD.

D'autre part, la décision du gouvernement de reporter au 28 juillet les examens du baccalauréat à Bejaïa et Tizi-Ouzou ainsi que dans certaines sous-préfectures des wilayas limitrophes suscite une levée de boucliers générale. Les lycéens ainsi que de nombreuses organisations sociales demandent que l'examen ait lieu le 9 juin comme dans le reste du pays tout en réclamant l'organisation d'une deuxième session à l'automne.

► www.lemonde.fr/algerie

# Le centralisme de l'Église critiqué au cours du consistoire des cardinaux à Rome

Des propositions pour un nouvel élan « missionnaire » ont été soumises au pape

Cent cinquante-cinq cardinaux (sur 183) ont participé, du lundi 21 au jeudi 24 mai au Vatican, au consistoire extraordinaire convoqué par Jean

Paul II. Dans un rapport final rédigé par le cardinal mexicain Juan Iniguez Sandoval, des propositions ont été remises au pape en vue de résoudre

les difficultés de relations entre la Curie et les Églises locales et d'une réforme de la procédure des synodes d'évêques à Rome.

## ROME

de notre envoyé spécial

On en avait fait une sorte de répétition générale du concave qui, le jour venu, devra élire un nouveau pape. Mais, balayant les scénarios de fin de règne, le consistoire de cardinaux s'est conformé au nouvel élan donné par Jean Paul II à la fin du Jubilé de l'an 2000, même si aucune des propositions avancées n'est à proprement parler révolutionnaire. Le pape avait souhaité que ce consistoire « mette en lumière de nouvelles priorités missionnaires et des méthodes de travail plus adaptées ». Il a été entendu sur quelques points principaux.

### ● Le dialogue interreligieux.

Ce fut le thème le plus souvent traité, car il est « existentiel » pour une Église confrontée en Asie et en Afrique à l'islam ou aux grandes sagesses orientales. Les cardinaux ont approuvé les initiatives de Jean Paul II à cet égard. Ils n'ont pas mis en cause directement la lettre du cardinal Ratzinger (*Dominus Jesus*, septembre 2000), qui avait suscité des critiques tant à l'extérieur qu'à l'intérieur de l'Église catholique pour un ton qui rappelait celui de la Rome préconciliaire. Mais plusieurs d'entre eux ont estimé que c'était le « paradoxe » majeur pour l'avenir de devoir à la fois dialoguer avec les confessions non chrétiennes et continuer à annoncer l'Évangile.

### ● L'œcuménisme.

La recherche de l'unité des Églises est devenue un « marathon », selon le cardinal Etchegaray, « alors que le Christ en faisait une prière ». Nombre de cardinaux ont estimé que l'œcuménisme était une absolue priorité. Archevêque de Westminster (Londres), le cardinal Murphy O'Connor a souhaité la réunion – en Angleterre ? – d'une « rencontre panchrétienne » (à dis-

tinguer d'un « concile ») réunissant catholiques, orthodoxes, anglicans, protestants, etc. Idée séduisante, mais qui laisse perplexe : se réunir, mais sur quel ordre du jour ? Même prier ensemble est devenu impossible entre orthodoxes et catholiques. La « primauté » du pape – l'obstacle majeur pour les autres confessions – n'a pas fait l'objet de mise en cause lors du consistoire, alors que Jean Paul II, dans son encyclique *Ut unum sint* (1995), avait lui-même frayé la voie à un possible débat. Illustrant l'impasse, le cardinal grec-catholique (uniate) d'Ukraine, Lubomyr Husar, a mis en garde contre tout dialogue avec les orthodoxes qui risquerait de « sacrifier » les « uniates ».

### ● La famille.

S'il est un sujet de consensus dans la hiérarchie catholique, c'est bien celui de la désagrégation des structures familiales. Le désarroi est tel que le cardinal Lopez-Trujillo, préfet du conseil pontifical pour la famille, a proposé la rédaction d'un « lexique » précisant des notions que la culture moderne aurait rendu plus obscures (le mariage, les différentes formes de cohabitation, les droits sexuels). Comment peut-on parler d'éthique chrétienne, dit-il, si l'on n'est pas d'accord sur le vocabulaire ? La désaffection des fidèles par rapport à l'enseignement du magistère sur les questions sexuelles – qui figurerait pourtant à l'ordre du jour – n'a pas été examinée pour elle-même.

### ● Le centralisme.

On pouvait s'attendre à des escarmouches sur la pratique de la « collégialité » touchant aux rapports entre la Curie et les Églises locales. D'un mot, le cardinal Martini (Milan) a estimé qu'il fallait « revoir les règles des synodes romains ». D'autres l'ont suivi, comme les cardinaux Danneels (Bruxelles), Mur-

phy O'Connor (Londres) ou Daoud (Curie). Même le conservateur Mario Pompedda, chef de dicastère à la Curie, a créé la surprise en demandant que les Églises locales soient davantage consultées avant la nomination par Rome des évêques.

On doute que Jean Paul II, pape qui a beaucoup innové, mais peu réformé, soit en mesure d'engager de profonds remaniements dans le « gouvernement » de son Église. Pourtant, même feutrées, ces critiques ne peuvent pas ne pas avoir été entendues. Comment accrédi- ter l'idée d'un nouvel élan sans le changement d'hommes qui incarner l'immobilisme doctrinal (cardinal Ratzinger, dont le départ pourrait être annoncé en octobre) ou politique (cardinal Sodano, secrétaire d'Etat) de Rome ? Telle est la limite de l'exercice voulu par le pape : ce consistoire n'aura servi à rien s'il n'est pas suivi de réformes concrètes.

## TROIS QUESTIONS AU...

### CARDINAL

### GODFRIED DANNEELS

**1** Archevêque de Bruxelles, vous êtes intervenu pour souhaiter de nouvelles formes de délibération au « sommet » de l'Église. Pourquoi ?

C'est un paradoxe : plus le monde s'étend et se parcellise, plus on a besoin de commandement et d'unité. Une primauté forte du pape comme facteur d'unité est donc plus indispensable que jamais. Et il faut constater que, si les autres Églises chrétiennes ont peur de cette primauté du pape, en même temps elles aspirent aussi à trouver un modèle d'unité. Tout en respectant cette primauté de Rome, comment faire vivre une « décentralisation » vers nos Églises locales, par exemple dans la nomination des évêques, dans la relation entre la Curie et les conférences épiscopales ? Les instruments de cette « collégialité » ne sont pas encore au point.

**2** Vous avez surtout critiqué la procédure des synodes d'évêques à Rome...

Propos recueillis par Henri Tincq

## Mobilisation en Suisse pour élucider la disparition d'un écologiste au Sarawak

### BERNE

de notre correspondant

Un totem haut de 5 mètres a été planté, mercredi 23 mai, à Berne pour rappeler la disparition, il y a exactement un an, de Bruno Manser, un ethnologue suisse. Depuis 1984, M. Manser avait pris la défense des Pénans, un des derniers peuples nomades de la forêt du Sarawak, sur l'île de Bornéo.

A l'époque, Bruno Manser, ancien berger d'alpage, racontait : « A partager leur vie et en leur compagnie, j'ai tout appris sur la forêt tropicale qu'ils connaissent mieux que personne. A tel point que j'ai fini par ne plus me sentir étranger, vivant comme eux et pensant dans leur langue. »

Mais il découvre en même temps l'ampleur des dégâts commis sur l'écosystème par l'exploitation forestière menée par les grandes compagnies malaisiennes et les atteintes au mode de vie des habitants, et participe au mouvement de protestation des Pénans.

En 1989, un mandat d'arrêt est lancé contre lui par la Malaisie (dont le Sarawak est une province), qui voit ses activités d'un mauvais œil. Le chercheur regagne son pays. Dans l'espoir de se faire entendre, il jeûne en 1993 pendant soixante jours devant le Palais fédéral, à Berne, à l'endroit même où vient d'être dressé le totem.

Le gouvernement de Kuala Lumpur l'accuse de « fomenter des troubles parmi les indigènes » et l'interdit de séjour. L'écologiste retourne néanmoins discrètement au Sarawak et accomplit un coup d'éclat : en 1999, il survole en ULM la résidence du premier ministre

Un point a toutefois fait l'unanimité : plutôt que de beaux « programmes », l'Église a surtout besoin d'un nouvel effort missionnaire, notamment en Asie, souvent citée. Le cardinal Etchegaray (Curie) s'est réjoui de l'image de modestie donnée par les gestes de « repentance », jusqu'au dernier pardon demandé à Athènes aux orthodoxes par le pape. « Seule une Église plus pauvre peut devenir missionnaire », a-t-il ajouté. Dans le même esprit, le cardinal Lustiger a assuré que « l'annonce de l'Évangile en est encore à son commencement ». Même observation, en termes plus imagés, du cardinal slovaque Tomko, ancien préfet de congrégation : « Une Église de mécaniciens qui ne s'intéressent qu'à de petites réparations ne nous intéresse pas. Il faut sortir des églises, des maisons, des bureaux, des universités et redevenir missionnaires. »

H. T.

Oui, parce que le synode pourrait être l'instrument privilégié de cette « collégialité ». Mais son fonctionnement actuel ne permet pas de faire émerger une vraie culture du débat. Les travaux de groupes sont trop courts, les propositions finales rédigées à la hâte. Il faut trouver d'autres méthodes de travail. Dans l'Église, on ne doit plus avoir peur d'une culture de concertation et de débat.

**3** Vous avez souligné que le « beau » n'est pas non plus suffisamment mis en valeur dans la foi chrétienne...

Oui, si la « vérité » et le « bien » (la perfection morale) permettent d'accéder à Dieu, le « beau » aussi. Or, le christianisme a tant de belles choses à dire et montrer au monde. Je citerai seulement François d'Assise et son *Cantique du soleil*, Jean de la Croix et ses poèmes. Le « beau » peut faire la synthèse du « vrai » et du « bien ». Ce sont trois noms de Dieu, mais le « beau » a été peu exploité en pédagogie religieuse et en théologie. N'est-il pas temps de s'y mettre ?

## Les troupes yougoslaves achèvent leur déploiement au sud de la Serbie

**GOLEMO BRDO.** Les forces yougoslaves ont entamé, jeudi 24 mai, leur déploiement dans le dernier secteur de la zone de sécurité instaurée en juin 1999 autour du Kosovo par l'OTAN, qui leur était encore interdit. Des chars T-55 et des transports de troupes se sont ébranlés depuis une colline vers la zone de sécurité pour appuyer quelque 4 000 militaires et policiers qui doivent prendre possession de ce territoire, nommé secteur B. Le secteur B était contrôlé depuis plus de seize mois par la guérilla albanaise, qui a accepté lundi de déposer les armes.

Les conditions sur le terrain sont réunies « pour un redéploiement pacifique » des forces yougoslaves dans le secteur B, a estimé mercredi le vice-premier ministre serbe Nebojsa Covic. Le président yougoslave, Vojislav Kostunica, s'est, de son côté, élevé contre l'amnistie garantie par l'OTAN aux extrémistes albanais après l'acceptation de la démobilisation de leur mouvement armé. – (AFP, Reuters.)

## Tchéchénie : Human Rights Watch dénonce le silence des Occidentaux

**MOSCOU.** A la veille d'une visite à Moscou du secrétaire général du Conseil de l'Europe, Walter Schwimmer, l'organisation de défense des droits de l'homme Human Rights Watch (HRW) a dénoncé dans un rapport le « silence assourdissant » des Occidentaux sur la Tchétchénie et sur les insuffisances de l'enquête de la justice russe concernant un charnier de 51 corps retrouvé en février près de la principale base militaire russe en Tchétchénie. Seize corps au moins, portant des traces de tortures et d'exécution sommaire, seraient ceux de civils arrêtés par les forces fédérales.

HRW a notamment critiqué l'attitude du Conseil de l'Europe qui n'a, selon elle, « pas utilisé sa position de seule organisation internationale présente sur le terrain pour exiger une enquête efficace » sur les charniers et les exactions des troupes russes dans la République indépendantiste. M. Schwimmer a estimé, mercredi, qu'« un certain progrès a été obtenu dans la situation en Tchétchénie » et que « la question tchéchène occuperait une place importante, mais ne serait pas la plus importante », lors de ces entretiens. – (AFP.)

## Le président George W. Bush soutient le dalaï-lama

**WASHINGTON.** Recevant le dalaï-lama à la Maison Blanche, mercredi 23 mai, le président George W. Bush a exprimé son soutien au chef spirituel tibétain, au grand déplaisir de Pékin, qui célèbre le cinquantième anniversaire de la prise de contrôle du Tibet par la Chine. A l'issue de l'entretien, le porte-parole de la présidence américaine a indiqué que M. Bush avait promis d'« encourager » les autorités chinoises à dialoguer avec le dalaï-lama.

M. Bush a exprimé en outre « l'engagement solide des Etats-Unis pour préserver l'identité unique du Tibet en matière religieuse, culturelle et linguistique », selon la Maison Blanche. Pékin a protesté contre la visite du dalaï-lama aux Etats-Unis, accusant le chef spirituel tibétain de vouloir diviser la Chine. – (AFP, Reuters.)

## DÉPÊCHES

■ **CHINE/ÉTATS-UNIS : l'avion-espion américain**, qui avait été forcé à un atterrissage d'urgence sur l'île de Hainan (Chine) le 1<sup>er</sup> avril, sera démonté et renvoyé par bateau vers les Etats-Unis, au terme d'un accord entre les deux pays, a annoncé, jeudi 24 mai, le ministère chinois des affaires étrangères. « La partie américaine a soumis une proposition de démontage de l'appareil américain afin de le transporter [aux Etats-Unis]. La partie chinoise a accepté cette proposition », a déclaré le porte-parole du ministère, Zhu Bangzao. – (AFP.)

■ **RUSSIE : le président russe Vladimir Poutine** a estimé, jeudi 24 mai, que les ravages causés par le fleuve Lena en Iakoutie étaient le résultat de « décennies » d'incurie, et estimé que l'ampleur des dégâts nécessiterait un amendement au budget de l'Etat. « Les travaux d'ordre prophylactique n'ont pas été effectués durant des décennies. (...) Les problèmes se sont accumulés depuis des années », a déclaré le président lors d'une visite à Lensk, la ville la plus ravagée par les inondations. Iakoutsk, ville de 200 000 habitants, a été épargnée de justesse par la crue après avoir été menacée pendant plusieurs jours. Au total, 28 000 personnes ont été touchées par les inondations en Sibérie. – (AFP.)

■ **TADJIKISTAN : le président tadjik Emomali Rakhmonov a demandé à l'ONU** et aux dirigeants occidentaux d'accorder au Tadjikistan une aide alimentaire en raison de la sécheresse qui frappe ce pays d'Asie centrale, a indiqué, mercredi 23 mai, son porte-parole. Le Tadjikistan, ex-République soviétique de 6,1 millions d'habitants, a besoin d'une aide de 500 000 tonnes de blé pour couvrir les besoins du pays, qui s'élèvent à 1 million de tonnes par an, selon la même source. – (AFP.)

■ **UNION EUROPÉENNE : les chefs d'état-major des armées de l'Union européenne**, réunis mercredi 23 mai à Bruxelles, ont recensé entre trente et quarante lacunes à combler d'ici à 2003 pour constituer une force de réaction rapide. Ces manques concernent principalement le transport aérien stratégique, le renseignement et les communications, qui sont nécessaires à la gestion de crise. Les chefs militaires des Quinze ont prévu de se revoir en novembre 2001 pour améliorer la force. – (AFP.)

■ **POLOGNE : la justice polonaise a lancé, mercredi 23 mai, les préparatifs pour les exhumations** des corps de quelque 1 600 juifs massacrés pendant la seconde guerre mondiale dans l'est de la Pologne, afin d'établir s'ils ont été tués par les nazis allemands ou par des Polonais. Ces exhumations dans la ville de Jedwabne ont été réclamées par l'Institut national de la mémoire, une institution publique chargée d'enquêter sur les crimes de guerre, après la parution d'un livre de l'historien polonais Jan Gross, *Voisin*, qui a déclenché une vive polémique dans le pays. – (Reuters.)

■ **POLOGNE : la justice polonaise a lancé, mercredi 23 mai, les préparatifs pour les exhumations** des corps de quelque 1 600 juifs massacrés pendant la seconde guerre mondiale dans l'est de la Pologne, afin d'établir s'ils ont été tués par les nazis allemands ou par des Polonais. Ces exhumations dans la ville de Jedwabne ont été réclamées par l'Institut national de la mémoire, une institution publique chargée d'enquêter sur les crimes de guerre, après la parution d'un livre de l'historien polonais Jan Gross, *Voisin*, qui a déclenché une vive polémique dans le pays. – (Reuters.)

## L'opposition tchadienne dénonce la « fraude électorale massive »

**N'DJAMENA.** Les six candidats de l'opposition au premier tour de la présidentielle, qui s'est tenu le 20 mai au Tchad, ont dénoncé, mercredi 22 mai, dans un « mémorandum » présenté lors d'une conférence de presse conjointe, de nombreuses irrégularités, du recensement électoral aux opérations de vote. « Il n'y a plus d'illusions à se faire, affirment-ils en conclusion, quant à l'issue de ce scrutin entaché de fraude massive et quant à la volonté de Déby [le président Idriss Déby, candidat à sa succession] de rester coûte que coûte au pouvoir, contre la volonté populaire. »

Alors que le dépouillement des suffrages est en cours et que l'annonce des résultats est attendue pour la fin de la semaine, les opposants se réservent « le droit d'engager des actions légales en annulation pour défendre la démocratie dans le pays ». – (Corresp.)

Jean-Claude Buhner

## PRÉFECTURE DE L' AISNE

### Avis d'enquête publique LGV EST EUROPÉENNE

Conformément aux dispositions du décret n° 93-742 du 29 mars 1993, les préfets de l'Aisne, de la Marne et de la Seine-et-Marne ont prescrit, par arrêté en date de ce jour, une enquête publique qui sera ouverte du **lundi 11 juin 2001 au mercredi 11 juillet 2001**, aux mairies de Château-Thierry (02), siège de l'enquête, Villers-Agron-Aiguizy (02) et Coulombs-en-Valois (77) sur la demande d'autorisation de réaliser des installations, ouvrages, travaux et aménagements sur l'unité hydrographique « **Marne Vignoble** » de la ligne LGV Est européenne, présentée par Réseau Ferré de France.

Cette opération est prévue dans les communes suivantes :

– département de l'Aisne : Beuvarde, Bezu-Saint-Germain, Brecy, Coigny, Courmont, Epièdes, Fresnes-en-Tardenois, Goussancourt, Le Charmel, Ronchères, Trugny, Verdilly, Vezilly, Villers-Agron-Aiguizy, Boursches, Château-Thierry, Couprou, Essomes-sur-Marne, Etrepilly, Lucy-le-Bocage, Montreuil-aux-Lions, Marigny-en-Orxois, Verdilly ;

– département de la Marne : Aougny, Champvoisy, Lagery, Saint-Gemme ;

– département de Seine-et-Marne : Coulombs-en-Valois, Crouy-sur-Ourch, Dhuisy, Germigny-sous-Coulombs, Lizy-sur-Ourch, May-en-Multien, Ocquerre, Vendrest.

Pendant la durée de l'enquête, toute personne intéressée par le projet pourra prendre connaissance du dossier à la préfecture de l'Aisne, à la préfecture de la Marne et à la préfecture de la Seine-et-Marne, ainsi qu'aux mairies susmentionnées aux heures habituelles d'ouverture, et formuler éventuellement ses appréciations, suggestions et contre-propositions sur un registre ouvert à cet effet aux mairies de Château-Thierry (02), siège de l'enquête, de Villers-Agron-Aiguizy (02) et Coulombs-en-Valois (77) ou les adresser par correspondance aux membres de la commission d'enquête dans les mairies de Château-Thierry (02), siège de l'enquête, de Villers-Agron-Aiguizy (02) et Coulombs-en-Valois (77). Ces observations doivent être consignées ou reçues avant la fin de l'enquête.

Messieurs René HOUDRY, géomètre expert foncier honoraire, Robert ROCHE, expert agricole et foncier, Jacques DENISSEL, technicien agricole et de gestion (ER) et Serge VERON, officier supérieur (ER) ont été désignés en qualité de commissaires enquêteurs.

Le président ou un membre de la commission d'enquête sera présent dans les conditions suivantes :

– département de l'Aisne :

- mairie de Château-Thierry les :
  - lundi 11 juin 2001 de 14 h à 17 h,
  - samedi 23 juin 2001 de 14 h à 17 h,
  - vendredi 29 juin 2001 de 14 h à 17 h,
  - mardi 3 juillet 2001 de 14 h à 17 h,
  - mercredi 11 juillet 2001 de 14 h à 17 h ;
- mairie de Villers-Agron-Aiguizy les :
  - lundi 11 juin 2001 de 14 h à 17 h,
  - samedi 16 juin 2001 de 9 h à 12 h,
  - vendredi 29 juin 2001 de 14 h à 17 h,
  - lundi 2 juillet 2001 de 9 h à 12 h,
  - mercredi 11 juillet 2001 de 14 h à 17 h ;

– département de la Seine-et-Marne :

- mairie de Coulombs-en-Valois les :
  - lundi 11 juin 2001 de 14 h à 17 h,
  - lundi 18 juin 2001 de 14 h à 17 h,
  - samedi 23 juin 2001 de 14 h à 17 h,
  - vendredi 29 juin 2001 de 14 h à 17 h,
  - mercredi 11 juillet 2001 de 14 h à 17 h.

À l'issue de l'enquête, toute personne intéressée, pourra prendre connaissance, à la préfecture de l'Aisne, à la préfecture de la Marne, à la préfecture de la Seine-et-Marne, ainsi qu'aux mairies susmentionnées, du mémoire en réponse du demandeur ainsi que du rapport et des conclusions motivées de la commission d'enquête.

Laon, le 17 mai 2001

Pour le préfet et par délégation l'attaché chef de bureau.

Signé : Elizabeth BARKA

**COHABITATION** Le groupe socialiste de l'Assemblée nationale examinera, le 29 mai, une proposition de loi constitutionnelle tendant à permettre la mise en cause du chef

de l'Etat devant la justice pénale ordinaire pour des faits antérieurs à son élection ou non liés à sa fonction. Ce texte pourrait être inscrit en octobre à l'ordre du jour de l'Assem-

blée. ● LIONEL JOSPIN répond ainsi, par socialistes interposés, à la polémique déclenchée par l'Elysée et visant à faire apparaître le premier ministre comme le véritable inspira-

teur de la démarche d'Arnaud Montebourg. ● LES PRÉSIDENTS des trois groupes de l'opposition de l'Assemblée nationale, Jean-Louis Debré (RPR), Philippe Douste-Blazy (UDF)

et Jean-François Mattei (DL), ont publié un communiqué commun, mercredi 23 mai, dans lequel ils dénoncent « l'opération menée avec l'aval de Lionel Jospin lui-même ».

## Les députés PS proposent de mettre fin à l'immunité du chef de l'Etat

Jean-Marc Ayrault, président du groupe socialiste de l'Assemblée, présentera à ses collègues, le 29 mai, une proposition de réforme de la Constitution qui pourrait être examinée en octobre. Lionel Jospin tente de sortir ainsi de la difficulté que lui crée Arnaud Montebourg

MATIGNON n'a « rien à dire » aux accusations lancées par la droite, en défense de Jacques Chirac. Matignon ne « réagit pas » au communiqué des trois présidents de groupe de l'Assemblée nationale, Jean-Louis Debré (RPR), Jean-François Mattei (DL) et Philippe Douste-Blazy (UDF) dénonçant la « complicité évidente de certains collaborateurs du premier ministre » et donc « l'aval de Lionel Jospin lui-même » donné à l'initiative du député (PS), Arnaud Montebourg. Mais Matignon contre-attaque. A sa manière, bien sûr : indirecte, inattendue, discrète et redoutable.

En fin d'après-midi, mercredi 23 mai, une dépêche de l'AFP annonçait que, « dans les couloirs du Palais-Bourbon », le président du groupe socialiste, Jean-Marc Ayrault, avait déclaré qu'il travaillait, avec ses collègues du groupe socialiste, à une « proposition de loi constitutionnelle qui permettrait de régler une fois pour toutes » le problème de l'immunité du président de la République. « Personne ne nie que Jacques Chirac a des soucis avec la justice, mais les juges s'arrêtent parce qu'ils ne peuvent pas aller plus loin », a-t-il dit. Il faut donc que « le président de la République dans l'exercice de ses fonctions, pour des fautes qui seraient commises par lui, puisse continuer à être jugé en Haute Cour, et que pour les affaires qui relèvent du droit commun, commises avant ou pendant son mandat, comme tout Français, il puisse relever de la justice ordinaire ».

Quelques phrases lancées com-



me ça, à la veille du long week-end ensoleillé de l'Ascension, mais qui annoncent la guerre. Le débat n'est pas nouveau. Après la décision du Conseil constitutionnel, le premier secrétaire du PS, François Hollande, avait indiqué que la réforme du statut du président de la République, et notamment de son immunité, figurerait au programme du candidat socialiste en 2002 (*Le Monde* du 3 octobre 2000).

Mardi 22 mai, lors du petit-déjeuner hebdomadaire des dirigeants socialistes à Matignon, au cours duquel ils ont débattu du « cas » Montebourg, le premier ministre a rappelé qu'il était favorable à cette

proposition. Une invitation implicite à la relancer ?

Dès le lendemain matin, elle était évoquée au secrétariat national du PS. Opportunément, celui-ci engage, en effet, le débat sur les propositions de réformes institutionnelles qui pourraient nourrir le programme du candidat socialiste en 2002. A ce chapitre figure la proposition de Bernard Roman, président de la commission des lois de l'Assemblée nationale, modifiant l'article 68 de la Constitution sur le statut pénal du chef de l'Etat.

La décision est donc prise de s'engager dans cette voie sans attendre 2002. Consigne est donnée de rédi-

ger la proposition de loi et de la présenter, mardi 29 mai, au groupe socialiste de l'Assemblée.

M. Ayrault se plonge aussitôt dans le calendrier parlementaire. Le groupe socialiste dispose de deux « niches » les 12 et 14 juin et d'une autre en octobre. Les deux premières sont d'ores et déjà réservées à l'examen de la proposition de loi sur l'autorité parentale. Modifier cet ordre du jour pour y inscrire une réforme constitutionnelle sur l'immunité présidentielle signifierait trop visiblement l'urgence et la manœuvre politique. On s'oriente donc plutôt vers une inscription en octobre.

Une telle proposition devrait, pour être adoptée, être votée en termes identiques par l'Assemblée et le Sénat. Dans cette hypothèse, il reviendrait ensuite au président de la République de soumettre cette proposition de révision à un référendum... Il est donc fort peu probable que, juridiquement, la question de l'immunité présidentielle soit tranchée avant l'élection de 2002. Mais politiquement, elle aura été posée. Et c'est évidemment l'objectif recherché par les socialistes.

L'initiative de M. Montebourg a en effet enfermé le premier ministre et les siens dans un double piège : face aux accusations répétées de la droite sur l'« orchestration » par Matignon de la procédure de la Haute Cour, M. Jospin et surtout M. Hollande ont été contraints de dénoncer publiquement une initiative qui rencontre un écho réel au sein du groupe socialiste, mais sur-

tout au sein de l'électorat de gauche. Il était politiquement difficile pour le premier ministre de s'opposer aux siens pour défendre, au nom des compromis de cohabitation et d'une stratégie présidentielle à venir, l'actuel occupant de l'Elysée.

M. Jospin en était d'autant plus agacé qu'il s'attendait à être interpellé sur cette affaire dès mardi ou mercredi après-midi, à la séance de questions au gouvernement par l'opposition. Echaudés sans doute par l'expérience douloureuse de certains retours de volée dans l'hémicycle, les trois groupes de droite, sur consigne de l'Elysée, ne lui ont pas offert cette tribune, tout en entretenant savamment la polémique (*lire ci-dessous*).

Il fallait vite trouver une parade. La proposition de loi constitutionnelle de M. Ayrault la fournit. Elle permet à M. Jospin de retourner contre Jacques Chirac et la droite, le piège dans lequel il se débat depuis quelques jours. Elle lui permet aussi de retrouver une autorité sur les députés socialistes, de plus en plus tentés de signer la proposition Montebourg, en dépit des consignes insistantes de Matignon.

Pour l'Elysée, la situation devient compliquée : M. Chirac, rappelle-t-on volontiers au PS, a lui-même publiquement « regretté » son immunité présidentielle. Interrogé sur France 3, le 14 décembre, au lendemain de la diffusion de la cassette Méry, il avait déclaré que « malheureusement », il ne pouvait pas être entendu par un juge. « Tous ceux qui m'attaquent (...)

peuvent dire tout ce qu'ils veulent en toute sérénité. Je suis la victime permanente dans cette affaire. »

Pour l'opposition, cette parade s'apparente à un lent poison. En pleine tempête Méry, tous les sondages ont témoigné que les Français ne comprennent pas l'immunité dont bénéficie le chef de l'Etat. Confrontée à une telle proposition de loi, l'opposition ne peut que se trouver embarrassée, d'autant

Il était difficile pour le premier ministre de s'opposer aux siens pour défendre l'actuel occupant de l'Elysée

qu'elle compte en son sein des rivaux de M. Chirac à la présidentielle. Que décideraient, par exemple, les amis de François Bayrou ? Mercredi 23 mai, Alain Madelin a d'ores et déjà déclaré, de son côté, qu'il « faut revoir le statut du président de la République ». « Est-il un justiciable comme les autres ? Non, il faut protéger sa fonction (...) Doit-il être pour autant au-dessus des lois ? Non, bien évidemment », a-t-il indiqué sur France inter. Au PS, on entend « mettre la droite au pied du mur ». Lionel Jospin n'y verra pas d'inconvenient !

Gérard Courtois et Pascale Robert-Diard

### TROIS QUESTIONS À...

MAURICE LEROY

**1** Député UDF de Loir-et-Cher, proche de François Bayrou, que vous inspire la proposition de résolution rédigée par le député socialiste Arnaud Montebourg ?

Je ne la cosignerai pas, car je la trouve indigne du débat présidentiel à venir. Notre débat démocratique mérite nettement mieux que le petit bout de la lorgnette que nous propose Arnaud Montebourg. La vraie question qui se pose est que la démocratie a un coût, que les Français doivent accepter de payer, notamment par l'impôt, si l'on ne veut plus que des affaires défraient la chronique. Cela permettrait, en outre, de régler la question du non-cumul des mandats.

**2** Les règles de l'immunité dont bénéficie le chef de l'Etat doivent-elles, selon vous, être revues ?

Oui. Il appartiendra au nouveau président de la République, au gouvernement et à sa majorité de corriger les règles qui sont actuellement en vigueur en imaginant une réforme. Il est clair que le président de la République, qui n'est pas un citoyen comme les autres, doit être protégé. Mais il ne faut pas donner un sentiment d'impunité totale pour des actes qui ne relèvent pas de la compétence directe du chef de l'Etat.

**3** L'initiative d'Arnaud Montebourg a-t-elle reçu, selon vous, « l'aval » du premier ministre, Lionel Jospin, comme l'affirment les trois présidents de groupe de l'opposition à l'Assemblée nationale ?

Absolument pas ! Je pense que mes amis politiques se trompent. Leur communiqué est d'ailleurs la preuve que Lionel Jospin n'a pas pu être derrière cette opération, puisqu'il montre qu'Arnaud Montebourg a donné à l'opposition les moyens de combattre le premier ministre...

J'ai la conviction qu'Arnaud Montebourg, en se situant à contre-courant de Lionel Jospin et du Parti socialiste, ne sert que

ses intérêts personnels dans cette opération. Il s'est mis à son compte personnel, avec comme seule idée en tête de parvenir à une hypermédiatisation visant à le transformer en Saint-Just de la politique française. Si Lionel Jospin avait orchestré tout cela, il aurait d'ailleurs commis une grave erreur, car il ne manquerait pas de recevoir très vite un effet boomerang. Attaquer aussi frontalement Jacques Chirac peut en effet retourner l'opinion publique en sa faveur.

Propos recueillis par Jean-Baptiste de Montvalon

## La riposte de l'Elysée à Arnaud Montebourg a été minutieusement orchestrée

CE N'EST pas son style de prendre les coups sans rien dire. Jacques Chirac est donc décidé à répondre pied à pied aux tentatives d'Arnaud Montebourg, à la progression des juges, aux attaques médiatiques sur les affaires. L'Elysée et ses relais parmi la droite se sont donc largement mobilisés, après la publication de la proposition de résolution du député socialiste visant à la comparution du président de la République devant la Haute Cour de justice.

L'équipe présidentielle attendait l'offensive de M. Montebourg. « A vrai dire, nous pensions même qu'il sortirait son texte une semaine auparavant. Mais il a été malade, non ? » feint de s'interroger un conseiller du président. Les chiraquiens étaient donc prêts à répondre. Le secrétaire général de l'Elysée, Dominique de Villepin, le conseiller du président de la République, Jérôme Monod, ont mis à contribution, à l'extérieur, les voix du RPR. Et, très vite, la stratégie a été déterminée : plutôt que d'attaquer le député et de contester la légalité de sa démarche, l'Elysée a décidé d'impliquer Lionel Jospin.

Le président ne doit pas forcément à une manœuvre du premier ministre derrière la démarche de M. Montebourg. « Nous sommes bien placés pour savoir qu'il y a des types incontrôlables dans tous les partis », dit-on dans son entourage. Mais le chef de l'Etat s'exaspère à l'idée que M. Jospin trouve un intérêt à le voir englué dans les affaires,

LE STATUT pénal du président de la République est précisé par l'article 68 de la Constitution : « Le président de la République n'est responsable des actes accomplis dans l'exercice de ses fonctions qu'en cas de haute trahison. Il ne peut être mis en accusation que par les deux Assemblées statuant par un vote identique au scrutin public et à la majorité absolue des membres les composant ; il est jugé par la Haute Cour de justice. » La Constitution ne prévoit donc, explicitement, pas d'autre chef d'accusation contre le prési-

dent que la « haute trahison », sans que cette notion soit, d'ailleurs, précisée. Pour le reste, comme le roi avant lui, le chef de l'Etat républicain « ne peut mal faire ». L'implication éventuelle de Jacques Chirac dans des affaires de financement politique quand il était président du RPR et maire de Paris a conduit à poser très concrètement la question : le président de la République peut-il être poursuivi, et par quelle juridiction, pour des crimes ou des délits antérieurs à sa prise de fonctions ou détacha-

### RÉPONDRE PIED À PIED

Le président croit aussi que les Français n'aiment pas voir leurs institutions et leur chef de l'Etat attaqués. Ils détestent encore plus avoir le sentiment qu'on les manœuvre. Enfin, depuis deux ans que le bantage médiatique fait rage

### « Avec l'aval de Lionel Jospin lui-même... »

Les présidents des trois groupes de l'opposition de l'Assemblée nationale, Jean-Louis Debré (RPR), Philippe Douste-Blazy (UDF) et Jean-François Mattei (DL), ont publié un communiqué commun, mercredi 23 mai, en début d'après-midi, dans lequel ils évoquent en ces termes la proposition d'Arnaud Montebourg de mise en accusation de Jacques Chirac devant la Haute Cour de justice : « L'opération menée par le député de Saône-et-Loire, en fait voulue et préparée avec la complicité évidente de certains collaborateurs du premier ministre, et donc l'aval de Lionel Jospin lui-même, ne peut qu'engendrer une réprobation générale. Voulant masquer ses difficultés, dissimuler l'implosion de la majorité dite plurielle, M. Jospin va, tant qu'il y trouvera un intérêt politique, laisser faire la manœuvre et nous ne manquerons pas d'apprendre que tel ou tel nouveau député vient de signer la proposition de résolution. Cette conception de la politique, fondée sur la calomnie, le mensonge et la manipulation, déshonore ceux qui en sont les auteurs et les artisans. »

## Un statut pénal encore très controversé

bles de celle-ci ? La réponse est venue du Conseil constitutionnel, dans sa décision du 22 janvier 1999 sur le traité créant la Cour pénale internationale. Il avait alors considéré « qu'il résulte de l'article 68 que le président de la République, pour des actes accomplis dans l'exercice de ses fonctions et hors le cas de haute trahison, bénéficie d'une immunité ». Il ajoutait : « Au surplus, pendant la durée de ses fonctions, sa responsabilité pénale ne peut être mise en cause que devant la Haute Cour de justice. »

Mercredi matin, comme l'affaire Montebourg enflait encore, M. Debré est arrivé à la réunion du groupe RPR avec un texte dénonçant « les mises en cause organisées et savamment distillées par les socialistes » et destiné à être publié au nom des députés RPR. Edouard Balladur et Alain Juppé sont venus plaider pour que le communiqué soit également signé par les deux autres groupes de la droite parlementaire, UDF et DL, afin que la défense ne paraisse pas seulement chiraquienne. Philippe Douste-Blazy, président du groupe UDF, Jean-François Mattei, président du groupe DL, tous deux fréquemment reçus à l'Elysée, ont donc signé.

L'Elysée a ajouté un élément plus strictement médiatique : l'intervention de Bernadette Chirac. Invitée mardi soir, sur TF1, pour son opération « pièces jaunes », M<sup>me</sup> Chirac avait été prévenue qu'elle serait interrogée sur les attaques visant son mari. L'épouse du chef de l'Etat avait décidé de ne pas se dérober et de prendre sa défense, tout en le déclarant candidat à un nouveau mandat. « La droite répond à Jospin, Bernadette prend les Français à témoin », résume-t-on à l'Elysée. M. Chirac a voulu ajouter ce que l'Elysée appelle « la cerise sur le gâteau » : il a reçu Jean-Pierre Chevènement.

autour des affaires, l'Elysée n'a cessé d'envoyer des signes à Matignon : chaque fois que l'on parlera des HLM ou des emplois fictifs à propos du président, l'Elysée rétorquera MNEF et emplois fictifs pour M. Jospin.

Dès mardi, après concertation avec l'Elysée, le porte-parole du RPR, Patrick Devedjian, a donc été envoyé au feu le premier pour évoquer « les turpitudes du PS ». Pendant ce temps, avait lieu le traditionnel petit déjeuner entre le président de la République, la présidente du RPR, Michèle Alliot-Marie, et les présidents des groupes parlementaires, Jean-Louis Debré et Josselin de Rohan. Ils en sont sortis avec leur feuille de route et le lexique à employer : « manœuvre », « complicité », « intérêt politique ». Surtout, ne poser aucune question à l'Assem-

Les controverses déclenchées par cette décision, dès lors qu'elle met le président à l'abri de poursuites pénales ordinaires, ont conduit le Conseil constitutionnel à s'expliquer dans une longue note (*Le Monde* du 12 octobre 2000). Il y précisait que le chef de l'Etat n'est pas exonéré de sa responsabilité pénale, mais qu'il bénéficie d'« un privilège de juridiction jusqu'à la fin de son mandat ». Cela signifie que « toute poursuite devant les juridictions pénales ordinaires est suspendue pendant le mandat », mais pourrait reprendre au terme de celui-ci. Le Conseil ajoutait que la Haute Cour, seule habilitée à juger le président en exercice, pourrait le faire pour deux types d'actes : d'une part, ceux commis « dans l'exercice de ses fonctions et qualifiables de haute trahison » ; d'autre part, « des actes détachables des fonctions, commis pendant son mandat ou, s'ils ne sont pas prescrits, antérieurement à celui-ci ».

G. C.

**MEDAILLE D'OR**  
de la distribution Label NF  
DETAILLANT - GROSSISTE  
VEND AUX PARTICULIERS  
Toutes les grandes marques aux meilleurs prix

RECOMMANDÉ PAR  
PARIS PAS CHER

**MATELAS • SOMMIERS**  
Vente par téléphone possible  
fixes ou relevables - toutes dimensions.  
SWISSFLEX - TRÉCA - EPÉDA - PIRELLI  
SIMMONS - DUNLOPILLO - BULTEX - etc...

Garantie 5 et 10 ans

**Canapés - Salons - Clic-Clac...**  
CUIRS - TISSUS - ALCANTARA  
Stelner - Duvivier - Coulon - Sutren etc...  
5500 m<sup>2</sup> d'exposition  
LIVRAISON GRATUITE SUR TOUTE LA FRANCE

**MOBECO**  
• 239 à 247, rue de Belleville  
Paris 19<sup>ème</sup> - M<sup>o</sup> Télégraphe  
• 50, avenue d'Italie  
Paris 13<sup>ème</sup> - M<sup>o</sup> Place d'Italie  
01.42.08.71.00 - 7/17

Raphaëlle Bacqué

## Laurent Fabius juge « décevant » le chiffre de la croissance au premier trimestre

« DÉCEVANT et un peu surprenant » : c'est ainsi que Laurent Fabius a commenté, mercredi 23 mai, à l'Assemblée nationale, le chiffre de la croissance au premier trimestre, publié dans la matinée par l'Insee (Le Monde du 24 mai). « Décevant » parce que le produit intérieur brut n'a progressé que de 0,5 % sur les trois premiers mois de l'année, alors que l'Insee tablait sur 0,8 % et les économistes sur 0,7 %. « Surprenant parce qu'il est en contradiction manifeste avec le chiffre des créations d'emplois qui est de 124 000 » au premier trimestre, a jugé le ministre de l'économie et des finances, en ajoutant : « On n'arrive pas à expliquer comment l'emploi peut progresser de près de 1 %, alors que la croissance elle-même progresse de 0,5 % ».

Rappelant que la prévision de croissance du gouvernement pour 2001 est de 2,9 %, M. Fabius a indiqué que « ce chiffre, s'il était confirmé au cours des trimestres suivants, nous calerait légèrement en dessous ». De fait, si la croissance devait se maintenir à un niveau de 0,5 % par trimestre d'ici à la fin de l'année, la progression du PIB en 2001 serait limitée à 2,4 %. Le gouvernement ne devrait pas pour autant réviser ses prévisions dans les jours qui viennent. Il attendra, pour cela, probablement, la préparation du projet de loi de finances 2002, durant l'été.

Pour expliquer le ralentissement de l'économie française, M. Fabius a évoqué la baisse des exportations. Il a aussi parlé du « déstockage massif », omettant de préciser qu'il était en grande partie dû à des ventes exceptionnelles d'Airbus. Concernant la forte décélération des investissements qui s'est produite au premier trimestre, le ministre a renouvelé sa mise en garde contre « des mesures qui pourraient déstabiliser les entrepreneurs ». Allusion directe au débat sur le contrôle des licenciements à l'Assemblée nationale.

Virginie Malingre

# Constat de désaccord sur les licenciements dans la majorité

Pendant que les députés de la majorité cherchaient en vain un accord sur le contrôle des licenciements économiques, Lionel Jospin et les cinq chefs de parti de la majorité plurielle ont évoqué la préparation de 2002 au cours d'un dîner

Les députés ont achevé l'examen, en deuxième lecture, du projet de loi de modernisation sociale jeudi 24 mai, au petit matin. Les profondes divisions aux sein de la majorité plurielle n'ont cessé de s'exprimer durant les

débats. Sur la question, la plus controversée, des licenciements, Elisabeth Guigou et le groupe socialiste n'ont pas cédé aux demandes pressantes des communistes et de amis de Jean-Pierre Chevènement. La définition du

licenciement économique, telle qu'elle figure dans le code du travail, ne sera pas modifiée. Les communistes et le MDC ont affirmé leur intention de voter « contre » lorsque le texte sera solennellement mis aux voix, mar-

di 29 mai. Mercredi soir, les chefs des cinq partis de la majorité ont dîné avec Lionel Jospin à Matignon. L'élection présidentielle et les candidatures envisagées par certains d'entre eux ont été au centre de la discussion.

À L'AUBE, la majorité s'est quittée déchirée. Cela s'est fait avec force sourires crispés et petites phrases assassines. « On s'est tout dit », lançait déjà, quelques heures auparavant, la ministre de l'emploi et de la solidarité, Elisabeth Guigou, dans les couloirs. « Oui, eh bien, nous, on votera contre ! », lui a répondu du tac au tac Georges Sarre (MDC, Paris). « Mon sentiment est que le vote "contre" est logique. Je ne vois pas comment il pourrait en être autrement », a estimé de son côté, à l'issue des débats, Maxime Gremetz (PCF, Somme). Jeudi 25 mai, la discussion en deuxième lecture du projet de loi de modernisation sociale, surnommée le « psychodrame » de la gauche par l'opposition, s'est achevée peu avant 7 heures du matin à l'Assemblée nationale sur cette note.

Ce texte, inscrit depuis belle lurette à l'agenda parlementaire, devait être « une belle promenade », s'est désolé un conseiller du premier ministre. Il n'en a rien été. Depuis l'annonce des licenciements de Marks & Spencer, Danone, Valeo, AOM-Air Liberté et les résultats des dernières élections municipales, tout a changé. Le PS s'est à nouveau trouvé isolé pour soutenir le gouvernement, de plus en plus critiqué par le PCF, les Verts et le MDC, qui ont parfois fait bloc pour voter ensemble des amendements sans toutefois parvenir à imposer leurs vues. « Vous

êtes des libéraux ! », ont jeté des élus MDC à l'adresse du gouvernement. « Si vous refusez la judiciarisation des licenciements, qu'est-ce d'autre que le laissez-faire ? Assumez vos choix ! », a lancé Marie-Hélène Aubert (Verts, Eure-et-Loire).

Témoins de la nervosité ambiante, Jean-Jack Queyranne, ministre des relations avec le Parlement, et Jean-Marc Ayrault, président du groupe socialiste de l'Assemblée, ont marqué de leur présence leur soutien à M<sup>me</sup> Guigou. « Il est ini-

maginable que ce texte ne soit pas voté », pestait M. Ayrault. Auditeur assidu, Jean-Pierre Chevènement était également là pour donner le « point de vue du citoyen ».

### SCÈNE DE MÉNAGE

« Les propositions du gouvernement ne sont pas satisfaisantes », a tranché le président du MDC, après la « mise au point » tentée par M<sup>me</sup> Guigou pour expliquer les différences entre « une économie administrée » et « une économie régulée ». Même Philippe Séguin

(RPR, Vosges) est venu contempler la scène de ménage, le temps de quelques échanges. « Nous sommes au balcon », soupirait l'ancien ministre des affaires sociales Jacques Barrot (UDF, Haute-Loire). Les commentaires sur la « gauche plurielle » allaient bon train. « Le problème du PC est qu'il est mort, il est comme un poisson pris dans un filet », analysait dans les couloirs Hervé Morin (UDF, Eure), tandis que François Goulard (DL, Morbihan) se demandait avec une mine gourmande si « le gouvernement Jospin va tenir jusqu'à la fin de la journée ? ».

A gauche, on se livrait aussi à moult explications. « Progressivement, le PS et le gouvernement ont commencé à prendre du champ par rapport à la déclaration de politique générale de Lionel Jospin. Nous assistons à un virage extrêmement important, sur la Corse d'abord, et maintenant sur les licenciements », soulignait M. Sarre. « Les députés communistes sont libres, ils ne sont pas là pour faire plaisir à Pierre, Paul ou Lionel. La richesse de la gauche, c'est la diversité, ou alors c'est la dictature », assurait de son côté M. Gremetz. La ténacité du député communiste, qui a multiplié les incidents de séance, a usé les nerfs des socialistes, dépités. La veille, ces derniers croyaient bien avoir trouvé un accord avec le président du groupe PCF de l'Assemblée, Alain Bocquet. « Maxime est isolé,

il n'est pas représentatif », n'ont cessé de répéter les élus PS. Las, M. Bocquet a été mis en minorité dans son propre camp... Du coup, faute d'entente, les débats se sont noyés dans les explications de texte, voire de mots. Désormais, l'expression « plan social » devra être ainsi remplacée par celle, jugée plus positive par le gouvernement, de « plan de sauvegarde de l'emploi ». Le débat tant attendu sur la définition du licenciement économique a tourné court.

Après des heures de discussion, M<sup>me</sup> Guigou, le rapporteur (PS), Gérard Terrier, et le président (PS) de la commission des affaires sociales, Jean Le Garrec, ont conclu qu'il serait plus « sage »... de ne rien changer du tout au code du travail. « Je me vois mal venir devant les salariés d'AOM et leur dire : "statu quo, on ne bouge pas !" », s'est offusqué Claude Billard (PCF, Val-de-Marne). « Face aux suppressions d'emplois, qui tombent comme à Gravelotte, le gouvernement dit "retour à la case départ" ? Je suis sidéré ! », a enchaîné M. Sarre. Le gouvernement compte désormais sur les « avancées considérables » du texte, notamment sur le harcèlement moral, la précarité ou la validation des acquis professionnels, pour éviter le rejet du projet de loi, lors du vote solennel prévu mardi 29 mai.

Isabelle Mandraud

## Les dispositions adoptées

● **Licenciements.** Pour éviter que les entreprises ne se séparent de leurs salariés par « paquets de neuf », ce qui ne nécessite pas l'établissement d'un plan social, le plafond des licenciements dans ce cadre sera fixé à 18 par an contre 36 actuellement. Le comité d'entreprise ne sera plus seulement informé mais « consulté » sur l'exécution du plan social. Il pourra faire des propositions alternatives. L'inspection du travail qui constaterait une carence du plan social pourra convoquer une réunion supplémentaire des représentants du personnel. L'employeur se verra dans l'impossibilité de notifier les licenciements s'il ne répond pas aux suggestions d'amélioration

de l'administration. Dans les entreprises de plus de 1 000 salariés, le « congé de reclassement », sans rupture du contrat de travail, est prévu jusqu'à neuf mois (douze pour les plus de 50 ans). Le projet de loi reprend la « jurisprudence Samaritaine » : en cas de plan social insuffisant, le juge pourra ordonner la réintégration des salariés licenciés ou le versement d'une indemnité correspondant à un an de salaire.

● **Harcèlement moral.** Il s'appliquera aux salariés du privé comme de la fonction publique, qu'il s'agisse de relations entre collègues ou avec un supérieur hiérarchique. Il sera passible d'un an de prison et de 100 000 francs d'amende.

## A Matignon, les dirigeants de la majorité font un premier inventaire des candidatures pour 2002

ALORS que la gauche plurielle traverse une zone de fortes turbulences, la préparation de l'élection présidentielle de 2002 a occupé une place de choix lors du dîner annuel des dirigeants des cinq partis de la majorité qui a réuni, mercredi 23 mai, pendant plus de deux heures autour de Lionel Jospin, et de son directeur de cabinet Olivier Schrameck, François Hollande

(PS), Robert Hue (PCF), Dominique Voynet (Verts), Jean-Pierre Chevènement (Mouvement des citoyens) et Jean-Michel Baylet (Parti radical de gauche). « C'était un dîner politique dans tous les sens du terme et... tout était sur la table », a commenté M. Hollande tandis qu'un autre participant soulignait que « le climat était beaucoup plus paisible que l'an dernier, alors que les problèmes étaient plus sérieux et les divergences plus profondes ».

Au moment de l'apéritif, les convives ont commenté sur le mode humoristique le chassé-croisé du jour - M. Chevènement se rendant à l'Élysée et Valéry Giscard d'Estaing à Matignon, pour parler de l'Europe -, en plaisantant sur le « caractère fortuit » de ces entretiens prévus de longue date. L'élection présidentielle s'est ensuite imposée dans la discussion. « Je suis candidat, je me démarque », a confirmé M. Hue, en évoquant, en réponse au bilan élogieux que M. Jospin venait de dresser de sa

politique, « le vécu difficile de millions de gens ». Le président du MDC a expliqué qu'il se déterminerait « selon le choix des militants », mais qu'il serait difficile de « faire l'impassé sur ce choix capital ». M. Hollande a indiqué que le PS désignerait son candidat fin janvier. Du coup, même M. Baylet s'est demandé si les radicaux de gauche ne devaient pas avoir leur candidat, bien que « personnellement », ce ne soit « pas [sa] stratégie ». « Quand il y a cinq formations dans une coalition, si l'une d'entre elles n'a pas de candidat ça ne va pas », a-t-il estimé.

« Il y a un esprit gauche plurielle mais chacun a sa liberté. Il y a un socle majoritaire mais cela n'empêche pas les problèmes politiques », a plaidé le premier secrétaire du PS. Le premier ministre a jugé « normal » qu'il y ait plusieurs candidats au premier tour - « il n'y a pas un candidat de la gauche plurielle », a-t-il insisté - mais, au second tour, « il faut se rassembler pour battre la

droite ». M. Hollande s'est référé à 1981 où la pluralité de candidatures au premier tour n'avait pas empêché la victoire de François Mitterrand au second. M. Jospin a redit qu'il n'y avait pas eu d'« accord global » entre les cinq composantes de la future majorité en 1997. Plus en retrait en raison de son absence personnelle de la compétition présidentielle, M<sup>me</sup> Voynet a souligné qu'il fallait « plus de débats » au sein de la gauche plurielle.

Tout en observant que la décennie 90 a donné raison à ceux qui ont voté Maastricht et la guerre du Golfe, M. Chevènement a regretté qu'aucune réponse politique n'ait été apportée à la mondialisation et à la manière dont on concevait l'Europe. Il s'est inquiété, comme il l'avait fait auprès de M. Chirac, de « l'unité de la République » par rapport aux processus d'autonomisation. « C'était un peu "tout fout le camp" », résume un convive. M. Hue a remis sur la table ses désaccords : sur l'inversion du

calendrier, sur le sommet du 7 novembre 2000 de la majorité « qui n'a pas été appliqué », sur les dispositions sur les licenciements « inadmissibles » dans le projet de loi de modernisation sociale. « Il faut aller plus loin », a affirmé le secrétaire national du PCF, en répétant que « s'il n'y a pas d'améliorations substantielles, ce serait difficile de voter ce texte ».

M. Hollande a jugé inopportun de réunir un nouveau sommet de la majorité avant que le gouvernement ait arrêté ses choix, d'ici la fin juin, sur le SMIC, les emplois-jeunes, la famille, l'environnement. Les convives ont parlé des élections municipales et, brièvement, de l'Europe et de la victoire de Silvio Berlusconi en Italie. Ils n'ont pas dit un mot des affaires. Mais au dessert, aucune conclusion n'a été tirée de ces échanges « croisés » et... « extrêmement francs ».

Béatrice Gurrey et Michel Noblecourt

## L'élection présidentielle pousse les communistes à se différencier

C'EST « sans illusions », selon un proche, que Robert Hue s'est rendu au dîner de la majorité plurielle. Officiellement candidat à la candidature à l'élection présidentielle, le secrétaire national du PCF est déjà en campagne. Il sait que Lionel Jospin ne veut pas bouger « plus à gauche », campé sur son bilan, malgré la progression de l'extrême gauche aux municipales. Rude période.

Pour l'instant, dans le parti, aucune opposition n'est sortie du bois, en dehors des irréductibles réfractaires à la participation gouvernementale. On serrerait plutôt les coudes autour du secrétaire national et de sa stratégie de différenciation, adoptée depuis les municipales. « Notre posture est évidemment compliquée mais nos électeurs ne nous reprochent pas de participer au gouvernement. Plutôt de manquer de fermeté », observe la sénatrice Nicole Borvo. « Tout ce qui prolonge la colère sociale contre les licenciements, on sera dedans, c'est la question de fond, celle de l'impuissance du politique devant l'économie », analyse Michel Deschamps, ancien syndicaliste et membre de la direction du PCF.

« Tout le monde est d'accord pour que nous soyons plus nous-mêmes au gouvernement. La gauche ce n'est pas pareil que la droite et quand la gauche gouverne au centre, elle perd », assène pour sa part Michel Laurent, le responsable de la fédération de Seine-Saint-Denis. La contradiction de la participa-

tion gouvernementale, M. Laurent la voit ainsi : « Quand on lutte contre les licenciements, on est phase avec notre électeur. S'il y a beaucoup de monde derrière nous, on aura des résultats. »

### « DOUTES ET INTERROGATIONS »

Pas question, donc, d'abandonner le côté gestionnaire au seul profit du contestataire. « Je ne vois pas en quoi quitter le gouvernement nous ferait obtenir davantage », conclut M. Laurent. Et s'il faut voter contre le projet de loi de modernisation sociale, parce qu'il ne protège pas assez les salariés contre les « licenciements boursiers », il estime que le PCF devra le faire. « Un pied dans le mouvement populaire, un pied dans les institutions, on marche sur deux jambes », dit-il.

Dans la fédération des Bouches-du-

Rhône, 7 000 militants, les « doutes et interrogations » des communistes portent la plupart du temps sur la question des « racines profondes, de l'identité », selon le secrétaire fédéral, Jean-Marc Coppola. De ce point de vue, l'initiative de Calais a rassemblé et rassuré. Que M. Hue dîne ou non avec ses partenaires pluriels, peu importe... Mais le malaise communiste, que personne ne nie, a quelques expressions organisées. Le 26 avril, les « orthodoxes » réunis dans Rouges vifs ont tenu une réunion publique, avec Aimé Halbeher, ex-dirigeant communiste de Renault et André Gerin, député du Rhône, pour expliquer à quel point le concept de gauche plurielle n'avait pas de sens. La vedette était incontestablement Charles Hoareau, leader des comités chômeurs CGT, qui avait

fait entendre sa voix dérangeante au congrès de Martignes et que certains verraient bien en candidat présidentiel (Le Monde daté 20-21 mai).

Un autre leader syndical communiste, Jean-Paul Israël, des marins CGT, réputés pour leur appétit dans les batailles, assistait le 22 mai à une autre réunion critique de la gauche : la convention appelée par le conseiller municipal Philippe Sammarco, à laquelle participaient aussi des communistes refondateurs, des militants Verts, des socialistes et nombre d'inorganisés. Le même jour, les initiateurs communistes de l'appel « Il faut garder un parti de classe », soutenus par le Parti des travailleurs (PT), tenaient leur première réunion à Paris.

Au-delà de la bataille des licenciements, qui sera sans doute suivie à l'automne d'un autre affrontement sur le projet de loi de financement de la Sécurité sociale, beaucoup s'inquiètent du score que pourra réaliser M. Hue à la présidentielle. « Un Robert Hue à moins de 5 %, c'est une stratification de la vie politique pour longtemps », observait ainsi Stéphane Gatignon, le jeune maire refondateur de Sevrans, lors de la réunion à Saint-Denis, samedi 22 mai, des signataires de l'appel « Pour une perspective de gauche ».

Béatrice Gurrey et Michel Samson (à Marseille)

### PRÉFECTURE DE LA MARNE

3<sup>e</sup> direction - 3<sup>e</sup> bureau

#### AVIS

**L.G.V. Est européenne unité hydrographique Aisne-Amont**  
Enquête publique au titre de la législation sur l'eau.

En application des dispositions du décret n°93-742 du 29 mars 1993, il sera procédé à une enquête publique sur le projet présenté par Réseau Ferré de France situé 30, rue de Cambrai à Paris, tendant à obtenir l'autorisation de réaliser au titre de la législation sur l'eau des installations, ouvrages, travaux et aménagements dans le cadre de la construction de la L.G.V. Est européenne.

Ce projet linéaire de grande ampleur a été découpé en unités hydrographiques homogènes. La présente enquête concerne l'unité hydrographique « **Aisne-Amont** » qui s'étend sur une partie des départements de la Marne et de la Meuse.

L'enquête sera ouverte à la mairie des communes de Tilloy-et-Bellay, Auve, Saint-Mard-sur-Auve, La Chapelle-Felcourt, Rapsécourt, Dampierre-le-Château, Braux-Saint-Rémy, Passavant-en-Argonne, Herpont, Chatrices, Sivry-Ante, Villers-en-Argonne, Le Chemin, Eclaires (pour la Marne), Brizaux, Foucaucourt-sur-Thabas, Evres, Nubécourt, Beausite, Les-Trois-Domaines et Ramluzin-et-Benoîte-Vaux (pour la Meuse), où le dossier de l'affaire ainsi qu'un registre d'enquête seront déposés pendant un mois du **11 juin au 11 juillet 2001 inclus**.

Toute personne pourra prendre connaissance de ce projet dans les mairies concernées aux jours et heures habituelles d'ouverture.

Les intéressés pourront consigner leurs observations sur le registre ouvert à cet effet ou les adresser, pendant toute la durée de l'enquête, au président de la commission d'enquête au siège de la commission d'enquête qui a été fixé à la mairie de Villers-en-Argonne, qui les joindra au registre d'enquête publique.

Sont désignés membres de la commission d'enquête :

- M. Georges DEBLEU, domicilié 5, boulevard du 1<sup>er</sup>-R.A.M. 10000 Troyes, président;
- M<sup>me</sup> Marie-Hélène MAIRE, domiciliée rue Principale 52200 Bourg;
- M. Guy COJAN, domicilié 1, place Foch à 55300 Saint-Mihiel.

Les membres de la commission d'enquête se tiendront à la disposition du public pour recevoir ses observations, aux lieux, jours et heures suivants :

- Sivry-Ante, le lundi 11 juin 2001, de 14 heures à 17 heures;
- Evres, le samedi 23 juin 2001, de 14 heures à 17 heures;
- Auve, le mercredi 27 juin 2001, de 14 heures à 17 heures;
- Les-Trois-Domaines, le mercredi 4 juillet 2001, de 14 heures à 17 heures;
- Villers-en-Argonne, le mercredi 11 juillet 2001, de 14 heures à 17 heures.

Une copie du rapport dans lequel le commissaire enquêteur énonce ses conclusions motivées sur le projet de l'opération sera déposée à la mairie des communes de Tilloy-et-Bellay, Auve, Saint-Mard-sur-Auve, La Chapelle-Felcourt, Rapsécourt, Dampierre-le-Château, Braux-Saint-Rémy, Passavant-en-Argonne, Herpont, Chatrices, Sivry-Ante, Villers-en-Argonne, Le Chemin, Eclaires, Brizaux, Foucaucourt-sur-Thabas, Evres, Nubécourt, Beausite, Les-Trois-Domaines et Ramluzin-et-Benoîte-Vaux.

Une copie de ce même document sera en outre déposée à la préfecture de la Marne au bureau de l'environnement et de l'aménagement du territoire et à la préfecture de la Meuse, bureau de l'environnement et de l'urbanisme où toute personne physique ou morale concernée pourra en demander communication.

Pour le préfet  
et par délégation  
l'attaché chef de bureau,  
Signé : Brigitte DEDISSE

**RELIGION** Outre ses 25 000 prêtres, l'Eglise catholique de France compte actuellement 1 600 diacres permanents. ● MEMBRES DU CLERGÉ mais exerçant majoritairement

une activité professionnelle, mariés pour 92 % d'entre eux, ils remplissent une fonction au service de la communauté chrétienne et, parallèlement, sont « envoyés » sur le lieu

de travail pour témoigner de leur foi. ● CETTE FORME DE MINISTÈRE, qui était tombée en désuétude, a été rétablie par le concile Vatican II, en 1964. ● DANS LE DIOCÈSE de Lille,

qui compte actuellement 43 diacres, l'évêché estime qu'« à terme le nombre de prêtres et de diacres sera quasiment le même ». ● AGRICULTEUR, profession libérale, cadres supérieurs

ou ouvrier, cinq diacres témoignent du sens de leur engagement : « une réponse étonnamment moderne de l'Eglise aux besoins du monde contemporain », selon l'un d'eux.

## Le rôle croissant des diacres bouleverse discrètement les pratiques de l'Eglise

Membres du clergé tout en exerçant une activité professionnelle, mariés pour la plupart, 1 600 diacres permanents occupent une fonction au service de la communauté chrétienne. Baptêmes, mariages, enterrements : leur poids se renforce dans une Eglise marquée par le vieillissement des prêtres

« VOUS N'ÊTES PAS des délégués syndicaux, vous êtes des hommes d'Eglise ! » Le reproche, lancé par un évêque, résonne encore aux oreilles des diacres d'Evreux. L'un d'entre eux, Roger Plançon, se souvient : « Le 13 janvier 1995, le jour de l'éviction de Jacques Gaillot, une réunion des quinze diacres permanents était programmée. En nous y rendant, nous avons tous appris la nouvelle par la radio. Sous le coup de l'émotion, nous avons rédigé et signé une pétition, puis nous avons décidé de contacter les diacres des autres diocèses pour leur demander de manifester devant leur évêché le dimanche suivant. »

C'est ainsi que des hommes d'Eglise sont descendus dans la rue, le 15 janvier 1995, pour contester une décision d'Eglise. Pour la première fois, les diacres permanents occupaient le devant de la scène ecclésiale. « En ordonnant diacres des hommes qui étaient dans le monde, l'Eglise catholique a pris un risque... et c'est tant mieux ! », conclut M. Plançon.

### « SOUS-CURÉ OU SUPER-SACRISTAIN »

Ils sont aujourd'hui 1 600 diacres permanents en France : des hommes mariés à 92 %, exerçant une activité professionnelle pour 66 % d'entre eux (32 % étant retraités). C'est le concile Vatican II qui a rétabli cette forme de ministère, en 1964, « non pas en vue du sacerdoce, mais en vue du service » (constitution *Lumen Gentium*). L'ordination de diacres est attestée dès les premiers temps de l'Eglise, ainsi qu'en témoignent plusieurs passages du livre des Actes des Apôtres. Mais elle était tombée en désuétude, pour ne plus subsister que sous la forme d'une étape vers le ministère de prêtre. En décidant de rétablir un « diaconat permanent », accessible à des hommes mariés, l'Eglise catholique a ouvert une brèche dans une certaine conception de l'ordination, jusque-là exclusivement conférée à des hommes célibataires, en vue de la prêtrise.

« Le diacre n'est pas là pour remplacer ou suppléer les prêtres, met en garde le Père Michel Manseau, responsable du Comité national du diaconat. Il n'est pas un sous-curé ou un super-sacristain ! » Et pourtant, c'est ainsi qu'il est encore perçu par beaucoup de catholiques. « On entend souvent dire dans les paroisses : "On n'a plus de prêtres, mais on aura des diacres", constate le Père Manseau. Et les

gens ajoutent : "S'ils pouvaient être ordonnés prêtres, ce serait encore mieux..." »

« Finalement, regrette Yves Brisciano, permanent syndical CFDT et diacre du diocèse de Créteil (Val-de-Marne), ce sont les catholiques pratiquants qui ont le plus de mal à comprendre le rôle du diacre. Mes collègues de travail ne se posent pas du tout la même question sur l'utilité de mon ministère. » En accord avec l'Eglise catholique de France, il met l'accent sur la dimension de « service » inhérente au diaconat. C'est d'ailleurs l'étymologie du mot « diacre », du grec *diakonos*

qui signifie « serviteur ». « Par mon ordination, je suis un signe de l'Eglise servante sur mon lieu de travail », explique le militant syndical.

### DEUX OPTIONS

Les diacres seraient-ils la relève des prêtres-ouvriers vieillissants ? Certains osent la comparaison : « C'est un peu ainsi qu'on peut les situer, dans une société sécularisée », avance Mgr Hippolyte Simon, l'évêque de Clermont-Ferrand, chargé du diaconat. Et pourtant, le rapprochement agace aussi bien les diacres que les « PO ». « Je n'ai pas été envoyé en

mission vers mon milieu professionnel. J'y étais déjà quand on m'a ordonné, nuance Yves Brisciano. J'ai un métier, une famille. Les prêtres-ouvriers, eux, ont fait un choix de radicalité que je n'ai pas fait. » Pierre Niobey, le secrétaire national des prêtres-ouvriers, rappelle que « sur les 1 600 diacres permanents, 70 seulement se réclament du monde ouvrier ».

Il est vrai que les diacres se recrutent dans toutes les professions et tous les secteurs d'activité. On trouve aussi bien parmi eux des agriculteurs, des enseignants, des professionnels de la santé, des ouvriers, des cadres du privé, ou encore des artistes. « Nous préférons le terme d'"interpellation" à celui de "vocation", précise Alain Desjonquères, secrétaire du Comité national du diaconat. Nous nous méfions de ceux qui se présentent d'eux-mêmes, qui "se portent volontaires". Une telle démarche peut cacher une vocation de prêtre rentrée, ou une vie professionnelle qui n'est pas satisfaisante. La plupart du temps, c'est l'évêque qui propose le diaconat à des personnes qui, spontanément, n'y avaient pas pensé. »

« Le diacre est dans la vie, martèle le Père Manseau. Pour les gens qu'il rencontre au jour le jour, il est un peu l'Eglise qui vient vers eux. » Pourtant, un débat traverse toujours l'Eglise catholique, entre deux « options » différentes. Pour les uns, le diacre doit être rattaché à une paroisse, pour y exercer une

fonction au service de la communauté chrétienne, y compris dans la liturgie. Par son ordination, le diacre peut en effet célébrer des baptêmes et des mariages, ou présider des enterrements, même s'il ne peut dire la messe. Pour d'autres, au contraire, le diaconat permanent est « un ministère du seuil »,

pays, les diacres permanents sont davantage insérés dans l'institution ecclésiale : selon le Père Manseau, « en Allemagne, la moitié des diacres sont des permanents rémunérés par l'Eglise ».

L'option clairement affichée par l'Eglise catholique de France est donc de ne pas « clériciser » les

### Le débat sur les diaconesses reste ouvert

Le diaconat permanent pourrait-il, un jour, être ouvert à des femmes ? La question revient de manière récurrente dans les débats sur la place de la femme dans l'Eglise catholique. On sait qu'il a existé, dans les premiers temps du christianisme, des veuves et des vierges qui étaient chargées d'un ministère analogue à celui des diacres. Elles avaient le titre de « diaconesses ». Le mot apparaît d'ailleurs une fois dans le Nouveau Testament, sous la plume de saint Paul, pourtant réputé misogyne : « Je vous recommande Phœbé, notre sœur, diacre [ou diaconesse] de l'Eglise de Cenchrées » (*Epître aux Romains*, 16, 1). Certains théologiens estiment cependant que la fonction de ces « diaconesses » était différente de celle des diacres masculins, et ne s'apparentait pas à un ministère ordonné. Le débat reste ouvert, contrairement à l'accès des femmes au ministère de prêtre, définitivement refusé par le pape Jean Paul II, en 1994. De leur côté, les protestants utilisent le terme de « diaconesses » pour désigner leurs communautés religieuses féminines.

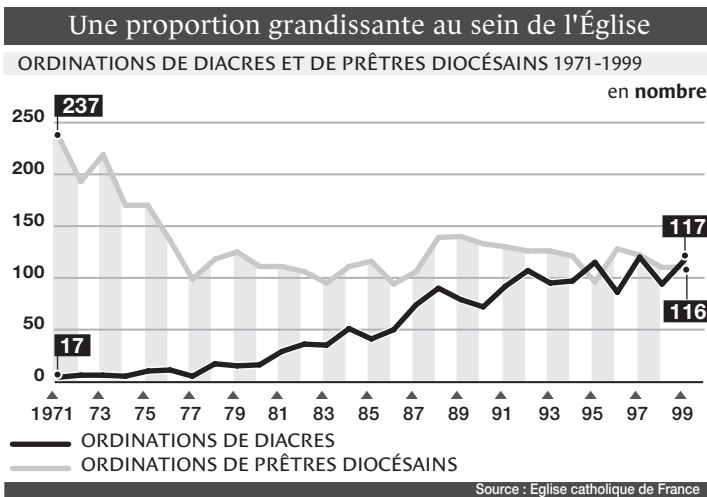
entièrement tourné vers l'extérieur. « Toute notre réflexion actuelle tend à dépasser cette dichotomie, tempère Michel Manseau. Le diacre doit se situer à l'articulation de la vie interne de l'Eglise et du monde extérieur. Il est dans un "aller-retour" entre les deux. » Cette réflexion est propre à l'Eglise catholique de France. Dans d'autres

diacres. Pourtant, certains évêques participant au concile Vatican II nourrissaient l'arrière-pensée que les diacres permanents pourraient un jour être ordonnés prêtres, si l'Eglise catholique autorisait l'ordination d'hommes mariés. Cette perspective est aujourd'hui écartée. « Penser le diaconat permanent comme une porte vers le ministère de prêtre, c'est passer à côté de leur originalité », affirme le Père Henri-Jérôme Gagey, doyen de la Faculté de théologie de l'Institut catholique de Paris. Selon lui, la présence des diacres permanents dans l'Eglise « aura de toute façon un effet rénovateur ».

Une étude statistique, menée par Mgr Hippolyte Simon et présentée aux évêques au cours de leur assemblée annuelle de 1999, montre que la proportion des diacres dans l'Eglise va augmenter au cours des prochaines années, en raison de la moyenne d'âge plus élevée des prêtres. Cependant, relève l'étude, on assiste à « un réel plafonnement des ordinations diaconales en France », autour d'une centaine par an : « Il est clair, conclut l'enquête, que dans l'hypothèse où les rythmes d'ordination n'évoluent pas, il y aura toujours plus de prêtres que de diacres », soit une proportion d'au moins deux prêtres pour un diacre, dans plus d'une trentaine d'années.

X. T.

X. T.



Il y a actuellement dans l'Eglise catholique de France, 25 000 prêtres pour 1 600 diacres. Selon les estimations des évêques, la proportion sera d' un diacre pour deux prêtres dans un peu plus d'une trentaine d'années.

## A Lille, une « mission à l'interface entre l'Eglise et le monde extérieur »

C'EST en 1971 que le premier diacre a été ordonné à Lille. Ils sont maintenant 43 dans le diocèse, pour 550 prêtres diocésains et 136 religieux. En 2000, trois nouveaux diacres ont été ordonnés ; cinq le seront cette année. « A terme, le nombre de prêtres et de diacres sera quasiment égal dans notre diocèse », estime Mgr Jean-Luc Brunin, évêque auxiliaire.

Le diaconat est ici nettement voulu comme « un ministère du seuil », qui vise à rejoindre les gens « qui frôlent l'Eglise ». « Il y a eu une période de débat, dont on est en train de sortir, estime Mgr Brunin. Un clivage entre ceux qui s'occupent de l'Eglise rassemblée en communauté, et ceux qui travaillent pour la mission. Les diacres faisaient valoir qu'ils étaient envoyés pour l'extérieur de l'Eglise. On commence à sortir de ce débat. Les diacres sont en définitive à l'"interface" entre l'Eglise catholique et le monde extérieur. »

Les professionnels engagés dans le diaconat sont ainsi amenés à servir à la fois de relais et de conseillers auprès de l'évêché, à partir du milieu où ils travaillent. Que celui-ci s'exprime par exemple sur la santé, les diacres médecins

pourront lui apporter préalablement leur point de vue. « Pendant les menaces d'épizootie de fièvre aphteuse, les diacres agriculteurs ont exprimé le désarroi du monde rural dans ces circonstances », raconte Mgr Brunin.

### « UN TEMPS D'EXPLICATION » NÉCESSAIRE

L'immense majorité des diacres ordonnés pour le diocèse de Lille sont « appelés » par l'évêque. « Nous avons connu, au début, une période où les futurs diacres se proposaient. Ce n'est plus le cas aujourd'hui, constate l'évêque auxiliaire. L'Eglise diocésaine engage même une réflexion, pour savoir quels sont les besoins, quels sont les lieux, les secteurs d'activité où la présence d'un diacre serait utile. »

L'Eglise catholique se défend de faire de l'« entrisme » dans les milieux professionnels : « Nous n'avons aucune prétention à régenter les affaires, explique l'évêque auxiliaire de Lille. Simplement, là où les gens sont dans une situation de questionnement ou de malaise, il est important que l'Eglise s'exprime, et pas d'une manière qui surplombe la société civile. »

Avec la multiplication du nombre de diacres, la figure de l'Eglise du diocèse est en train de changer. De nouvelles questions se font jour. « Nous nous interrogeons sur le statut de femme de diacre : comme se sent-elle associée au ministère de son mari ? Certaines le vivent bien, d'autres ne se sentent pas partie prenante. Elles ont le sentiment que le ministère est essentiellement vécu par le diacre lui-même. Pourtant, les épouses sont systématiquement associées à la formation du diacre. Elles doivent donner leur accord pour l'ordination de leur mari. »

Pour Mgr Brunin, le ministère du diacre est encore mal connu, y compris dans l'Eglise. Il demande « un temps d'explication ». « La figure qui vient spontanément à l'esprit des gens est celle du prêtre ou du religieux. L'ordination est un acte public, qui permet de présenter ce qu'est vraiment le diaconat. Au cours de la dernière ordination, une exposition avait été préparée dans le fond de l'église, pour expliquer le rôle du diacre. »

X. T.

X. T.

## « Les gens s'habituent mais, dans leur esprit, c'est encore mieux quand c'est un prêtre qui baptise »

ILS SONT agriculteurs, membres de professions libérales, cadres supérieurs, ou bien ouvriers. Un jour, ils ont été « interpellés » par leur évêque

### TÉMOIGNAGES

Ces cinq diacres permanents se sentent plus proches des laïcs de base que du clergé

pour être ordonnés diacres permanents. Après avoir pris l'avis de leur femme et de leurs enfants, ils ont accepté. Par leur ordination, ils sont officiellement membres du clergé. Et pourtant, beaucoup d'entre eux se sentent plus proches des laïcs de base que d'une Eglise pyramidale et hiérarchique, telle qu'on se la représente souvent. Ils sont « envoyés » dans leur milieu professionnel pour témoigner, avec discrétion et sans prosélytisme, de leur foi. A leur façon, ils inventent ce que pourrait être la figure d'une Eglise du troisième millénaire.

● **Hughes Verhaeghe, exploitant agricole**, a été ordonné diacre en 1992 par Mgr Gaillot, pour le diocèse d'Evreux (Eure). Il cultive du blé, de la betterave et du lin

dans le village de La Haye-Aubré et gère aussi une porcherie. « Je suis d'une famille chrétienne pratiquante, raconte ce père de famille de huit enfants. J'étais déjà engagé dans la paroisse quand Jacques Gaillot m'a appelé au diaconat, en 1986. J'ai été ordonné en 1992, tout juste à la limite d'âge, puisque j'avais trente-cinq ans, l'âge minimum requis. »

L'agriculteur normand exerce des responsabilités dans plusieurs coopératives : « Ma mission est de donner une certaine visibilité de la foi dans le milieu agricole. Dans les responsabilités qui sont les miennes, j'essaie de faire prévaloir l'idée que c'est l'homme qui est premier, avant la logique financière. Ça ne veut pas dire que je sois forcément le meilleur... » La paroisse d'Hughes Verhaeghe regroupe désormais une quarantaine de villages. Une fois par mois, il célèbre une cérémonie collective de baptêmes, à la place du curé. « Les gens s'habituent, mais, dans leur esprit, c'est encore mieux quand c'est un prêtre qui baptise... » Depuis son ordination, le jeune agriculteur se sent « laïc et homme d'Eglise à la fois, mais tout de même davantage laïc ».

● **Didier Bourdon, cardiologue** à Bry-sur-Marne (Val-de-Mar-

ne). Il a été ordonné diacre tout récemment, en juin 2000. C'est un prêtre du diocèse qui l'a « interpellé » en 1995. Jusque-là, il n'y avait « pas du tout pensé ». Après un an de réflexion et quatre ans de formation, il a dit oui. L'évêque lui a confié une mission d'accompagnement auprès des malades à domicile, et une réflexion pour créer des « lieux de parole » pour les professionnels de la santé. « En tant que médecin, je côtoie ceux qui souffrent : les malades et leur famille. Depuis toujours, ma manière d'appréhender le dialogue et le rapport au malade est colorée par ma foi. Je ne conçois pas du tout ma mission comme une manière de faire du prosélytisme. Finalement, depuis mon ordination, c'est plutôt le regard des autres qui a changé : ils me voient comme appartenant au clergé ! Pourtant, je n'ai pas l'impression d'être un ecclésiastique, en tout cas pas au sens d'une Eglise pyramidale et hiérarchisée d'avant Vatican II... »

En ce moment, Didier Bourdon prépare des fiancés au mariage religieux, qu'il célébrera lui-même. « Qu'un homme marié prépare un couple au mariage, c'est intéressant. Après tout, je leur parle en connaissance de cause, contrairement à un prêtre célibataire... »

● **Paul Israël, inspecteur du travail**. Ordonné en 1992 dans la nouvelle cathédrale d'Evry (Essonne), Paul Israël côtoie de près, de par son métier, le monde de l'entreprise. Il est aussi diacre de la Mission de France, ce diocèse sans territoire créé en 1941 pour rejoindre les milieux défavorisés et éloignés de l'Eglise. Pour lui, le diaconat est un ministère « qui reste à inventer ». « C'est une façon pour l'Eglise de signifier qu'aucune réalité humaine ne lui est étrangère. Finalement, je trouve que c'est une réponse étonnamment moderne aux besoins du monde contemporain. »

Avant d'être ordonné, Paul Israël a tenu à informer de son choix son directeur départemental : « C'est une décision qui relève de la sphère privée, mais l'ordination a un caractère public. » Au quotidien, l'inspecteur du travail rencontre des patrons, des directeurs des ressources humaines, des dirigeants syndicaux, mais aussi des personnes en situation précaire. « Le leitmotiv de mon engagement, c'est que l'économique ne doit pas avoir le dernier mot. Mon souci est de rejoindre les gens là où ils sont. Le risque serait de se laisser accaparer par l'organisation interne de l'Eglise. Or moi, je n'ai pas été

ordonné pour « gérer la boutique ». Cela dit, je pense que l'Eglise a besoin de temps en temps qu'on lui rappelle certaines réalités. »

● **Christian Cordier, directeur des ressources humaines adjoint** d'une grande entreprise du bâtiment. Il était le premier surpris quand on lui a proposé de devenir diacre. « Je n'y avais jamais pensé. Je ne savais pas grand-chose du diaconat. J'ai réfléchi avec mon épouse et mes enfants, avant d'accepter », explique cet homme de cinquante-sept ans.

« Ma mission est d'avoir le souci du facteur humain. J'essaie d'être davantage à l'écoute des personnes qui ont des difficultés particulières. Il m'est arrivé de devoir faire face à des situations de plans sociaux. J'ai réussi à peser pour que certaines personnes soient retirées de la liste des licenciements. Je dois gérer une tension entre les intérêts de l'entreprise et le bien-être des hommes et des femmes qui y travaillent. »

Proche de la retraite, Christian Cordier aimerait que l'Eglise catholique ordonne des diacres plus jeunes : « C'est bien qu'ils restent longtemps en activité. En même temps, je sais que les couples jeunes doivent consacrer du temps à leur famille. Pour ma part, j'en suis à une moyenne de deux ou trois réunions en soi-

rée par semaine, dans le cadre de mon ministère de diacre. »

● **Michel Glaisner, technicien chez Renault et militant CGT**. Ordonné diacre en 1999, il est au service de la Mission ouvrière du Val-d'Oise. « Je suis toujours le même, je n'ai pas changé. Je suis peut-être plus attentif à ce qui se vit autour de moi. Sur mon lieu de travail, tout le monde ne sait pas que je suis diacre. Mais l'attitude de quelques-uns à mon égard a changé. On devient un confident, un référent. Pour certaines personnes, je représente l'Eglise. » Une fois, c'est un collègue qui discute avec lui, parce qu'il cherche un sens à sa vie. Michel Glaisner l'oriente vers une équipe de catéchuménat, et il vient de recevoir le baptême à Pâques. Une autre fois, c'est un secrétaire général de la CGT qui ne veut pas se marier à l'église, bien que sa femme soit croyante. Quand il apprend que Michel Glaisner est diacre, il lui demande de célébrer son mariage.

« Les incroyants me disent : "tu es un peu comme un prêtre-ouvrier". Je leur réponds que ça y ressemble, mais que ma mission est un peu différente. »

Propos recueillis par Xavier Ternisien

# Au procès des vacances en temps partagé, les preuves de l'escroquerie se révèlent difficiles à réunir

Face à l'accusation, les frères Miller et leurs coprévenus présentent un front parfaitement uni

Le procès des vacances en temps partagé, devant le tribunal de Paris, semble tourner à l'avantage des prévenus. Le parquet éprouve de grandes

difficultés à démontrer l'escroquerie en bande organisée devant des prévenus particulièrement solidaires. Parmi les 2 400 victimes s'en trouvaient

d'illustres : un inspecteur général du tourisme et Georges Sarre, maire du 11<sup>e</sup> arrondissement de Paris et ancien secrétaire d'Etat aux transports.

SCOTT MILLER frétille sur son banc, mais en silence. D'ailleurs l'amateur de poissons exotiques et âme du système de vente de vacances en temps partagé jugé depuis lundi 21 mai à Paris (*Le Monde* du 23 mai) a changé de banc. Il n'est plus assis entre deux gendarmes et comparait libre après avoir miraculeusement réussi, mardi, à trouver les 500 000 francs de caution qu'on lui réclamait. Et puis, le procès ne se passe pas mal : l'accusation peine un peu à caractériser l'escroquerie en bande organisée et les dix prévenus sont restés une bande de sacrés copains. Alain Zémour, par exemple, toujours incarcéré, plusieurs fois licencié par Scott Miller et ruiné depuis, a de quoi lui en vouloir. « J'ai envie de te tuer des fois », assure l'homme d'affaires.

— Mais vous avez dit au juge d'instruction que vous aviez envie de l'embrasser sur la bouche — Scott Miller,

pas la juge, s'inquiète le procureur. — C'est comme ça quand on aime », conclut philosophiquement Alain Zémour.

Les prévenus offrent en tout cas un front remarquablement uni — en attendant l'audition des victimes, à partir du 29 mai. On reproche à l'autre frère Miller d'avoir émis des tickets à gratter, tous gagnants, qui permettaient de gagner une semaine de vacances gratuites au soleil : sans aléa, ce n'est plus un jeu, mais un délit. « Pas du tout », assure Steven Miller, la majorité seulement était gagnante. » La partie civile lui fait observer qu'il y avait 874 949 gagnants sur 875 000 tickets. « C'est une grande majorité », convient le prévenu. L'accusation soutient encore que les gagnants, qui devaient verser 500 francs remboursables de « frais de réservation », n'ont rien touché. Les frères Miller protestent du contraire : 10 millions de tickets ont été distribués, 44 000 familles ont flairé la bonne aubaine, 19 000 ont versé les 500 francs, 18 000 ont été remboursés, avant l'effondrement, en 1996.

On obligeait les touristes à prendre leurs billets d'avion dans l'agence du groupe ? Pas du tout, protestent les prévenus : 20 % ont choisi d'autres compagnies, les billets sont dans le dossier. Sur place, les heureux gagnants étaient harcelés, selon l'accusation, pour acheter à grand frais des semaines de vacances.

« AIR-BLAIREAU » ET « LES PIGEONS »

« J'ai l'impression qu'on a un peu forcé la main aux plaignants, proteste Serge Baranès, responsable en Espagne de l'une des résidences. On ne peut pas forcer les gens à rigoler, à danser, à chanter... Je suis sidéré que les gens qui étaient contents à cette époque en gardent un souvenir de cauchemar. » Le « numéro 3 » du groupe ne voit d'ailleurs pas où est l'escroquerie. « Effectivement, nous avons déposé le bilan, explique Olivier Ané ; effectivement, ça s'est mal passé, nous avons grandi trop vite. Les gens se plaignent qu'il y ait moins de destinations que prévu, c'est sûrement vrai. Mais ils ont leur titre de propriété ! Ils continuent à partir en vacances ! »

Restent quelques curiosités, com-

me ces 24 500 francs tombés sur son compte en Belgique : il les a « gagnés au casino avec un ami ». Les victimes dans la salle trouvent la force de rire. Elles rient plus jaune quand Daniel Magdeleine, le pugnaire procureur de la République, rappelle que les tours-opérateurs concurrents summoient la compagnie « Air-blaireau » et que les commerciaux appelaient les clients « les pigeons ». « Votre frère, ce sont les poissons ; vous, c'est plutôt les volatiles ! », tonne le procureur. « Revenons à nos moutons », suggère le président. D'autant qu'il y en a eu de célèbres : un inspecteur général du tourisme, et même « un ancien ministre, qui y a cru ». Le procureur s'est bien gardé de donner un nom. Qui a aussitôt circulé dans les couloirs : c'est Georges Sarre, le député et maire chevémentiste du 11<sup>e</sup> arrondissement de Paris, ex-secrétaire d'Etat aux transports, donc un peu de la partie. Sa lettre de protestation figure dans le dossier. Sur papier à en-tête de la Mairie de Paris.

Franck Johannès

## Les Gitans du « village andalou » bordelais vont être relogés en urgence

BORDEAUX

de notre correspondante

Le préfet de la Gironde, Christian Frémont, a annoncé, lundi 21 mai, le relogement d'urgence de dizaines de familles gitanes habitant un camp insalubre dans la banlieue nord de Bordeaux. Cette décision fait suite aux résultats d'une enquête de la direction départementale des affaires sanitaires et sociales (Ddass), qui a mesuré les taux de plombémie chez les enfants gitans, des nourrissons aux adolescents. Sur 113 jeunes, 81 tests de plombémie ont pu être réalisés les 30 mars et 11 avril : 13 révèlent des cas de saturnisme, soit un taux de plombémie supérieur à 100 microgrammes par litre de sang ( $\mu\text{g/l}$ ). Six d'entre eux, principalement des jeunes adolescents, sont très intoxiqués avec des taux de 176 à 273  $\mu\text{g/l}$ .

Une enquête sociologique, des études géologiques et des tests sanguins réalisés par Médecins du Monde avaient déjà souligné la situation préoccupante du « village andalou », installé à proximité d'une ancienne décharge d'ordures ménagères (*Le Monde* du 9 août 2000). Les 38 habitations ont été construites en 1991 sans

respecter les données géologiques. Le terrain est pollué par un mélange de métaux lourds, d'hydrocarbures et de plomb à des taux anormaux. De plus, les Gitans ont développé une importante activité de ferrailage.

« DES EFFORTS DE CHAQUE CÔTÉ »

Devant ces derniers résultats alarmants, le préfet a décidé de reloger d'urgence, avant le 30 juin, les 47 familles habitant toujours le « village ». Celles dont les enfants sont les plus touchés seront relogées prioritairement. Il a également proposé un bilan de santé global sur la base du volontariat à tous les habitants, soit plus de 220 personnes. « Ce relogement se fera avec un dispositif semblable à celui utilisé dans la Somme », explique Christian Frémont : trois à quatre terrains de la communauté urbaine de Bordeaux, dont la localisation n'est pas encore définie, vont être utilisés pour les constructions provisoires. Les maisons du « village » seront ensuite détruites.

Afin de répondre à cette urgence, une « cellule opérationnelle » composée des services concernés de l'Etat, de collectivités et de Gitans

est mise en place depuis lundi 21 mai. Elle sera également chargée de l'intégration sociale et de l'insertion professionnelle de cette population. Après des années d'atermoiements, la mairie de Bordeaux s'est engagée à trouver un logement durable à chacune des familles d'ici à la fin de l'année. Six sont déjà relogées. Elles seront neuf d'ici à septembre. La démarche est laborieuse : « Ni les bailleurs sociaux ni les communes de l'agglomération ne font preuve d'un enthousiasme extraordinaire », avait confié Alain Juppé, maire (RPR) de Bordeaux, lors du conseil municipal du 30 avril. « Si nous souhaitons accélérer les choses, il faut faire des efforts de chaque côté », avait-il ajouté, rappelant que certaines familles avaient déjà refusé des propositions de la ville. « Il faut agir dans la plus grande concertation possible et prendre en compte les souhaits des uns et des autres, temporellement. M. Frémont, même si, je l'avoue, cela va être compliqué. » Plusieurs maires interrogés par le quotidien *Sud-Ouest* ont déjà signalé qu'ils n'avaient pas de terrain disponible.

Claudia Courtois

### PRÉFECTURE DE LA MARNE

3<sup>e</sup> direction - 3<sup>e</sup> bureau

AVIS

**L.G.V. Est européenne unité hydrographique Vesle-Amont**  
Enquête publique au titre de la législation sur l'eau.

En application des dispositions du décret n°93-742 du 29 mars 1993, il sera procédé à une enquête publique sur le projet présenté par Réseau Ferré de France situé 30, rue de Cambrai à Paris, tendant à obtenir l'autorisation de réaliser au titre de la législation sur l'eau des installations, ouvrages, travaux et aménagements dans le cadre de la construction de la L.G.V. Est européenne.

Ce projet linéaire de grande ampleur a été découpé en unités hydrographiques homogènes. La présente enquête concerne l'unité hydrographique « Vesle-Amont ».

L'enquête sera ouverte à la mairie des communes de Taissy, Puisieux, Sillery, Verzenay, Beaumont-sur-Vesle, Val-de-Vesle, Villers-Marmery, Les-Petites-Loges, Billy-le-Grand, Livry-Louvercy, Bouy, Saint-Hilaire-au-Temple, Vadenay, Cuperly, La Chapelle, Bussy-le-Château, Saint-Rémy-sur-Bussy, Tilloy-et-Bellay, Verzy et Dampierre-au-Temple, où le dossier de l'affaire ainsi qu'un registre d'enquête seront déposés pendant un mois du **lundi 11 juin au mercredi 11 juillet 2001 inclus**.

Toute personne pourra prendre connaissance de ce projet dans les mairies concernées aux jours et heures habituelles d'ouverture.

Les intéressés pourront consigner leurs observations sur le registre ouvert à cet effet ou les adresser, pendant toute la durée de l'enquête, au président de la commission d'enquête au siège de la commission d'enquête qui a été fixé à la mairie de Livry-Louvercy, qui les joindra au registre d'enquête publique.

Sont désignés membres de la commission d'enquête :

- M. Georges DEBLED, domicilié 5, boulevard du 1<sup>er</sup>-R.A.M. à 10000 Troyes, président ;
- M<sup>lle</sup> Marie-Hélène MAIRE, domiciliée rue Principale à 52200 Bourg ;
- M. Guy COJAN, domicilié 1, place Foch à 55300 Saint-Mihiel.

Les membres de la commission d'enquête se tiendront à la disposition du public pour recevoir ses observations, aux lieux, jours et heures suivants :

- Bouy, le 13 juin 2001, de 9 heures à 12 heures ;
- Livry-Louvercy, le 20 juin 2001, de 9 heures à 12 heures ;
- Verzenay, le 30 juin 2001, de 14 heures à 17 heures ;
- Saint-Hilaire-au-Temple, le 2 juillet 2001, de 14 heures à 17 heures ;
- Tilloy-et-Bellay, le 10 juillet 2001, de 14 heures à 17 heures.

Une copie du rapport dans lequel le commissaire enquêteur énonce ses conclusions motivées sur le projet de l'opération sera déposée à la mairie des communes de Taissy, Puisieux, Sillery, Verzenay, Beaumont-sur-Vesle, Val-de-Vesle, Villers-Marmery, Les-Petites-Loges, Billy-le-Grand, Livry-Louvercy, Bouy, Saint-Hilaire-au-Temple, Vadenay, Cuperly, La Chapelle, Bussy-le-Château, Saint-Rémy-sur-Bussy, Tilloy-et-Bellay, Verzy et Dampierre-au-Temple.

Une copie de ce même document sera en outre déposée à la préfecture de la Marne, au bureau de l'environnement et de l'aménagement du territoire où toute personne physique ou morale concernée pourra en demander communication.

Pour le préfet  
et par délégation  
l'attaché chef de bureau,  
Signé : Brigitte DEDISSE

## Le général Aussaresses conteste avoir fait l'apologie de la torture

LE GÉNÉRAL PAUL AUSSARESSES a démenti avoir fait l'apologie de la torture, mardi 22 mai, devant les policiers qui l'entendaient dans le cadre de l'enquête préliminaire ouverte contre lui le 17 mai par le parquet de Paris pour « apologie de crimes de guerre », à la suite d'une plainte de la Ligue des droits de l'homme. L'officier supérieur a affirmé avoir agi dans les limites fixées par des « ordres républicains ». La publication d'un livre de souvenirs intitulé *Services spéciaux, Algérie 1955-1957*, dans lequel le général Aussaresses, 82 ans, revendique tortures et exécutions sommaires, est à l'origine des investigations. A l'issue de l'audition, M<sup>re</sup> Gilbert Collard, l'avocat du général, a indiqué que son client avait dit que « cet ouvrage était une contribution à l'Histoire qui ne justifie en rien, ni n'excuse, les actes de tortures ». Lundi 21 mai, le général Aussaresses avait aussi été entendu comme témoin, en tant qu'ancien attaché militaire au Brésil en 1975, par le juge Roger Le Loire, qui enquête sur la disparition de Français au Chili sous le régime du général Pinochet.

DÉPÊCHES

■ **JUSTICE : trois garçons de 16 ans ont été mis en examen et écroués**, mercredi 23 mai, à Aix-en-Provence (Bouches-du-Rhône), dans l'enquête sur le viol collectif d'une femme sortant d'un hôpital psychiatrique, ce qui porte à douze le nombre de jeunes gens mis en examen pour viol ou complicité. Au total, une vingtaine de jeunes pourraient avoir été impliqués dans ce viol collectif commis le 12 mai.

■ **Un homme de 21 ans a été condamné à deux ans de prison**, dont dix-huit mois avec sursis, mercredi 23 mai, à Angoulême (Charente) pour avoir attaqué, la veille, à coups de machette, un commissariat de la ville.

■ **Le tribunal correctionnel de Créteil (Val-de-Marne)** a condamné, mercredi 23 mai, Monique Beljanski, veuve du biochimiste français Mirko Beljanski, à dix-huit mois de prison avec sursis et 200 000 francs d'amende, notamment pour « exercice illégal de la pharmacie », concernant des produits thérapeutiques à base de plantes pour sédiés et cancéreux.

■ **Un élève du collège Claude-Le-Lorrain à Nancy, âgé de 16 ans, a été mis en examen et écroué**, mercredi 23 mai, pour « violence sur personne ayant autorité », après avoir donné des coups de pied et de poing sur le visage et les jambes de sa professeure de sciences physiques. L'adolescent, élève en troisième spécialisée, était déjà connu pour vol aggravé et violence.

■ **ACCIDENT : un adolescent de Bourges (Cher), âgé de 13 ans, a été retrouvé mort dans sa chambre**, mercredi 23 mai, après s'être apparemment livré au jeu de la strangulation, dit « jeu du foulard ». Il avait passé une ceinture autour de son cou, qu'il avait attachée au barreau supérieur de son lit superposé. Les enquêteurs ont exclu l'hypothèse d'un suicide. « Le jeu du foulard », qui se pratiquerait surtout dans les cours de récréation entre garçons de 12 à 15 ans, consiste à étrangler un des participants jusqu'à l'évanouissement, pour qu'il raconte ensuite ses visions hallucinatoires. En septembre 2000, à Nice, un adolescent de 14 ans avait été découvert dans sa chambre, étranglé par sa ceinture de judo.

## Une condamnation de principe requise contre le collégien jugé pour dénonciation mensongère

Son professeur, accusé d'attouchements, s'était suicidé

REIMS

de notre envoyé spécial

Bernard Hanse, cinquante ans, s'est donné la mort le 10 juin 1997 sur une route du département de la Marne. Il s'est suicidé dans son véhicule, d'une balle dans la tête, parce qu'il n'a pas supporté les soupçons que faisait peser sur lui la dénonciation d'un garçon de treize ans, l'accusant d'attouchements. Dans une lettre testamentaire, il avait évoqué le « sordide » et le « dérisoire » de cette affaire pour justifier sa décision comme étant la seule « solution digne ». Bernard Hanse était professeur d'éducation physique au collège de Montmirail (Marne). J., son accusateur, était l'un de ses élèves. Mercredi 23 mai, près de quatre ans après les faits, le jeune garçon, soupçonné d'avoir menti, comparait, à huis clos, devant le tribunal pour enfants de Reims, pour « dénonciation mensongère ».

Pour la famille de Bernard Hanse, ce procès devait être l'occasion de réhabiliter l'« honneur » de l'enseignant. « Toute cette histoire est très dure à vivre », a expliqué Gisèle Hanse, son épouse, avant le début de l'audience. On sent qu'un doute persiste et on espère que ce jugement va permettre de tout clarifier. » Dénonçant les rumeurs, elle attend de la justice « qu'elle lave définitivement [son mari] de tout soupçon ». « Nous ne cherchons pas à l'accabler, nous voulons seulement que l'innocence de notre frère soit reconnue », ont précisé, évoquant le jeune prévenu, François et Alain Hanse, les frères de la victime. Enseignants eux aussi, ils en veulent surtout au principal du collège de Montmirail qui, en saisissant « trop hâtivement » le procureur, aurait « provoqué ce gâchis terrible ». « Il suffisait d'interroger les prétendus témoins pour s'apercevoir qu'il s'agissait d'une supercherie », ont-ils soutenu. Une conviction qui a incité M<sup>re</sup> Hanse à déposer plainte devant le tribunal administratif pour « dysfonctionnement du service public de l'éducation nationale ».

Selon le compte-rendu qu'en a fait le procureur de la République, Serge Dintroz, l'audience du tribunal pour enfants est revenue sur les

circonstances dans lesquelles la dénonciation a eu lieu. Dans un premier temps, J. a informé ses parents des faits qu'il reprochait à l'enseignant. Après avoir tenté, sans succès, une confrontation entre M. Hanse et les parents du jeune garçon, le chef d'établissement saisissait la justice. Entendu quelques jours plus tard par les gendarmes, J. se rétractait et était mis en examen le 18 juin. Pour son avocat, M<sup>re</sup> Jean-Marc Repka, ce revirement s'explique par le contexte de l'époque : « Bernard Hanse venait de se suicider et le jeune garçon n'a sans doute pas supporté la pression psychologique qui pesait sur ses épaules. » Devant le juge pour enfants, J. réitérera d'ailleurs ses accusations et bénéficiera d'un non-lieu, avant que la chambre d'accusation de la cour d'appel de Reims ne le renvoie finalement devant le tribunal.

RECONNAÎTRE LA CULPABILITÉ

Face à ses juges, l'adolescent, âgé aujourd'hui de dix-sept ans, aurait maintenu sa version des faits. « Il a expliqué que M. Hanse lui avait caressé la jambe de bas en haut, a indiqué le représentant du ministère public. A-t-il commis une erreur d'interprétation sur la nature de ce geste ? Il ne l'a pas dit mais on peut le penser. » M. Dintroz s'est employé à démontrer que les accusations de J. comportaient des incohérences.

Pour le procureur, les accusations réitérées du jeune garçon sont « suspectes ». « On peut estimer qu'il a voulu régler des comptes avec ce professeur qui [le jour des faits présumés] l'avait exclu de son cours en raison de son comportement. » M. Dintroz a demandé au tribunal de reconnaître la culpabilité de J., mais il n'a pas requis de peine. « Ça n'a pas de sens pour un enfant qui n'avait que treize ans ; en revanche, c'est important pour la famille de la victime que cette culpabilité soit reconnue », a-t-il justifié. L'adolescent encourt six mois de prison et 50 000 francs d'amende — un maximum qui peut être réduit de moitié si l'excuse de minorité est retenue. Jugement le 13 juin.

Acacio Pereira

### PRÉFECTURE DE LA MARNE

3<sup>e</sup> direction - 3<sup>e</sup> bureau

AVIS

**L.G.V. Est européenne unité hydrographique Vesle-Aval**  
Enquête publique au titre de la législation sur l'eau.

En application des dispositions du décret n°93-742 du 29 mars 1993, il sera procédé à une enquête publique sur le projet présenté par Réseau Ferré de France situé 30, rue de Cambrai à Paris, tendant à obtenir l'autorisation de réaliser au titre de la législation sur l'eau des installations, ouvrages, travaux et aménagements dans le cadre de la construction de la Ligne à Grande Vitesse Est européenne.

Ce projet linéaire de grande ampleur a été découpé en unités hydrographiques homogènes. La présente enquête concerne l'unité hydrographique « Vesle-Aval ».

L'enquête sera ouverte à la mairie des communes de Lagery, Lhéry, Tramery, Poilly, Bouleuse, Germigny, Mery-Premecy, Janvry, Gueux, Vrigny, Brouillet, Ormes, Les Mesneux, Bezannes, Villers-aux-Nœuds, Reims, Champfleury, Trois-Puits, Cormontreuil, Montbré, Taissy, Treslon, où le dossier de l'affaire ainsi qu'un registre d'enquête seront déposés pendant un mois du **11 juin au 11 juillet 2001**.

Toute personne pourra prendre connaissance de ce projet dans les mairies concernées aux jours et heures habituelles d'ouverture.

Les intéressés pourront consigner leurs observations sur le registre ouvert à cet effet ou les adresser, pendant toute la durée de l'enquête, au président de la commission d'enquête au siège de la commission d'enquête qui a été fixé à la mairie de Bezannes, qui les joindra au registre d'enquête publique.

Sont désignés membres de la commission d'enquête :

- M. Georges DEBLED, domicilié 5, boulevard du 1<sup>er</sup>-R.A.M. à Troyes (10), président ;
- M<sup>lle</sup> Marie-Hélène MAIRE, domiciliée rue Principale à Bourg (52) ;
- M. Guy COJAN, domicilié 1, place Foch à Saint-Mihiel (55).

Les membres de la commission d'enquête se tiendront à la disposition du public pour recevoir ses observations, aux lieux, jours et heures suivants :

- Gueux, le 11 juin 2001, de 15 heures à 18 heures ;
- Trois-Puits, le 19 juin 2001, de 15 heures à 18 heures ;
- Mery-Premecy, le 27 juin 2001, de 9 heures à 12 heures ;
- Tramery, le 3 juillet 2001, de 9 heures à 12 heures ;
- Bezannes, le 11 juillet 2001, de 9 heures à 12 heures.

Une copie du rapport dans lequel le commissaire enquêteur énonce ses conclusions motivées sur le projet de l'opération sera déposée à la mairie des communes de Lagery, Lhéry, Tramery, Poilly, Bouleuse, Germigny, Mery-Premecy, Janvry, Gueux, Vrigny, Brouillet, Ormes, Les Mesneux, Bezannes, Villers-aux-Nœuds, Reims, Champfleury, Trois-Puits, Cormontreuil, Montbré, Taissy, Treslon.

Une copie de ce même document sera en outre déposée à la préfecture de la Marne, au bureau de l'environnement et de l'aménagement du territoire où toute personne physique ou morale concernée pourra en demander communication.

Pour le préfet  
et par délégation  
l'attaché chef de bureau,  
Signé : Brigitte DEDISSE



# Deux cents kilomètres : c'est long...

J'AI roulé dans le peloton, en plein milieu, la course avait quitté les plages ratissées par un grand vent, les Corbières commençaient à faire le gros dos, je venais de lire sur la route cette incroyable inscription à la peinture blanche, « Vas-y Fotto ». J'ai jeté un coup d'œil en arrière et dans le soleil, à cent mètres, les coureurs roulaient sans excès. « On a rattrapé l'échappé ! », m'a lancé l'un d'eux en rigolant. Un autre m'a conseillé de manger et de boire, manger avant d'avoir faim, boire avant d'avoir soif, sinon, c'est trop tard. Peu à peu je me suis laissé glisser, des Italiens m'ont demandé comment allaient les jambes, m'ont simplement dit bonjour. Mais le commissaire international, du haut de sa voiture, m'a prié de ne pas rester trop longtemps.

J'étais comme en simple visite, quelques minutes de peloton et puis s'en va, il faut se laisser apprivoiser par cet animal qui peut d'une seconde à l'autre passer du calme à la frénésie. La radio de la course me l'avait annoncé déchaîné dès les lignes droites du bord de mer à la sortie de Saint-Cyprien. C'est une société pédalante assagie qui est revenue sur moi après la côte de Treilles, que j'ai laissé s'éloigner à regret car j'aurais pu rester encore un peu, bien au chaud, les coureurs n'avaient plus l'âme belliqueuse. Mais mieux valait obtempérer aux ordres du commissaire. Je sais déjà que dans les Cévennes, quand ça montera dur, je pourrai essayer de suivre des petits groupes d'attardés. J'ai attendu quatre mois. Je peux encore patienter deux jours.

Deux cents bornes à vélo, c'est long, même avec ces juniors magnifiques qui m'ont emmené bon train dans leurs roues sous la conduite de Jacky, leur capitaine de route de l'Union cycliste Perpignane Rousillon. Ils m'ont protégé, encouragé, abrité quand le vent décidément faisait siffler nos bécanes comme des catamarans. D'autres juniors les ont relayés après le contrôle de ravitaillement, on allait quitter l'Aude pour l'Hérault avant de s'enfoncer dans les vignes et les tracés courbes du Minervois ; on allait quitter le soleil pour l'orage qui fendait le ciel d'éclairs menaçants.

« On va passer à travers », m'a crié un jeune coureur. Mais non, c'est lui qui nous est passé à travers, la pluie s'est abattue sur nos jambes, j'ai senti mes muscles se durcir, il restait plus de 70 kilomètres et je me suis dit que, cette fois, j'allais commencer à souffrir. D'abord les épaules, à force d'avoir tiré dans le vent, les premières heures de course. Puis les yeux qui se sont mis à brûler quand l'eau du ciel y a précipité la sueur du front. Obligé d'ôter les lunettes, de s'asperger de plus belle avec un bidon pour enlever le sel de l'effort. Les jambes, elles, tournaient, mais la route était glissante, les lignes blanches transformées en savonnettes, d'énormes flaques obstruaient, ça et là, la moitié du bitume.

La route, c'est parfois une déroutante. Cela vient sans prévenir. Un revêtement plus rugueux, un faux plat qu'on n'attendait pas, vent debout, moral soudain atteint, il faut relancer, se « lever le cul de la selle », empoigner la bécane pour l'arracher, et l'idée me traverse, fugitive, que Pézenas est encore loin, que j'ai maintenant l'impression de recevoir des coups d'épingle dans le dos, c'est toujours traître, les coups dans le dos.

Quand on a un « coup de moins bien » - ainsi parlent les « cyclards » -, il faut s'accrocher à la moindre occasion de reprendre du moral. Par exemple, je concentre mon regard sur ma roue avant : voir le goudron défilier en accéléré procure une sensation de soulagement. On est planté, mais on avance quand même. C'est aussi dans ces instants critiques où la tête semble vouloir moins que les jambes, que je me raconte des histoires. Drôles de préférence. Juste avant que le peloton ne me rattrape, dans la montée de la Treille, j'ai pensé à l'anecdote racontée la veille par mon confrère de la radio, Jean-Paul Brouchon, une « voix » du vélo imprégnée de toute la légende des



**Deuxième étape du Midi libre, et premier « coup de moins bien ». Deux cents kilomètres, c'est long, surtout après un orage, lorsque, trop vite rattrapé par le peloton, on le laisse s'éloigner à regret. Eric Fottorino, « monsieur "Le Monde" » du grand prix cycliste, a dû, pour tenir, s'accrocher. A sa roue avant, aux encouragements des spectateurs... Récit d'une déroutante évitée**

cycles. Evidemment, il s'agit d'un mot de Blondin, un de plus, dont se gargarisent tous les suiveurs de pelotons. Un soir d'après boire, bien après l'arrivée des coureurs, l'auteur de *Monsieur Jadis* rencontre un de ses confrères, Emile Toulouse. « Mon bon Emile, tu as quel âge maintenant ? - 59 ans », répond le chroniqueur. Blondin réfléchit un instant. « Moi, 61. Eh ben tu sais pas, je vais t'attendre » Une histoire de cette eau me tient bien quelques bornes. Après, il faut trouver autre chose, un bout de chanson - à condition de ne pas essayer de la fredonner sous peine d'étouffer.

Etouffer, c'était bien le danger dans la première partie de l'étape. On avait beau m'exhorter à manger, pas grand-chose ne passait. Il faisait trop chaud. Seule l'eau colorée d'un fond de sirop passait bien. Et les ampoules de glucose que le médecin de la course m'a versées dans un bidon en me lançant : « Faites comme les coureurs quand je leur prépare un truc, accrochez-vous à la voiture ! » Les pros savent qu'il faut beaucoup s'alimenter dans les premières heures de course. Sinon, c'est sous la douche qu'on digère ses barres de céréales ! Mais quand la chaleur s'en mêle, on ne pense qu'à boire.

Quand ma voiture suiveuse a été retenue à l'arrière de la course, le directeur sportif de l'équipe Bonjour, Jean-René Bernaudeau, m'a proposé un bidon, et après lui son collègue de la Lampro. J'ai fini par accepter. Pour « sécher » un coureur, rien de tel que de le laisser cinquante bornes sans une goutte d'eau. C'est ce qui m'est arrivé un peu avant la mi-course, et sans ces mains amies, j'aurais pédalé carré

un bon moment. Seul me rafraîchissait le passage de petits ponts enjambant des rivières vivaces. Là, un air frais venu du sol semblait comme par miracle éteindre l'empresse du soleil.

Mais pour quelques instants critiques, combien de moments magiques ! La traversée des villages dans le vrombissement des motos, l'ascension de côtes même modestes où le public, en connaisseur des choses du vélo, s'est posté pour applaudir, communiquer un écart, crier : « Allez, monsieur Le Monde ! » Dans le regard de ces gens, toujours cette même joie enfantine à

de vélo avec la romancière Alice Ferney. « Mon mari m'avait dit qu'il y avait quelque chose d'extraordinaire dans le cyclisme. J'ai voulu voir. Une année, le Tour est passé à Hossegor, dans les Landes. Je suis allée le voir. Je ne peux pas dire pourquoi, mais quand le peloton est passé devant moi, je me suis mise à pleurer. » Dans les années d'après-guerre, mes grands-parents allaient dans les cols des Pyrénées pour assister au passage de la Grande Boucle. Quand arrivait Fausto Coppi, Claire, ma grand-mère, ne pouvait réprimer ses larmes. Était-ce le teint livide du « Campionissimo », ses joues creusées, ce regard de souffrance ?

**Je concentre mon regard sur ma roue avant : voir le goudron défilier en accéléré procure une sensation de soulagement. On est planté, mais on avance quand même**

voir passer des coureurs, quel que soit leur rang, on acclame autant les derniers que les cracks. Souvent je me demande : depuis combien de temps sont-ils là ? J'ai pensé à ce dialogue dans *Le Fabuleux Destin d'Amélie Poulain* : l'amour c'est comme le tour de France : on l'attend longtemps et il passe vite.

Je crois que les spectateurs accourus sur les routes du Midi libre trouvent au passage du peloton quelque chose d'indéfinissable qui appartient à l'enfance. C'est aussi un moment d'émotion que les mots restent impuissants à cerner. Quelques jours avant la course, j'ai parlé

Le visage d'un cycliste est en général plus lisible que son maillot. Quand il a mal, ça se voit. Ces gens sur la route nous scrutent, ils luttent avec nous, battent des mains pour que tournent nos jambes. Hier encore, on me disait comme en confiance : « Ça y est, tu es presque en haut, encore cent mètres et après ça descend ! » Ces moments éphémères de communion, de complicité avec des inconnus, valent les souffrances endurées. Plus les jours vont passer, plus la foule se fera compacte et pressante dans l'ascension des cols. J'y ai pensé dans les derniers kilomètres, quand on des-

**Le départ de la deuxième étape du Midi libre à Saint-Cyprien, Eric Fottorino, au fond, tournant la tête, entouré par les juniors.**

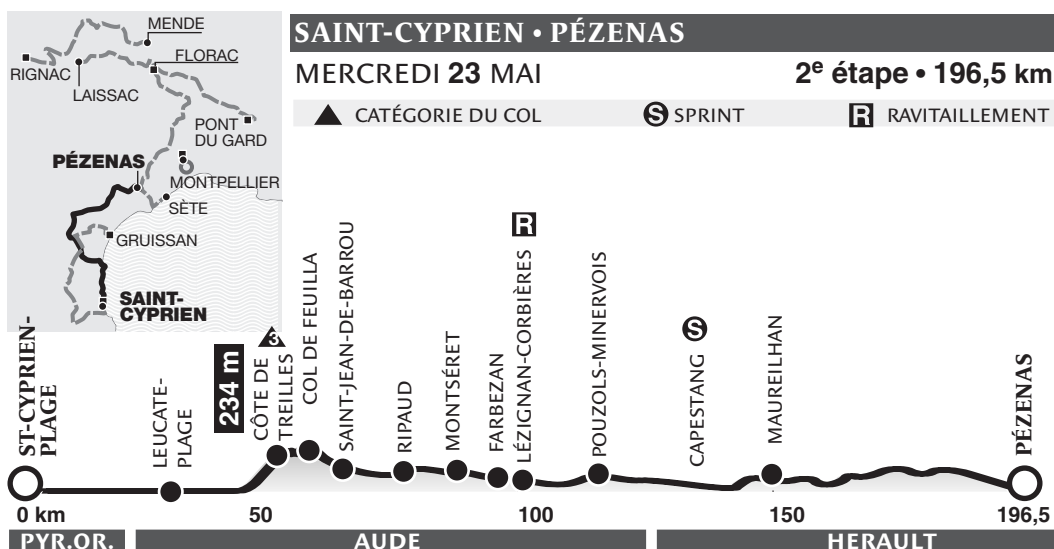
cevait vers Pézenas à près de 45 kilomètres à l'heure.

A l'arrivée, j'ai « dessoudé » mes pieds des pédales automatiques, ôtés mes souliers de cycliste et marché pieds nus sur la route. Le goudron était tiède. Je tenais mes godasses à la main, comme Bahamontès dans un Tour perdu, qu'il abandonna, épuisé, signifiant bien par ce geste qu'il ne remonterait pas sur son vélo. Moi, j'espère bien remonter dès jeudi pour l'épreuve du « chrono », 19 km à travers les rues de Montpellier, près du stade de la Mosson. Marc Madiot m'a promis un casque profilé.

L'air était doux à Pézenas, l'orage évaporé. Je serais bien resté un moment avec des gens d'ici pour qu'ils me parlent des enfants du pays, Bobby Lapointe, le fils du marchand de fourrage, mathématicien émérite qui trouva sa voie dans l'avanie et la framboise. Et Molière qui devint ici, avec son « Illustre Théâtre », comédien de Son Altesse sérénissime le prince de Conti. Malgré tous les courants d'air de la journée, je n'ai pas oublié le mot de Pagnol : si Jean-Baptiste Poquelin est né à Paris, « c'est à Pézenas que naquit Molière ». Sur la route des Corbières, à Fabrezan, j'ai laissé derrière moi la figure de Charles Cros, scientifique, poète, inventeur de la photographie couleurs, et auteur d'un texte hilarant où il est question d'un « hareng triste ».

Mais, la ligne juste franchie, on m'a fait asseoir dans la voiture. Des mains ont rangé mon vélo, d'autres m'ont tendu à boire. « N'oublie pas que tu es d'abord coureur », m'a encore seriné Madiot. Et un coureur, après la course, il ne doit plus s'occuper de rien, filer au massage, rester allongé le plus possible. C'est ce que j'ai fait. Patrick Gagnier, avec qui j'ai couru dans le temps, m'a remis les muscles et les épaules en place. Il a repéré un coup de soleil sur ma nuque. « Fais attention, si tu brûles, tu vas souffrir ». Le docteur Guillaume a soigné deux bobos mal placés « à la selle ». Je m'en remets à Don Quichotte : « Et poursuivit sa route qui n'était autre que celle que voulait sa monture. Car il était persuadé qu'en cela consistait l'essence des aventures. »

**Eric Fottorino**  
Photos : John Vink/Magnum pour « Le Monde »



# Nous, les sentinelles de la terre de Corse

par Gabriel-Xavier Culioli

Le débat parlementaire consacré au prochain statut de la Corse et les comptes rendus médiatiques ont été dans leur ensemble relativement humiliants pour la communauté insulaire. Sans jamais vraiment mesurer la portée de leurs propos, des parlementaires opposés aux accords de Matignon n'ont pas craint, une fois encore, de pratiquer un amalgame scandaleux entre la violence et l'ensemble des Corses, prétextant que le statut serait une récompense « à ceux qui versent le sang quand le reste de la France est privée d'une véritable décentralisation ».

La première réponse qui vient à l'esprit est basique : pour quelles raisons tous ces personnages qui occupèrent le pouvoir n'ont-ils pas mis en œuvre cette réforme si fondamentale lorsqu'ils en avaient les moyens politiques ?

Mais la blessure la plus importante a été causée par cette suspicion presque unanime quant aux menaces que nous, Corses, ferions peser sur notre propre terre, jusqu'à préservée du béton. Le ci-devant ministre de l'intérieur Chevènement, ce Mr. Bean de la politique française, va plus loin lorsqu'il affirme que les Corses dans leur ensemble n'attendaient que le transfert de la loi littoral vers la collectivité territoriale pour massivement s'adonner aux joies jusque-là interdites de la spéculation immobilière, du bétonnage à outrance et du blanchiment de l'argent sale.

De telles affirmations, énoncées, comme à l'habitude du personnage, sans aucune démonstration sinon d'antiques mouvements de menton, méritent quelques remarques de bon sens. En premier lieu, la Corse n'a pas été préservée du bétonnage. Elle a simplement été mieux protégée

que les autres côtes françaises et européennes.

On nous dit donc aujourd'hui : « La Corse est un joyau. Il faut à tout prix préserver son littoral. » L'énoncé de cette constatation et de ce souhait est étrange lorsqu'il cherche à culpabiliser par avance l'unique communauté humaine qui puisse s'enorgueillir de posséder les seules côtes de Méditerranée qui aient échappé à l'immonde déferlante architecturale des années 1970. Que nos détracteurs visitent toutes les autres îles méditerranéennes. Aucune n'a sauvé sa nature comme l'a fait la Corse. Qu'ils observent avec attention les côtes françaises méditerranéennes et atlantiques. Toutes sont défigurées par des constructions horribles, bâties sans grâce.

Ainsi, dans cette île en proie à un désordre endémique entretenu par une population génétiquement agitée, les glorieux représentants de l'Etat auraient réussi pendant trente ans à contenir ces fameux intérêts mafieux qu'ils n'auraient donc pas maîtrisés dans l'Hexagone, au vu de l'état des côtes ? L'absurdité d'un tel raisonnement a visiblement échappé à une partie de la classe politique française et à une presse travaillée par un anti-corsisme obsessionnel aux relents de camphre et de naphthaline.

La vérité est plus simple et facilement vérifiable. La défense du littoral corse fut le fait de Corses qui payèrent souvent de leur liberté des actions désignées comme illégales, même lorsqu'elles visaient à faire appliquer des décisions de justice restées lettre morte. Un seul exemple : l'hôtel de Tarcu et le complexe touristique de l'Alba Serena, maintes fois plastiqués après des décisions de justice ordonnant la démolition qui ne sera effectuée que des années après le jugement.

Deux mille années d'emprisonnement ont puni des militants qui firent passer l'intérêt de leur terre avant leur propre confort. Deux mille ans de vies souvent brisées, d'espoirs détruits. Voilà ce que coûta la beauté de nos côtes que chacun aujourd'hui admire et veut protéger. Combien d'hommes et de femmes, appartenant à la nomenclature française de gauche comme de droite, s'ébaudissent, les beaux jours venus, devant notre nature

Il est évident que la société corse est traversée, comme n'importe quelle société, par des courants divers.

Nous avons nos voyous et nos spéculateurs.

Mais qu'ils paraissent petits

à côté des bétonneurs de la Côte d'Azur

ou des intérêts mafieux

présents sur le continent !

unique et n'hésitent pas, lorsque la mode l'exige, à vilipender les acteurs mêmes de cette préservation ?

Le risque mafieux : la Corse est à ma connaissance le seul lieu de France où des manifestations de rue déclenchèrent le risque de contagion mafieuse, où des actions publiques furent entreprises pour désigner des lieux de blanchiment.

Il est désormais un jeu national qui consiste à désigner la Corse comme le vecteur de tous les péchés de la République. Or, selon les instances européennes, Paris est aujourd'hui la capitale européenne de la mafia russe, l'*Organitsaya*. Les en-

droits de France où sont recyclées les plus grandes masses d'argent sale sont respectivement le 17<sup>e</sup> arrondissement de Paris, où bon nombre de mafieux soviétiques achètent force appartements, et le 2<sup>e</sup> arrondissement où l'industrie du vêtement favorise la fausse facturation et le travail au noir à grande échelle. Vient ensuite la Côte d'Azur où des biens considérables sont aujourd'hui achetés souvent en liquide sans que les autorités françai-

ses interviennent efficacement.

En matière d'investissements douteux, la Corse se trouve, toujours selon les organismes européens, loin derrière Marseille, Grenoble et Lyon sans oublier Lille et la frontière septentrionale. C'est dire si les accusations de blanchiment concernant la Corse sont en grande partie fantasmagiques et subjectives, même s'il est évident qu'une région qui détient un tel potentiel naturel est sujette à des opérations de la part des forces d'argent qui surfent sur le libéralisme officiel pour marchandiser toutes les valeurs.

Nos détracteurs prétendent sans vergogne que l'Etat a protégé l'en-

ronnement corse. Parlons-en. Il n'y a pas si longtemps la direction départementale de l'équipement et la préfecture avalisaient des permis de construire qui défigurèrent nos paysages pourvu que les bénéficiaires aient le bras long.

Le spéculateur Dewez, propriétaire du golf de Sperone, a ainsi bénéficié de toutes les largesses des banques nationales pour implanter son petit paradis de milliardaires où le Tout-Paris se rencontre pour mieux exalter les valeurs sauvages de notre île. Ce spéculateur qui s'afficha comme le M. Propre de la Corse, après la mystérieuse affaire de racket dont il fut la victime, doit aujourd'hui 660 000 francs à l'Office hydraulique de la Corse et 19 millions au Crédit agricole et à la Cadec. Le centième d'un tel montant a valu à des agriculteurs insulaires d'être cloués au pilori par la presse continentale. Le centième de ce qu'il doit à l'Office hydraulique a valu à des particuliers d'être privés d'eau jusqu'à remboursement du dernier centime.

Mieux : tandis que le sémillant préfet Bonnet pratiquait sa justice privée contre les paillotes, il laissait tourner des établissements nocturnes construits sans permis sur des terrains agricoles, et notamment dirigés par la voyoucratie du sud de l'île. Comment trois préfets ont-ils pu ignorer de tels faits connus de toute la population insulaire ?

Pendant que M. Chevènement éruait sur les paillotes, ce sont des maisons en dur qui poussaient comme des champignons sur les terres de Corse avec la complicité de l'Etat protecteur-parrain-patron. A l'heure actuelle, des compagnies d'assurances et des banques possèdent plusieurs milliers d'hectares situés dans la zone comprise entre la Testa Vintilegna et Porto-Vecchio. Ces sociétés attendent l'installation de

la paix civile pour construire immodérément. C'est évident : l'Etat, loin d'être garant de l'intégrité écologique, est le fer de lance d'une marchandisation à outrance de notre terre.

Ce double jeu est insupportable. Qui, aujourd'hui, est le mieux placé pour apprécier la beauté de notre île sinon ceux qui l'ont préservée jusqu'à aujourd'hui ? Il est évident que la société corse est traversée, comme n'importe quelle société, par des courants divers. Nous avons nos voyous et nos spéculateurs. Mais qu'ils paraissent petits à côté des bétonneurs de la Côte d'Azur ou des intérêts mafieux présents sur le continent !

La loi littoral est transférée en Corse. C'est une bonne chose : enfin les Corses vont pouvoir être responsables sans s'en référer à tout instant à Paris. Ne craignez rien, continentaux, nous veillons sur nos côtes avec la vigilance d'une chatte sur ses petits. Nous les protégerons contre les spéculateurs, qu'ils soient corses ou non corses.

Notre relation avec la terre corse est tellement puissante et mystérieuse que nous saurons protéger avec constance nos côtes, mais aussi nos montagnes auxquelles il convient de réinsuffler vie et jeunesse. Sachez que nous ne nous considérons pas comme les propriétaires de ce sol mais seulement les dépositaires. Nous sommes imprégnés de l'idée que nous devons défendre à tout prix cette terre sacrée que nous remettons à nos enfants. Notre patriotisme ne repose pas sur des termes creux et ronflants. La société corse possède ses propres anticorps aux parasites mafieux ou ultralibéraux qu'elle enfante ou attire.

Gabriel-Xavier Culioli est écrivain.

## Une demande simple à Jacques Chirac

par André Vallini

Il est salutaire que la justice se soit émancipée. Mais si la contrepartie de leur dépendance d'hier était une certaine forme d'irresponsabilité des magistrats, le corollaire de leur indépendance d'aujourd'hui doit être leur responsabilité.

Les projets du gouvernement allaient donc dans le bon sens, qui donnaient au garde des sceaux le rôle de définir la politique pénale du gouvernement et de fixer les grands principes de l'action des magistrats du parquet, mais lui interdisait d'intervenir dans les affaires judiciaires individuelles.

En contrepoint de cette autonomie du parquet libéré des pressions politiques, il était prévu de renforcer la responsabilité des magistrats et de constituer des commissions auprès des cours d'appel, pour instruire les plaintes des citoyens sur les dysfonctionnements de la machine judiciaire. Sans oublier la nouvelle composition d'un Conseil supérieur de la magistrature (CSM) rénové où les magistrats n'auraient plus été majoritaires.

Si ces projets n'ont pu être menés à bien, c'est à cause de la droite mais aussi du président de la République, qui les a bloqués en ajournant le Congrès du Parle-

ment en janvier 2000. Avant de pouvoir un jour l'inscrire dans le marbre de la loi, la pratique du gouvernement Jospin est en tout cas conforme à cette idée qu'il ne saurait y avoir, en démocratie, une justice variable selon le niveau de la société ou le camp politique auquel on appartient :

Plutôt que d'essayer vainement d'obtenir son renvoi devant la Haute Cour, posons-lui la question suivante :

monsieur le président, trouvez-vous

conforme aux principes républicains

le statut d'« intouchable »

que vous a conféré

le Conseil constitutionnel ?

c'en est fini, depuis quatre ans, des interventions de nature à dévier le cours de la justice, et, pour parler clair, à protéger les amis du pouvoir.

Le temps de l'impunité est donc révolu. Et les « intouchables » appartiennent au passé. Tous sauf

« Sens de l'Histoire » ? Il ne connaît ni mon histoire ni mon parcours pour se permettre de s'ériger ainsi en procureur. Je m'étonne qu'il se laisse aller à suggérer, par des sous-entendus insidieux, que je pourrais, sur des sujets aussi sensibles que la spoliation des biens juifs sous l'Occupation, ou la guerre du Golfe, tenir des propos guidés par l'« ignorance » ou le parti pris. Mes travaux universitaires en tant que chercheuse au CNRS démontrent le contraire.

Cette remise en cause de ma déontologie est inacceptable. L'acrimonie et l'acharnement de votre chroniqueur auront en tout cas eu le mérite d'avoir permis au « Sens de l'Histoire », qui disparaîtra définitivement de l'antenne au mois de juin, d'être passé de la confidentialité à la notoriété.

Séverine Labat  
Paris

un : le président de la République. En le rendant exclusivement justiciable de la seule Haute Cour de justice pendant la durée de son mandat, quel que soit l'acte pénalement répréhensible qui peut lui être reproché, la décision du Conseil constitutionnel du 22 janvier 1999 a abouti à lui conférer une

impunité quasi totale. Alors, faut-il renvoyer Jacques Chirac en Haute Cour ? C'est la question que se pose légitimement certains parlementaires devant l'impasse juridique à laquelle sont conduits les juges en charge des « dossiers » de la Mairie de Paris dans lesquels est cité le nom du président de la République. Mais comment peut-on raisonnablement envisager que des juges hors du commun, les parlementaires, soient à même de juger un accusé hors du commun, le président de la République, selon une procédure elle-même hors du commun, la Haute Cour de justice, pour des délits qui, eux, sont de droit commun ?

La procédure de la Haute Cour, lourde, longue, grave, solennelle, doit être réservée aux crimes de haute trahison commis par le président dans l'exercice de ses fonctions. C'est là notre tradition à la fois historique, politique et juridique. Et la décision du Conseil constitutionnel ne saurait être acceptée comme définitive.

Alors, sans attendre une hypothétique revirement de cette jurisprudence, la seule solution pour sortir de l'impasse est celle qui, réservant la procédure de la Haute

Cour aux crimes de haute trahison commis par le président dans l'exercice de ses fonctions, le rendrait en revanche justiciable des tribunaux et procédures ordinaires pour les crimes et délits qu'il aurait commis avant son entrée en fonction ou pendant son mandat mais détachables de sa fonction.

Et plutôt que d'essayer vainement d'obtenir le renvoi de Jacques Chirac devant la Haute Cour, posons-lui la question suivante : monsieur le président, trouvez-vous conforme aux principes républicains le statut d'« intouchable » que vous a conféré le Conseil constitutionnel ? Estimez-vous compatible avec les règles de la démocratie cette impunité judiciaire qui vous met à l'abri de toute responsabilité ?

Ou bien êtes-vous prêt à engager une réforme de la Constitution pour faire du chef de l'Etat un citoyen qui doit, dans sa vie de citoyen, et comme tout citoyen, rendre des comptes à la justice de son pays ? A engager la révision constitutionnelle nécessaire pour mettre fin à cette impunité d'un autre temps ?

Les Français ont jugé sévèrement le refus de Jacques Chirac de prêter, comme témoin, son concours à la justice. Justice dont il est pourtant le garant suprême du bon fonctionnement en tant que président du CSM ?

Ne doutons pas que leur jugement serait plus sévère encore s'ils constataient qu'il élude la question posée. Car, alors, son silence aurait la force d'un aveu : l'aveu que non seulement il accepte son immunité pénale mais, pis encore, qu'y tenant plus que tout, c'est peut-être le souci de continuer à en bénéficier qui motivera bientôt sa candidature à l'élection de 2002.

C'est pourquoi, plutôt que de nous engager dans une procédure juridique hasardeuse, celle du « président-accusé », je propose d'engager une bataille politique décisive, celle du « président-citoyen ».

André Vallini est député (PS) de l'Isère, responsable national du PS chargé des institutions.

## Courir derrière l'extrême gauche ?

par Claude Estier

DEPUIS quelques semaines, un thème répétitif est apparu dans les médias : la progression de l'extrême gauche constatée lors des élections municipales inquiéterait gravement Lionel Jospin, dont les chances à la présidentielle seraient compromises si les voix obtenues par Arlette Laguiller ne se reportaient pas sur son nom au second tour.

Dans la mesure où tout ce qui peut gêner le premier ministre est bon à prendre, plusieurs de ces médias se livrent à une véritable promotion de la responsable de Lutte ouvrière ainsi invitée à s'exprimer plus souvent qu'à son tour. Sans d'ailleurs que ceux qui l'interrogent se demandent eux-mêmes ce qu'il adviendrait de l'économie française si les dogmes qu'elle assène avec constance depuis un quart de siècle devenaient un jour réalité. Ce nouvel avatar de la pensée unique appelle pourtant plusieurs remarques.

D'abord, s'il est vrai que les listes d'extrême gauche ont marqué quelques points en mars 2001 – ce qui était déjà vrai aux dernières européennes qui ont envoyé Laguiller et Krivine au Parlement européen –, la progression n'est pas telle qu'elle bouleverse autant que certains le disent – ou le souhaitent – l'échiquier politique français.

En deuxième lieu, ce n'est pas d'aujourd'hui que Lutte ouvrière refuse officiellement de choisir entre la gauche et la droite au nom d'une prétendue pureté révolutionnaire qui, concrètement, favorise la seconde. Le fait nouveau est qu'Alain Krivine, qui jusqu'ici savait faire la distinction, serait tenté d'adopter la même position « blanc bonnet, bonnet blanc » qui serait à mes yeux la négation du combat mené depuis si longtemps par la Ligue communiste révolutionnaire. Encore n'est-il pas certain que les électeurs, aussi bien de LO que de la LCR, ne sauraient pas choisir le moment venu ce qui serait, même pour eux, le moindre mal.

Une troisième remarque concerne plutôt le comportement actuel du Parti communiste, critique à l'égard de Lionel Jospin mais soudain bienveillant envers l'extrême gauche,

qu'il vouait naguère aux gémonies. On voit bien ce que peut être l'inquiétude de Robert Hue à la lecture des sondages, qui placent Arlette Laguiller devant le candidat du PC à la présidentielle. Mais ne voit-il pas qu'en courant derrière elle, en défilant à ses côtés – jusqu'à Londres –, il ne fait que lui apporter une caution qui profite plus à elle qu'à lui dans la mesure où des électeurs communistes protestataires peuvent y trouver – certains l'ont déjà fait – une justification rendue « respectable » par leur propre parti.

Elle a toujours existé en France, avec des hauts et des bas. Mais qui peut penser qu'elle ait le moindre chance d'accéder au pouvoir – ce qu'elle ne désire d'ailleurs pas ?

L'extrême gauche a toujours existé en France avec des hauts et des bas. Mais qui peut penser qu'elle ait la moindre chance d'accéder au pouvoir – ce qu'elle ne désire d'ailleurs pas ?

Dès lors, l'alternative est simple : ou bien la gauche plurielle, forte de sa diversité, retrouve très vite la cohérence qu'elle a su garder pendant quatre ans autour de Lionel Jospin et elle l'emportera l'an prochain grâce à sa capacité d'entraînement ; ou bien la droite reviendra au gouvernement en remettant en cause les réformes sociales réalisées depuis 1997 et qu'elle n'a jamais acceptées.

On entrerait alors dans une nouvelle période de régression, ce qui n'empêcherait pas Arlette Laguiller d'être à nouveau candidate en 2007.

Claude Estier est président du groupe socialiste au Sénat.

## Le malaise philippin

**GLORIA MACAPAGAL ARROYO**, qui a hérité de la présidence des Philippines après le limogeage de Joseph Estrada en janvier, a « *écrasé* » avec autorité une « *rébellion* » populaire début mai. L'armée et la police ne se sont pas dérobées. Arrêté le 25 avril, Estrada, auquel M<sup>me</sup> Arroyo a rendu visite à deux reprises depuis, a été transféré dans une geôle confortable à l'extérieur de Manille. L'ordre a été rétabli et le scrutin du 14 mai, pour le renouvellement de la moitié du Sénat, de la Chambre des représentants ainsi que de milliers d'élus locaux, a eu lieu comme prévu, au prix toutefois d'une centaine de victimes, le bilan le plus lourd depuis 1986.

A la tête de ce pays de plus de 80 millions d'habitants, M<sup>me</sup> Arroyo a donc connu de difficiles débuts et semble s'en être relativement bien sortie. Dans l'attente de résultats officiels, qui ne seront connus que début juin, ses candidats sont en tête aux élections, — les seules à l'échelon national —, concernant les treize sièges à pourvoir sur les vingt-quatre du Sénat. L'électorat, surtout celui des classes moyennes, semble lui avoir plutôt donné raison et

elle n'aura pas probablement à affronter un Congrès introuvable ou hostile. Avec mention passable, elle a réussi son premier examen.

Pourtant, le malaise est évident. En janvier, quand le Sénat transformé en Haute Cour de justice a refusé d'examiner les comptes bancaires d'Estrada, la bonne société de Manille est descendue dans la rue, cols blancs en tête, à l'appel de l'Eglise et suivie, non sans hésitation, par le commandement militaire. En avril, quand Estrada a été arrêté sous l'inculpation de « *pillage économique* » — crime passible de la peine de mort —, ce sont les pauvres venus des bidonvilles qui se sont portés à la rescousse de leur héros, humilié par la diffusion télévisée de relevés d'empreintes digitales, de prises de clichés et de son installation dans une cellule.

Peut-être y a-t-il eu complot contre l'Etat, ainsi que l'a affirmé le gouvernement pour justifier la proclamation momentanée d'un « *état de rébellion* » qui a permis quelques arrestations sans mandat. Des meneurs ont peut-être été commandités pour prendre d'assaut le palais présidentiel de Malacanang. Dans des

foules ravitaillées, — le clan Estrada ne manque pas de moyens financiers —, la drogue a tout aussi bien pu circuler. Les propos tenus par les alliés de l'ancien président n'ont, enfin, rien fait pour calmer l'ire de manifestants violents mais beaucoup moins nombreux que ceux de janvier.

Il reste, toutefois, que les émeutiers ainsi que des mères de famille en pleurs sont venues des taudis qui regroupent le tiers de dix millions de Manilla. Ces pauvres gens n'espèrent rien de la bonne société philippine et de ses « *deux cents familles* » qui dominent l'économie et la politique. La corruption étant la pratique la mieux partagée dans l'archipel, les accusations portées contre Estrada et son entourage les laissent indifférents, sinon incrédules. Il en va de même de ses frasques et de sa vie débridée d'ancien acteur populaire qui a accumulé maîtresses et sans doute deniers.

Même s'il n'a pas fait grand-chose en leur faveur pendant ses trente et un mois de présidence, c'est le seul, rétorquent les pauvres, qui s'est préoccupé de leur sort. Beaucoup de petites gens le reconnaissent comme l'un des leurs, ce qui a expliqué son élection triomphale en 1998. Ce n'est pas par hasard que M<sup>me</sup> Arroyo a effectué quelques marches arrière depuis la « *rébellion* » de début mai : abandon des poursuites contre les « *comploteurs* », visites à Estrada et dans les bidonvilles, annonce de programmes en faveur des pauvres qui représentent le tiers de la population de l'archipel.

### « CLEPTOCRATES »

Certes, les Philippines n'ont pas le monopole dans la région d'une société à deux vitesses. On pourrait en dire presque autant de la Thaïlande, où le niveau de vie est toutefois beaucoup plus élevé et la société civile plus solidement ancrée. Mais, aux Philippines, l'exclusion des pauvres est d'autant plus sensible que les barrières sociales semblent difficiles à franchir. Estrada, le nouveau riche et ancien allié du couple Marcos, également considérés comme des parvenus avant de se doubler de « *cleptocrates* », n'ont jamais été acceptés par les familles des grands propriétaires terriens.

Après avoir joué du bâton, Gloria Macapagal Arroyo se garde de se couper des petites gens. Les affrontements de fin avril et début mai, affirme-t-elle, ne se résument pas à une guerre entre riches et pauvres. Elle a l'intention de réduire les écarts considérables de revenus, ce qui requiert du temps et, pour commencer, une forte relance de l'expansion économique qui ne se dessine pas. C'est probablement sur ce terrain glissant que la partie va se jouer : les Philippines sont en piteux état et les intérêts qui s'opposent à d'indispensables réformes structurelles sont solides.

M<sup>me</sup> Arroyo ne peut, certes, être jugée sur les quatre premiers mois d'une présidence dont elle a hérité, en quelque sorte, par défaut et dans le flou constitutionnel. Elle a engagé, ce qui est généralement apprécié, le dialogue avec deux sortes d'insurrections armées : des frustrés d'obédience marxiste et des musulmans qui se sentent citoyens de seconde zone. Mais même s'il y a eu, début mai, une part de manipulation des pauvres, ces derniers ne s'en sentent pas moins « *marginalisés* », ainsi que l'a appelé Mgr Teodoro Bacani, évêque de Manille. Le populisme d'Estrada s'est greffé sur une misère que la bonne société philippine aurait tort de continuer de négliger.

Jean-Claude Pomonti

## Hyper-espace par Fabio Viscogliosi

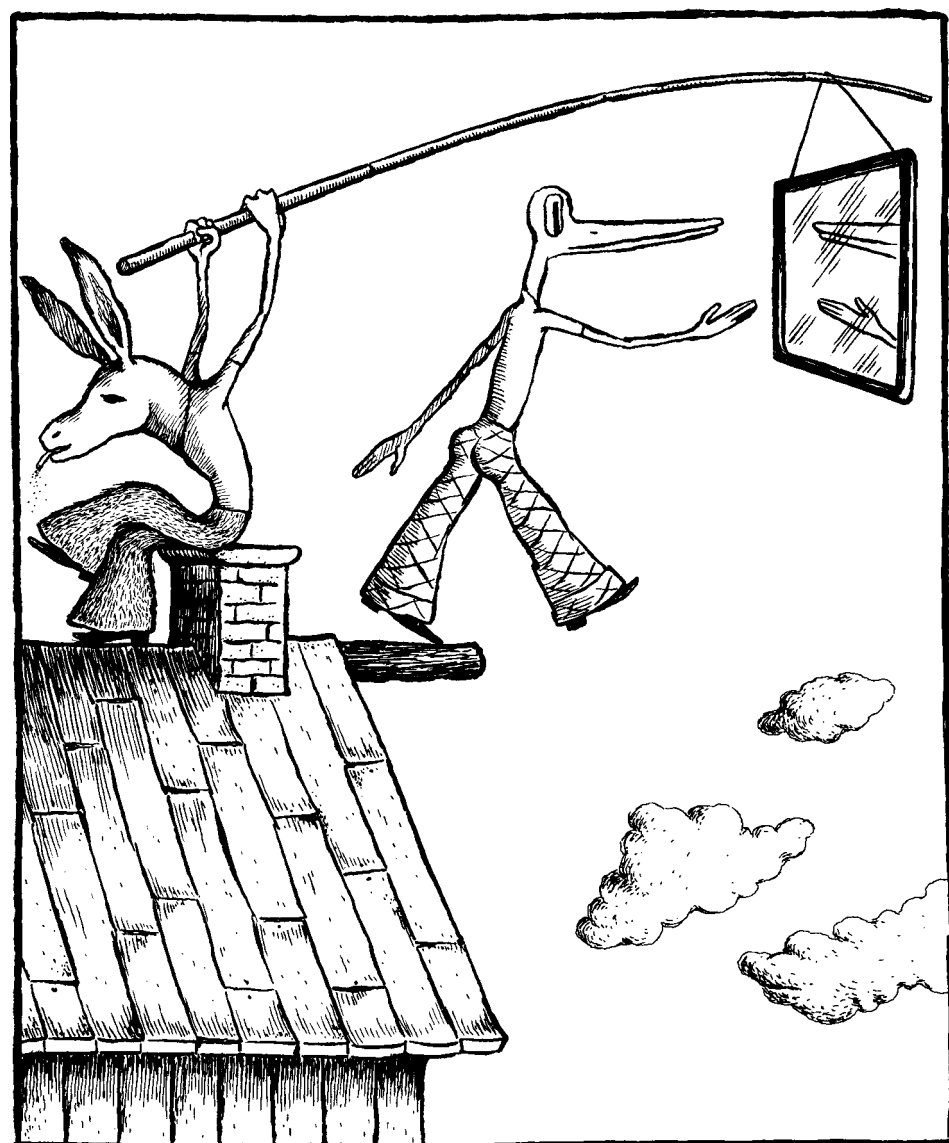


fig. 148 - L'aberration optique

## L'équilibre instable du statut de la Corse

Suite de la première page

Ainsi, pour s'en tenir au pouvoir réglementaire, chaque dérogation ferait l'objet d'une demande préalable au gouvernement, qui devrait lui-même saisir les parlementaires. Lorsqu'on connaît la lourdeur et les délais de l'administration, ajoutés à la méconnaissance profonde, chez la plupart des parlementaires nationaux, de la situation et des besoins de la Corse, on imagine facilement qu'une telle disposition risque de tomber en désuétude avant même d'avoir été appliquée. Ce qui explique, par exemple, le mécontentement du président du conseil exécutif de l'Assemblée de Corse, Jean Baggio (RPR), présent à Paris pendant les débats. De son côté, pour sortir du piège, le président de l'Assemblée territoriale, José Rossi (DL), s'est fixé un nouvel objectif : obtenir que soient énumérés dans la loi des transferts précis de compétence réglementaire.

Au bout du compte, l'actuel article premier du texte (qui peut être modifié par le Sénat en octobre, puis de nouveau par les députés en cas de désaccord — probable — entre les deux Assemblées) correspond surtout à un approfondissement de la décentralisation. Mais la réécriture du texte, sur un point symbolique et politique essentiel, a conduit à modifier les bases d'un

accord au millimètre, mis au point entre le gouvernement et les élus corses pendant près d'un an et demi. Les prochaines semaines, voire les prochains mois, montreront si la volonté, de part et d'autre, de débloquent la situation de l'île l'emporte sur la déception, en particulier dans les rangs nationalistes.

Au demeurant, pour les tenants de la version initiale, le recul sur l'article 1 s'accompagne d'une... avancée sur l'article 7. C'est une rédaction de type « *polynésien* » qui a été finalement retenue. Autrement dit, l'enseignement de la corse est intégré dans les horaires normaux des élèves du primaire et du secondaire, conformément aux souhaits de la grande majorité des élus de l'Assemblée de Corse.

### LITTORAL CONVOITÉ

Les longues discussions sur cet article ont fourni une illustration du fossé entre la Corse et le continent. Ici, le refus de l'article 7 s'appuyait sur un argument principal : les familles refusant que leurs enfants reçoivent un enseignement en Corse s'exposeraient à des représailles sociales, notamment de la part des nationalistes. Sur place, alors que l'enseignement de la corse est déjà largement diffusé depuis des années, personne n'a jamais évoqué, parmi les nombreux troubles que connaît la Corse, de tels incidents... Les arguments locaux contre la généralisation de l'enseignement de la corse sont moins dramatiques, plutôt d'ordre technique. Ou bien ils prennent en compte des réticences de la part d'enseignants.

Autre article âprement discuté, l'article 12, qui permet des déroga-

tions à la loi littoral de 1986 : point ultra-sensible, au point que certains députés de droite tentés par un vote positif, soudainement soucieux de la virginité du littoral corse, se sont abrités derrière cet article pour s'en tenir à une abstention, plus facile à assumer vis-à-vis de leur camp. Là encore, la situation est particulièrement complexe : c'est le seul sujet sur lequel le front des partisans du processus de Matignon s'est rompu.

La tentation du bétonnage existe, à l'évidence, chez certains maires corses, comme chez leurs homologues du continent. Dans l'état actuel de la législation et des usages, un maire qui se bat pour préserver des espaces naturels n'y gagne rien, si ce n'est une satisfaction morale. Celui qui autorise le grignotage par le béton y gagne en taxes locales, en population, en retombées de la fréquentation touristique, voire en suffrages des nombreux candidats à la construction... Le littoral corse fait l'objet de nombreuses convoitises et les pouvoirs publics — partie prenante des projets démesurés et avortés des années 1960 — ont eu à s'opposer, notamment au début des années 1990, aux élus insulaires qui voulaient profiter de la manne touristique, quitte à avoir la main lourde sur le béton.

Mais la loi littoral n'est pas une panacée. Ailleurs qu'en Corse, elle n'a que très partiellement freiné le bétonnage. Des facteurs locaux ont donc préservé les côtes corses : une prise de conscience d'une partie des élus et de la société corse, et une pression forte, parfois par les bombes. Par ailleurs, le continent répète depuis des années aux Corses que le principal

moteur de leur développement est le tourisme. Après bien des réticences, ce raisonnement n'est plus vraiment contesté. Or, tout le monde sait que la Corse est sous-équipée, notamment en infrastructures hôtelières modernes. Le tourisme « *vert* » est un excellent facteur de revitalisation de l'intérieur. Mais la masse des touristes continuera longtemps à choisir la plage. Il faudra de toute façon construire. La question est non seulement où et quoi, mais aussi comment : les communes de Corse, montagne dans la mer, sont dans leur intégralité soumises aux restrictions de la loi littoral ou de la loi montagne, voire des deux pour toutes les communes du littoral.

Si l'on soutient, comme le fait Pierre Lellouche, député RPR de Paris, que « *la Corse est un des joyaux de notre pays et [que] sa beauté n'est pas seulement la propriété des Corses, mais celle de tous les Français et même de tous les amoureux de la nature* », il faut aussi prendre en compte les conséquences d'une logique de « *réserve* » étendue à toute une région : c'est-à-dire un rôle accru des subsides publics, pour compenser le gel du territoire. José Rossi n'a pas tort d'affirmer : « *On ne peut pas nous reprocher constamment notre dépendance à l'égard des fonds publics et en même temps nous refuser les moyens de la maîtrise de notre développement !* » L'impératif est de faire d'un patrimoine exceptionnel, intelligemment valorisé, un levier du développement économique. C'est là que se jouera la responsabilité des élus corses.

Jean-Louis Andreani

## Le Monde

21 bis, RUE CLAUDE-BERNARD - 75242 PARIS CEDEX 05  
Tél. : 01-42-17-20-00. Télécopieur : 01-42-17-21-21. Téléx : 202 806 F  
Tél. relations clientèle abonnés : 01-42-17-32-90  
Changement d'adresse et suspension : 0-803-022-021 (0,99 F la minute).  
Internet : <http://www.lemonde.fr>

ÉDITORIAL

## Immunité présidentielle

L'IMPUISSANCE de la justice ordinaire dans les affaires de la Ville de Paris dès lors que celles-ci mettent en cause Jacques Chirac en sa qualité d'ancien maire de la capitale crée une situation détestable. Elle donne en effet l'impression que le président de la République, quoi qu'il ait pu faire dans le passé, bénéficie d'une quasi-impunité alors même qu'autour de lui des responsables politiques de tous niveaux sont invités à s'expliquer devant les tribunaux et parfois sanctionnés pour des actes contraires à la loi. Il est vrai que le chef de l'Etat n'est pas, ainsi qu'il l'a rappelé le 14 décembre sur TF1, « *un citoyen tout à fait comme les autres* » et qu'il n'est pas non plus un élu tout à fait comme les autres. Il n'empêche que le système politique français a trop souvent encouragé l'irresponsabilité de ses dirigeants pour qu'une telle entorse à la démocratie soit plus longtemps acceptable.

Les voies normales de la justice étant bloquées, c'est la Haute Cour de justice qui a, selon la Constitution, le pouvoir de poursuivre le président de la République. Tel est l'avis du député socialiste Arnaud Montebourg qui tente de rassembler les signatures nécessaires à la mise en accusation du président. Telle est aussi l'opinion de Jacques Chirac qui, le 14 décembre, affirmait qu'« *il n'y a pas de vide juridique pour le chef de l'Etat* » et que, si celui-ci « *a fauté avant ou pendant ses fonctions* », « *il y a une procédure particulière* », qui est la Haute Cour de justice et

qui est « *conforme à l'esprit même des institutions* ». Telle est enfin l'analyse du Conseil constitutionnel qui a estimé, le 10 octobre, que le président de la République peut être traduit devant la Haute Cour pour « *des actes détachables des fonctions, commis pendant son mandat ou, s'ils ne sont pas prescrits, antérieurement à celui-ci* ».

Pourtant, cette voie-là paraît également impraticable à beaucoup, à la fois parce qu'elle serait disproportionnée aux fautes dont Jacques Chirac est soupçonné et parce qu'elle étendrait, implicitement, d'une manière abusive la notion de « *haute trahison* », seul motif de poursuites reconnu par la Constitution. Dès lors il semble logique d'envisager, comme le suggèrent les socialistes, une réforme de la Constitution qui rende possible la traduction du chef de l'Etat devant la justice ordinaire pour les affaires qui relèvent du droit commun.

C'est cette proposition que le président du groupe socialiste de l'Assemblée nationale, Jean-Marc Ayraud, va soumettre au Parlement. On voit l'avantage politique que les socialistes entendent retirer de cette initiative. D'une part, elle leur permet d'opposer un contre-feu à l'offensive d'Arnaud Montebourg, qu'ils désapprouvent. D'autre part, elle peut mettre dans l'embarras Jacques Chirac, qui s'est retranché derrière la Constitution pour se poser en « *victime permanente* ». Mais, même si elle n'était que tactique, elle aurait le mérite d'offrir une solution pour sortir de l'impasse.

Le Monde est édité par la SA LE MONDE  
Président du directoire, directeur de la publication : Jean-Marie Colombani  
Directoire : Jean-Marie Colombani ; Dominique Alduy, directeur général ; Noël-Jean Bergeron.

Secrétaire général du directoire : Alain Fontaine

Directeur de la rédaction : Edwy Plenel

Directeurs adjoints : Thomas Ferençzi, Pierre Georges, Jean-Yves Lhomet  
Directeur artistique : Dominique Roynette ; adjoint : François Lolichon  
Secrétaire général : Olivier Biffaud ; déléguée générale : Claire Blandin  
Chef d'édition : Christian Massol ; chef de production : Jean-Marc Houssard  
Rédacteur en chef technique : Eric Azan

Rédaction en chef centrale :

Alain Frachon, Eric Fottorino, Laurent Greilsamer,  
Michel Kajman, Eric Le Boucher, Bertrand Le Gendre

Rédaction en chef :

Alain Deboue (International) ; Patrick Jarreau (France) ; Anne Chemin (Société) ;  
Jean-Louis Andréani (Régions) ; Laurent Mauduit (Entreprises) ; Jacques Buob (Aujourd'hui) ;  
Josyane Savigneau (Culture) ; Serge Marti (Le Monde Economie)

Médiateur : Robert Solé

Directeur exécutif : Eric Pialoux ; directeur délégué : Anne Chaussebourg  
Directeur des relations internationales : Daniel Vermet

Conseil de surveillance : Alain Minc, président ; Michel Noblecourt, vice-président

Anciens directeurs : Hubert Beuve-Méry (1944-1969), Jacques Fauvet (1969-1982),  
André Laurens (1982-1985), André Fontaine (1985-1991), Jacques Lesouhier (1991-1994)

Le Monde est édité par la SA LE MONDE

Durée de la société : cinquante ans à compter du 10 décembre 1994.

Capital social : 166 859 €. Actionnaires : Société civile Les Rédacteurs du Monde,  
Fonds commun de placement des personnels du Monde,  
Association Hubert-Beuve-Méry, Société anonyme des lecteurs du Monde, Le Monde Entreprises,  
Le Monde Europe, Le Monde Investisseurs, Le Monde Presse, Le Monde Prévoyance, Claude-Bernard Participations.

## IL Y A 50 ANS, DANS Le Monde

### Des fleurs sur une tombe

LE PRÉSIDENT de l'Assemblée a marqué la fin de la législature par un discours que tous les Français pourront lire sur les murs jusqu'à ce que le vent et la pluie l'aient efflué. M. Edouard Herriot a parlé en homme politique, en partisan, non certes. Il y a plusieurs demeures dans la maison de la démocratie telle qu'il la conçoit et l'idéalise. Il y a même place pour une opposition non seulement contre les gouvernements et la majorité, mais même contre le régime.

Les plus belles années de la III<sup>e</sup> République furent peut-être celles de sa jeunesse, quand siégeait à droite de la Chambre une opposition monarchiste. Il est vrai qu'elle gardait un parfum de courtoisie relative qui s'est beaucoup évaporé. Nous vivons en des temps plus rudes. Mais c'est plus la faute des événements que celle des hommes, contraints de se plier à leur loi.

C'est pourquoi le président a eu au cours de ces quatre ans et demi une tâche infiniment difficile et n'a pas caché son irritation contre la double opposition « *constitutionnelle* », contre « *la rudesse de l'agression* » communiste et « *le défi* » lancé selon lui à Bagatelle par le général de Gaulle. « *Le peuple français va juger* », a conclu M. Edouard Herriot en demandant aux républicains de s'unir en face du double péril. L'instrument du jugement n'est pas parfait, il s'en faut, et notamment ne laisse pas aux électeurs l'indépendance qu'il faudrait. On peut penser que l'Assemblée prochaine en souffrira. Déjà beaucoup par avance, et peut-être avec présomption, la déclarent « *ingouvernable* ».

Rémy Roure

(25 mai 1951.)

## Le Monde sur TOUS LES SUPPORTS

Adresse Internet : <http://www.lemonde.fr>

Télématique : 3615 code LEMONDE  
Documentation sur Minitel : 3617 code LMDOC (5,57 F/mn)  
ou 08-36-29-04-56 (9,21 F/mn)

Le Monde sur CD-ROM : 01-44-88-46-60  
Index du Monde : 01-42-17-29-89. Le Monde sur microfilms : 03-88-71-42-30

Films à Paris et en province : 08-36-68-03-78

# LE MONDE

## diplomatique

MAI 2001

« Eloge de l'amour »  
selon Jean-Luc Godard

### DOSSIER : LA PIEUVRE PUBLICITAIRE

La fabrique des désirs  
Des marques au fer rouge  
dans nos consciences  
Résister à l'impérialisme  
d'un système  
Des parasites  
dans notre quotidien  
Le marketing de la libération  
Publicité sexiste

par Ignacio Ramonet, Marie Bénilde,  
François Brune, Valérie Brunetière,  
Tom Frank et Dan Schiller

La stratégie israélienne  
empêtrée

Les sectes,  
cheval de Troie  
des Etats-Unis en Europe

En finir,  
une fois pour toutes,  
avec le développement

Egalement au sommaire :

La Russie en quête d'un nouveau rôle ; L'« opération Condor », cauchemar de l'Amérique latine ; Arrière-pensées dans la lutte anticorruption ; Violences contre les femmes en Asie ; Conflits autour de la ménigite en Afrique ; Menaces sur l'économie mondiale ; Enquête sur la question copte ; etc.

En vente chez votre marchand de journaux - 25 F - 3,81 €

### DISPARITION

## Alessandro Natta

Un ancien leader du  
Parti communiste italien

ON L'APPELAIT affectueusement « le Professeur ». Alessandro Natta, quatre-vingt-trois ans, s'est éteint mercredi 23 mai. « *Natta est mort, communiste et gentilhomme* » titre dans son édition du 24 le quotidien *L'Unità*, fondé en 1924 par Antonio Gramsci.

L'homme, né à Imperia (Ligurie) dans une famille de bouchers, était un fin lettré, et avait très tôt milité avec des intellectuels antifascistes. Déporté pendant la guerre dans un camp de concentration, il y enseigna le grec et le latin à d'autres détenus officiers. En 1948, il est élu pour la première fois député, étant membre du Parti communiste italien depuis trois ans. Il sera sans cesse réélu, et occupera un rôle-clé dans plusieurs commissions parlementaires (instruction publique, défense etc.).

Il accède à la fin des années 1970 à la direction du PCI. Celui en qui certains ne voulaient reconnaître que « l'exécuteur testamentaire de Berlinguer » résume comme un miroir l'histoire de son parti. Il en devint le secrétaire général, après la mort du grand dirigeant, œuvrant dans la continuité et non dans la rupture, ce qui l'amena en 1990 à tirer les conclusions de sa mise en minorité en quittant sa charge. Marié à Adele, qu'il avait connue sur les bancs de l'école, il sut montrer que « la politique n'est pas une course au transformisme, elle est le sens vrai de la vie civile », comme écrit en son souvenir dans *L'Unità* son ami Piero Sansonetti.

Danielle Rouard

### NOMINATIONS

#### INTÉRIEUR

Stéphane Fratacci, maître des requêtes au Conseil d'Etat, adjoint au directeur général de l'administration et de la fonction publique, a été nommé directeur des libertés publiques et des affaires juridiques lors du conseil des ministres de mercredi 23 mai. Il remplace Jean-Marie Delarue, aux fonctions duquel il a été mis fin à sa demande.

[Né le 2 juin 1963, diplômé de l'Ecole des hautes études commerciales (HEC), Stéphane Fratacci intègre le Conseil d'Etat à sa sortie de l'ENA en 1989. Il est nommé maître des requêtes en 1992. Commissaire du gouvernement près l'assemblée du contentieux au Conseil d'Etat (1992-1996), il est parallèlement rapporteur adjoint auprès du Conseil constitutionnel (1994-1996) avant de devenir chargé de mission auprès du directeur général de France 2 en octobre 1996. Stéphane Fratacci était depuis juillet 1998 directeur, adjoint au directeur général de l'administration et de la fonction publique (DGAFP).]

#### MOUVEMENT PRÉFECTORAL

Michel Billaud, secrétaire général de la préfecture de la Haute-Garonne, a été nommé préfet du Gers lors du conseil des ministres de mercredi 23 mai. Il succède à Claude Baland, récemment nommé directeur de l'administration de la police nationale.

[Né le 12 avril 1945 à Cognac (Charente), titulaire d'une maîtrise de philosophie et diplômé d'administration publique, Michel Billaud a d'abord enseigné la philosophie avant d'être chargé des fonctions de directeur du cabinet du préfet du Jura (1978), et directeur des services départementaux (1982). L'année suivante, il devient directeur du cabinet du préfet de la Loire, puis, en 1985, sous-préfet d'Argentan (Orne), et en 1987, secrétaire général de la préfecture du Lot-et-Garonne. Il est ensuite secrétaire général de la préfecture de la Savoie (1992), directeur du cabinet du préfet de la Seine-Saint-Denis (1994), sous-préfet de Senlis dans l'Oise (1996). Michel Billaud était secrétaire général de la préfecture de la Haute-Garonne depuis décembre 1998.]

Chaque lundi

avec **Le Monde**  
DATÉ MARDI

**LE MONDE**  
ECONOMIE

### AU CARNET DU « MONDE »

#### Naissances

Luc et Blandine MANSION,  
leur fille, Eglantine,  
ont la joie de faire part de la naissance de

Jade,

le 14 mai 2001.

#### Anniversaires de naissance

Mylène

a dix-huit ans.

Nous sommes heureux.

Joyeux anniversaire !

Roman, Florence et Floréal.

#### Décès

– Bruno Boccara, son père, Danielle Boccara, sa belle-mère, Frédéric Monnot, son compagnon, Macha Boccara-Baumer, sa fille, M. Guy Soutter et Mme, née Monique Boccara, sa sœur et son beau-frère, Philippe et Guillaume, leurs enfants, Pia Boccara, sa tante, La famille et les amis, ont la douleur de faire part du décès de

Sylvie BOCCARA,

avocat à la cour,

survenu le 22 mai 2001, dans sa quarante-septième année.

L'inhumation aura lieu au cimetière parisien de Bagneux, le vendredi 25 mai, à 14 heures.

Cet avis tient lieu de faire-part.

– Sylvie, Mireille, Bernard, Florence, Rosine, Marjolaine, Laure, Nancy, Ariane, ses enfants, et leurs conjoints, Mlle Simone Monod, sa sœur, Ses petits et arrière-petits-enfants, Parents et alliés des familles Monod et Cadier, ont la tristesse de faire part du décès de

Mme Denise CADIER,

née MONOD,

le 17 mai 2001, à son domicile, à l'âge de quatre-vingt-quatre ans.

Les obsèques ont été célébrées le 21 mai, à Trensacq (Landes).

« L'Eternel est mon berger, (...)  
Il me dirige près des eaux paisibles. »  
Psaume 23.

Famille Cadier,  
La Bergerie,  
40630 Trensacq.

– Muriel et Danièle  
ont perdu leur papa,

M. Jean GRABIER,

ancien expert des Nations unies,

le 22 mai 2001, à l'âge de soixante-dix-huit ans.

– L'administrateur  
Et les professeurs du Collège de France  
ont la tristesse de faire part du décès,  
survenu le 17 mai 2001, de leur collègue,

Jacques-Louis LIONS,  
professeur honoraire  
au Collège de France,  
titulaire de la chaire  
d'Analyse mathématique des systèmes et  
de leur contrôle, de 1973 à 1998.

Collège de France,  
11, place Marcelin-Berthelot,  
75231 Paris Cedex 05.  
(Le Monde du 21 mai)

– Mme Marie-Louise Manceau,  
son épouse,  
Ses enfants, petits-enfants  
et arrière-petits-enfants,  
font part du décès de

Joseph Antoine MANCEAU,  
professeur honoraire.

110, rue Lagrange-Chancel,  
24000 Périgueux.

– Marc et Anne Rocca,  
Michel et Monique Rocca,  
Hélène et Dominique Faucompré  
et leurs enfants,  
ont la douleur de faire part du décès de

Mme Amandine ROCCA,  
née SPITZ,

survenu le 6 mai 2001.

La cérémonie religieuse et les  
obsèques ont été célébrées dans l'intimité  
familiale, à Orly-sur-Morin, le 11 mai.

Jean THIBAUTL,  
notaire honoraire,

nous a quittés le 20 mai 2001, dans sa  
soixante-seizième année.

Les obsèques ont été célébrées, dans  
l'intimité familiale, le mardi 22 mai, en  
l'église de Lorgues.

Selon sa volonté, ses cendres ont été  
dispersées dans ses bois.  
Familles Thibault, Menet, Cassone,  
Bouchara, Caplat, Leroux et Gorget.

#### Conférences

Vendredi 25 mai, 20 h 15 à 21 h 30,  
« La magie de la pensée et du désir ».  
Loge Unie des Théosophes,  
11 bis, rue Kepler, Paris-16<sup>e</sup>,  
entrée libre et gratuite.  
Tél. : 01-47-20-42-87  
www.theosophie.asso.fr

**paringer**

De 4 900 F à 8 500 F

Le corps est votre monture la plus sûre ! Ne le flatterez pas, ne le désarticulez pas. Voici un nouvel art de dormir.

Lit double gigogne directoire sur lattes, métal noir. 2 matelas "densiflex" ou laine et crin.

Doubles housses déhoussables, coton écru, 2 oreillers, 2 traversins.

121, rue de Cherche-midi, 6<sup>e</sup> - Tél. 01 42 22 22 08  
12, rue de la Chaise, 7<sup>e</sup> - Tél. 01 45 44 10 44

### Colloques

L'Etat de droit, la démocratie,  
la religion.

Colloque organisé par la faculté des sciences sociales et économiques de l'Institut catholique de Paris, le mardi 29 mai 2001 de 10 heures à 16 h 30, avec Joseph Maïla, Pierre Manent, Philippe Raynaud et Jacques Rollet. Renseignements et inscriptions au : 01-44-39-52-62/52-04 ou par e-mail : fassse@icp.fr ou demax@icp.fr

### Débats

La Maison des écrivains  
53, rue de Verneuil,  
75007 Paris.

Lundi 28 mai, à 20 heures,  
Cycle En débat.

La narration dans le siècle,  
avec T. Samoyault, M. Crépu  
et A. Raybaud.  
Modération : F. de Martinoir.

Mercredi 30 mai, 20 heures,  
Cycle Reves en vue.  
Le Cahier Critique de Poésie  
(revue du Centre international de poésie  
de Marseille).

Avec : J.-P. Boyer, E. Ponsart,  
J.-F. Bory, J.-M. Baillieu,  
J. Lapeyrière, A. Veinstein  
et J.-J. Viton.

Entrée : 20 F  
(gratuit pour les adhérents,  
les étudiants, les chômeurs).  
Renseignements au 01-49-54-68-87.

### Communications diverses

– Centre communautaire de Paris,  
mercredi 30 mai, à 21 heures. Leçon  
talmudique d'Elie Wiesel, Prix Nobel de  
la paix, sur le thème : « Ne te sépare pas  
de la communauté », sous la présidence  
de Moïse Cohen, président de l'ACIP.  
Dans les salons Cap 15 : 1-13, quai de  
Grenelle, Paris-15<sup>e</sup>. Réservations à  
l'avance : 01-53-20-52-52. PAF.  
100 francs et 80 francs.

**CARNET DU MONDE**  
TARIFS année 2001 - TARIF à la ligne

DÉCÈS, REMERCIEMENTS,  
AVIS DE MESSE,  
ANNIVERSAIRES DE DÉCÈS  
141 FTTC - 21,50 €  
TARIF ABONNÉS 119 FTTC - 18,14 €

NAISSANCES, ANNIVERSAIRES,  
MARIAGES, FIANÇAILLES, PACS  
600 F TTC - 91,47 € FORFAIT 10 LIGNES  
TARIF ABONNÉS 491 F TTC - 74,85 €  
FORFAIT 10 LIGNES

La ligne suppl. : 60 FTTC - 9,15 €  
THESES - ETUDIANTS : 85 FTTC - 12,96 €  
COLLOQUES - CONFÉRENCES :  
Nous consulter  
01.42.17.39.80 + 01.42.17.38.42  
Fax : 01.42.17.21.36 e-mail: carnet@mondepub.fr

**Le Monde**  
DOSSIERS & DOCUMENTS  
LITTÉRAIRES

Sartre  
Vingt et un ans après sa mort, retour sur  
l'homme de mots et l'intellectuel engagé  
dans tous les combats.

L'héroïsme  
De l'épopée antique au nihilisme contem-  
porain, d'Ulysse au Bardamu de Céline  
en passant par Jeanne d'Arc ou Napoléon,  
les avatars de la figure héroïque.

CHEZ VOTRE MARCHAND DE JOURNAUX

## Partez en vacances avec Le Monde

FAITES SUIVRE OU SUSPENDRE  
VOTRE ABONNEMENT  
PENDANT VOS VACANCES :

- Retournez ce bulletin au moins 10 jours à l'avance sans oublier de nous indiquer votre numéro d'abonné (en haut à gauche de la « une » de votre journal).
- Si vous êtes abonné par prélèvement automatique, votre compte sera prélevé au prorata des numéros servis dans le mois.

RECEVEZ LE MONDE SUR  
LE LIEU DE VOS VACANCES.

Retournez-nous au moins 10 jours à l'avance ce bulletin accompagné de votre règlement.

DURÉE	FRANCE
2 semaines (13 n°)	96/14,64€
3 semaines (19 n°)	139/21,19€
1 mois (26 n°)	173/26,37€
2 mois (52 n°)	378/57,63€
3 mois (78 n°)	562/85,68€
12 mois (312 n°)	1 980/301,85€

Offre valable jusqu'au 31/12/2001

Vous êtes abonné(e)

Votre numéro d'abonné (impératif) : \_\_\_\_\_

Prénom : \_\_\_\_\_ Nom : \_\_\_\_\_

Commune de résidence habituelle (impératif) : \_\_\_\_\_

Suspension vacances (votre abonnement sera prolongé d'autant)

du : \_\_\_\_\_ au : \_\_\_\_\_

Transfert sur le lieu de vacances (France métropolitaine uniquement)

du : \_\_\_\_\_ au : \_\_\_\_\_

Votre adresse de vacances :

Prénom : \_\_\_\_\_ Nom : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Code postal : \_\_\_\_\_ Ville : \_\_\_\_\_

Vous n'êtes pas abonné(e)

Votre adresse de vacances :

du : \_\_\_\_\_ au : \_\_\_\_\_

Prénom : \_\_\_\_\_ Nom : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Code postal : \_\_\_\_\_ Ville : \_\_\_\_\_

Votre adresse habituelle :

Adresse : \_\_\_\_\_

Code postal : \_\_\_\_\_ Ville : \_\_\_\_\_

Votre règlement :  Chèque bancaire ou postal joint

Carte bancaire n° : \_\_\_\_\_

En France métropolitaine uniquement.  
Bulletin à renvoyer à : Le Monde - Service Abonnements  
60646 Chantilly Cedex

Pour les suspensions ou transferts vacances :  
un numéro exclusif 0 803 022 021 (0,99 FTTC la minute)

Pour tout autre renseignement : 01.42.17.32.90  
de 8 h 30 à 18 h du lundi au vendredi  
101MQVAC

Date et signature obligatoires :

**EUROPE** L'entrée d'EDF dans le capital de l'italien Montedison à hauteur de 20 % provoque de très vives réactions. ● LE GOUVERNEMENT de centre gauche, encore au pou-

voir pour quelques jours, prépare un décret-loi limitant le pouvoir d'EDF. ● D'AUTRES ENTREPRISES comme Air France, qui négocie un rapprochement avec Alitalia,

pourraient souffrir du refroidissement franco-italien. ● LE POIDS d'EDF, et surtout son statut public, sont critiqués dans plusieurs pays européens, notamment en Espagne

et en Allemagne. ● LA DIRECTIVE européenne libéralisant l'électricité est complexe à mettre en œuvre. Paris fait valoir que le statut d'EDF n'empêche pas la France de la

respecter. ● POUR EDF, l'internationalisation constitue un axe essentiel de sa stratégie : près de la moitié de son chiffre d'affaires devrait être réalisé à l'étranger en 2005.

## L'Italie prépare, à son tour, une loi « anti-EDF »

Rome devait adopter, jeudi 24 mai, un décret-loi limitant les droits de vote de l'entreprise publique dans Montedison. Les Italiens emboîtent le pas aux Espagnols, qui ont les premiers voulu marquer un coup d'arrêt à l'expansionnisme de l'électricien français

MADRID, FRANCFORT, ROME et BRUXELLES de nos correspondants

Avant de laisser le pouvoir à Silvio Berlusconi, le gouvernement italien sortant devait adopter, en conseil des ministres jeudi 24 mai, un décret-loi limitant les pouvoirs d'EDF dans Montedison, le conglomérat dans lequel le français détient désormais 20 % (Le Monde du 24 mai). Comme en Espagne, il s'agirait de limiter le droit de vote du nouvel actionnaire. Ce décret, analyse Mario Sensini dans *La Stampa*, « aurait une double action : stériliser la participation de la société publique française et sauvegarder l'imminente privatisation des centrales de l'ENEL, ex-compagnie publique, à laquelle peut prétendre participer Montedison ». Il n'est pas exclu que d'autres dossiers soient concernés par le « refroidissement » franco-italien, comme l'alliance qu'Air France doit prochainement conclure avec Alitalia.

Dès mercredi 23 mai, de nombreux responsables politiques avaient exprimé leur désapprobation, apparemment irrités de l'attitude de Mediobanca et d'autres instituts financiers actionnaires de Mon-

tedison qui, en abaissant leur participation, auraient permis l'intrusion d'EDF. Dans l'équipe de M. Berlusconi, un des ministrables, Antonio Marzano, responsable économique de Forza Italia, a approuvé la politique d'intervention du gouvernement sortant mais il en a souligné la responsabilité. « Ce sont les banques qui vont être décisives dans la bataille entre actionnaires », commentent de nombreux éditeurs. Seules voix discordantes dans ce concert aux accents teintés de chauvinisme : quelques experts et une association de consommateurs voient dans ce contexte nouveau « la possibilité de remédier à une fourniture d'électricité qui est la plus chère d'Europe, et dont la production est très polluante ».

Ces critiques italiennes sont dans la droite ligne des griefs formulés en Espagne contre EDF. L'entreprise publique française est devenue la bête noire du gouvernement Aznar. Le géant français symbolise à lui seul tout le « malaise » actuel entre Paris la sociale-démocrate et Madrid la libérale. Par ailleurs, à Madrid, « l'appétit d'EDF fait peur ». D'autant que l'Espagne a été un des pionniers dans l'ouverture de son marché et

dans la privatisation d'Endesa, son navire amiral électrique. D'où l'irritation de Jose Maria Aznar : « Il y a de simples règles à respecter, confiait récemment le chef du gouvernement à un petit groupe de journalistes, en évoquant EDF, et ces règles ont un nom : réciprocité. Pourquoi devrait-on laisser la porte grande ouverte à quelqu'un qui maintient la sienne fermée, c'est trop facile ! »

Quitte à enfreindre les règles communautaires, l'Espagne s'est dotée fin 1999 d'un solide verrou, baptisé « loi anti-EDF » : aucune entreprise étrangère, à participation d'Etat, directe ou indirecte, ne peut contrôler une entreprise du secteur énergétique espagnol à plus de 3 %, risquant ainsi de voir réduire ses droits de vote au sein du groupe. Cette loi vient d'être utilisée pour bloquer l'évolution du capital d'Hidrocarburo (Le Monde du 10 mai).

En Allemagne aussi, les critiques contre EDF se multiplient. « Nous espérons que la Commission européenne sera active pour étudier le dossier. L'initiative d'EDF nous conforte dans notre avis critique sur le processus européen de libéralisation : cela renforce la nécessité d'une harmonisa-

tion dans l'ouverture et l'environnement réglementaire de chacun des pays membres », dit-on auprès du VDEW, la Fédération allemande des producteurs d'électricité. Le ministère de l'économie se borne à souli-

### La Commission européenne estime qu'elle ne peut pas s'opposer à l'initiative du français

gner que le gouvernement « cherche à faire avancer la libéralisation du marché de l'électricité sur le continent ».

Les initiatives italiennes d'EDF rappellent de récents souvenirs aux professionnels de l'électricité. En 2000, l'arrivée d'EDF en Allemagne – grâce à l'acquisition auprès du Land de Bade-Wurtemberg de 25,01 % du troisième groupe du pays, EnBW – avait suscité des résistances. Aujourd'hui cependant,

nombreux sont ceux qui estiment que la libéralisation du marché allemand n'est pas complète. L'accès des tiers aux réseaux de distribution, voire de production, est difficile. Rares sont les particuliers qui ont changé de compagnies électriques.

Ces réactions ne pouvaient laisser Bruxelles insensible : la Commission souligne que, à ce stade, aucune action n'est possible pour s'opposer à la prise de participation d'EDF dans Montedison. Pour qu'il en soit autrement, il faudrait que celle-ci entraîne une prise de contrôle effective du groupe public français au sein de la firme italienne, ou que des participations croisées d'EDF permettent d'invoquer « des pratiques restrictives à la concurrence ». La France fait le minimum requis pour ouvrir son marché mais, avec 34 % d'ouverture du sien, l'Italie n'est guère plus vertueuse.

Au cabinet de Loyola de Palacio, commissaire européenne chargée des transports et de l'énergie, on rappelle aux pays qu'ils doivent s'en prendre à eux-mêmes. Lors du dernier « conseil Energie », le 14 mai, la Commission a proposé en vain de faire adopter l'ouverture totale des

marchés du gaz et de l'électricité, dès 2005.

Réitérant le scénario qui s'était déroulé lors du sommet européen de Stockholm, en mars, la France, soutenue par l'Allemagne, s'y est opposée. Mais cette solidarité franco-allemande pourrait bien être mise à mal : Christian Pierret, le secrétaire d'Etat à l'industrie, a stigmatisé les pays qui se disent « ouverts à 100 % et qui, concrètement, sont ouverts à 0 % », une allusion transparente à l'Allemagne.

Quant à la stratégie d'EDF en Italie, la Commission aurait bien un moyen de s'y opposer : le Parlement européen demande qu'un débat ait lieu sur la pratique consistant pour un Etat à privatiser une entreprise publique, pour que celle-ci soit rachetée, quelque temps après, par l'entreprise publique d'un pays voisin, ce qui est peu ou prou le cas du couple Montedison/EDF. Or, pour régler ce problème, c'est à la Commission de prendre une initiative.

Marie-Claude Decamps, Philippe Ricard, Danièle Rouard et Laurent Zechini

## L'application de la directive sur l'électricité suscite de nombreuses interrogations

● Où en est la libéralisation du marché de l'électricité en Europe ?

La directive sur l'ouverture du marché de l'électricité a été votée en 1996 et devait être transposée dans tous les Etats européens en 1999. Elle prévoit que les marchés doivent être au moins ouverts pour tous les clients consommant 22 gigawatts par an (les gros industriels) et que cette ouverture doit représenter au moins 30 % du marché national de l'électricité. Si ce pourcentage n'est pas atteint, les pays doivent abaisser le seuil des 22 gigawatts. A partir de 2003, le marché doit être ouvert pour les clients consommant plus de 9 gigawatts. Tous les pays de l'Union ont transposé cette directive dans leur législation.

● La France joue-t-elle le jeu ?

La France fait figure de mauvais élève. Elle a transposé la directive en 2000, juste avant d'être assignée devant la Cour de justice européenne. Le marché français est ouvert sur la base du minimum requis, 30 %, alors que la moyenne en Europe est de 66 %. La notion d'ouvertu-

re du marché, cependant, est à prendre avec précaution. Officiellement, le marché allemand est totalement libéralisé. Dans les faits, les producteurs étrangers ont le plus grand mal à y entrer.

La loi française prévoit aussi que les concurrents d'EDF doivent s'engager à fournir les clients pendant trois ans. La Commission considère que cette disposition n'est pas dans l'esprit de la directive. Avant de statuer, la Commission veut se donner du temps pour juger si cette disposition constitue ou non une entrave sur le marché français. EDF fait valoir qu'elle a déjà perdu 48 clients industriels, dont des usines d'Usinor, de Pechiney, de Tefal, du papeter scandinave Svenska Cellulosa, de Saint-Gobain, de BSN, de BASF. Ces pertes correspondent, selon EDF, à environ 3 % de son activité.

● EDF, entreprise publique, a-t-elle le droit d'investir dans des sociétés étrangères ?

La Commission européenne, depuis le traité de Rome, s'est toujours interdit de se prononcer sur le

statut des entreprises. Si elle précède la liberté de mouvement des capitaux et sanctionne les aides d'Etat, elle ne prend pas en compte la nature de l'entreprise. Une société entièrement contrôlée par une famille n'est pas plus ouverte qu'une entreprise publique, fait valoir Bruxelles.

Dès lors EDF est autorisée à prendre une participation dans une société étrangère, à la condition qu'elle respecte les règles de la concurrence. Lors de son entrée dans le capital de l'allemand EnBW, la direction de la concurrence a imposé à EDF la cession d'une filiale helvétique qui lui aurait donné une situation dominante sur les échanges électriques entre l'Allemagne, la France, la Suisse et l'Italie. Bruxelles a aussi demandé à la France d'ouvrir le capital de la société publique Compagnie nationale du Rhône (CNR). Fin avril, le gouvernement français a autorisé une alliance entre la CNR et Electrabel, filiale électricité de Suez.

Pour l'instant, la prise de participa-

tion de 20 % d'EDF dans Montedison ne semble pas devoir être soumise à la direction européenne de la concurrence. Si le français devient le premier actionnaire du groupe italien, il n'en a pas le contrôle et donc n'est pas a priori en position d'influencer sa conduite.

● Les Italiens sont-ils en droit de demander la réciprocité ?

La directive sur la libéralisation du marché de l'électricité s'attaque à l'ouverture du marché mais ne pose jamais le problème de l'entreprise. La seule réciprocité possible pour un Etat serait de fixer le seuil d'intervention d'une entreprise étrangère sur son marché au même niveau que ses producteurs peuvent avoir sur le marché de la société étrangère. En clair, EDF ne pourrait pas prendre plus de 30 % d'un marché étranger, seuil d'ouverture du marché français. En revanche, si l'Italie ou l'Espagne, comme ce dernier pays semble l'envisager, adoptaient des mesures de rétorsion contre EDF, elles pourraient se voir sanctionnées par la Cour européen-

ne de justice pour infraction à la liberté des capitaux dans le marché unique.

La Commission, cependant, s'inquiète de la situation. Si elle refuse de se prononcer sur le statut d'entreprise publique, ce qui reviendrait à préconiser une privatisation générale dans l'Union, elle s'émeut aussi du fait qu'une entreprise publique étrangère puisse prendre le contrôle, sans obstacle, d'une société récemment privatisée, ce qui ramène cette dernière dans le statut public et peut s'assimiler à une remise en cause d'un choix politique de privatisation.

● De quelles armes dispose la Commission européenne ?

Pour l'instant, elle peut seulement assigner en justice un Etat qui ne respecte pas la directive. La Com-

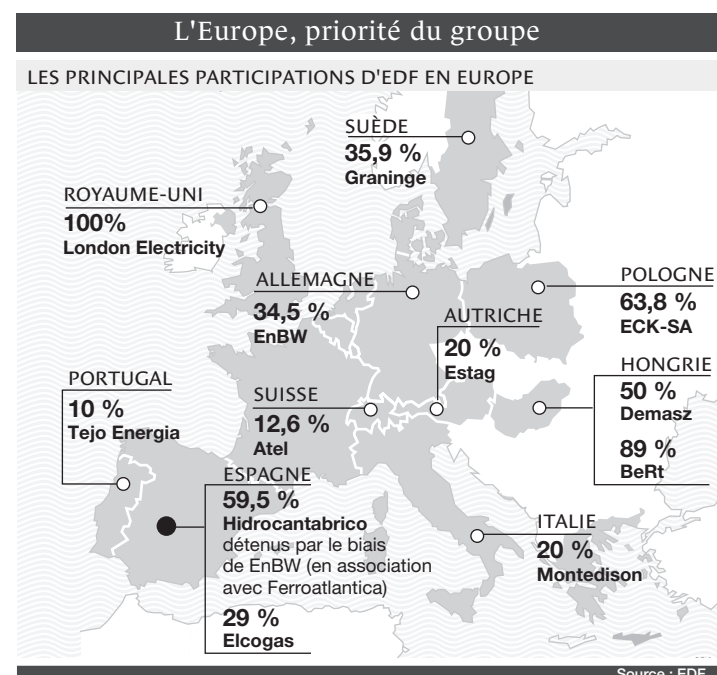
mission a, cependant, conscience de l'imperfection du système et veut aller plus loin. En mars, elle a proposé que le marché de l'électricité soit totalement ouvert pour les industriels à partir de 2003, que celui du gaz soit complètement libéralisé pour les industriels à partir de 2004, et que celui de l'énergie soit ouvert à partir de 2005 pour tous les clients, y compris les usagers de base. En parallèle, elle propose de lancer des travaux sur les transports d'énergie européens, sur les obligations de service public et les moyens pour compléter le réseau et rendre le marché fluide. Le projet a été repoussé par la France et l'Allemagne, lors du sommet de Stockholm, fin mars.

Martine Orange

## La déréglementation pousse l'électricien à accélérer son internationalisation

L'OFFENSIVE italienne d'EDF, pour spectaculaire qu'elle soit, n'a rien d'exceptionnel. L'entreprise réalise aujourd'hui 18 % de son chiffre d'affaires à l'étranger. Et cette part est appelée à progresser rapidement. EDF souhaite qu'en 2005 la moitié de son chiffre d'affaires provienne « d'activités autres que l'électricité en France », selon les termes de son président, François Roussely.

Certes, l'expression est ambiguë, mais elle signifie qu'EDF entend se développer rapidement dans deux domaines : les services et l'international. « EDF doit devenir un groupe multiservice et multi-énergie », martèle M. Roussely. Signe de cette évolution, le document qui régit les relations entre EDF et l'Etat-actionnaire n'est plus un « contrat d'entreprise », mais un « contrat-groupe » (Le Monde du 25 janvier). Si cette internationalisation est ancienne, elle s'est incontestablement développée ces dernières années. Pour investir à l'étranger, l'entreprise a même créé en 1992 une filiale – EDF International, aujourd'hui présente dans 26 pays –, dont l'objectif est de porter les participations d'EDF à l'étranger. Si l'entreprise ne distingue plus dans ses comptes ses investissements internationaux, elle indique réaliser 173,2 milliards de francs (26,4 milliards d'euros) de chiffre d'affaires en France, 37 milliards de francs



dans les autres pays de l'Union européenne, 6,9 milliards dans les autres pays européens et 9,7 milliards dans le reste du monde.

ACCOMPAGNER SES CLIENTS

Dans ses investissements, EDF privilégie donc l'Europe. Le contrat de groupe signé avec l'Etat mi-mars précise que l'entreprise ciblera ses acquisitions « sur les pays voisins, principalement en Gran-

de-Bretagne, Allemagne et Italie ». Ce n'est donc pas un hasard si, rien que cette année, EDF est entré dans le capital de l'allemand EnBW, de Montedison et, par le biais d'EnBW, dans l'espagnol Hidrocarburo. Cela ne l'empêche pas de faire ses emplettes sur d'autres continents : EDF, qui contrôlait déjà 40 % de l'électricien argentin Enderos, a acquis début mai 50 % supplémentaires pour la

somme de 627,6 millions de dollars (4,7 milliards de francs).

EDF justifie sa stratégie internationale par deux raisons : la volonté d'accompagner ses clients à l'étranger et, surtout, la déréglementation du marché de l'électricité. « Nous suivons nos grands clients qui ont tous une dimension européenne et externalisent les fonctions qui ne sont pas dans leur cœur de métier, et notamment l'énergie. Chez eux, nos interlocuteurs sont passés progressivement des directeurs techniques aux directeurs des achats, qui, pour ces groupes européens, souhaitent que nous leur proposons des solutions à l'échelle européenne. Enfin, dès l'instant où EDF détenait 100 % du marché et où, aujourd'hui, un tiers de ses ventes est exposé à la concurrence, il est légitime que nous recherchions dans l'accroissement de nos parts de marché hors de France la compensation à celles que nous allons perdre en France », expliquait M. Roussely, dans *La Tribune* du 23 avril.

Si les Français continuent d'associer les notions de service public et de monopole et de croire que le service public n'exerce sa mission que sur le territoire national, l'internationalisation d'EDF – comme celle de France Télécom – montre que cette vision est dépassée. Mais, alors que le statut de France Télécom a évolué, celui d'EDF est resté le même depuis 1947.

Frédéric Lemaître

Un hebdo à redécouvrir

En kiosque aujourd'hui

QUESTIONS DE SENS. Le bonheur est-il dans le poste ?

TÉMOIGNAGE CHRÉTIEN

DÉCOUVREZ LE BOVÉ AFRICAIN

Libre et inattendu, chaque jeudi

Question de sens : LE BONHEUR EST-IL DANS LE POSTE ?  
Le cahier central ouvre le débat sur la télévision

Vatican 3, chiche ! : POUR L'AMOUR DE L'EDEN  
Eglise et écologie par Jean-Michel Maldamé théologien dominicain

Et aussi : Edito. Bloc-notes. France. Monde. L'Évangile. Croire...

tel. vente au nr : 01 56 95 75 80 TÉMOIGNAGE CHRÉTIEN tel. abonnement : 01 44 83 82 02





VALEURS EUROPÉENNES

Les valeurs technologiques se sont orientées à la baisse, mercredi, sur les principales places européennes, après six séances consécutives de hausses. Le secteur des valeurs technologiques a terminé sur un repli de 2,8 %, dans le sillage du titre Alcatel, équipementier français des télécommunications, qui a cédé 5,26 % en clôture après l'annonce d'un éventuel rachat de l'américain Lucent Technologies pour 34 milliards de dollars. A Amsterdam, le câble-opérateur UPC a perdu 1,97 %, à 6,96 euros; et Philips 4,95 %, à 36,10 euros; à Francfort, Infineon, deuxième fabricant européen de semi-conducteurs, a enregistré la plus forte baisse du

Dax avec un repli de 4,68 %, à 43,75 euros.
Le titre Univeler a progressé de 0,63 % à 64,3 euros à la Bourse d'Amsterdam où les valeurs alimentaires et agroalimentaires ont été bien orientées.
Marks et Spencer, a encore perdu 3,5 pence à la clôture à Londres, cotant 255,5 euros, après l'annonce de la troisième baisse consécutive de ses bénéfices annuels.
L'action Kingfisher, groupe britannique de distribution, s'est appréciée de 2 pence, à 444 euros, après la confirmation de la cession de ses activités de magasins généralistes et d'électroménager-bricolage.



Tableau des valeurs technologiques avec codes pays, cours et variations.

PHARMACIE

Tableau des valeurs pharmaceutiques avec codes pays, cours et variations.

BIENS D'EQUIPEMENT

Tableau des valeurs de biens d'équipement avec codes pays, cours et variations.

ALIMENTATION ET BOISSON

Tableau des valeurs alimentaires et boissons avec codes pays, cours et variations.

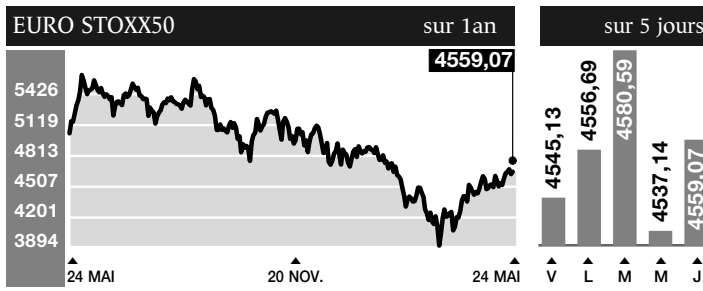


Tableau des valeurs technologiques avec codes pays, cours et variations.

ASSURANCES

Tableau des valeurs d'assurances avec codes pays, cours et variations.

HAUTE TECHNOLOGIE

Tableau des valeurs de haute technologie avec codes pays, cours et variations.

24/05 12h29

AUTOMOBILE

Tableau des valeurs automobiles avec codes pays, cours et variations.

BANQUES

Tableau des valeurs bancaires avec codes pays, cours et variations.

LAPORTE

Tableau des valeurs technologiques avec codes pays, cours et variations.

CONGLOMERATS

Tableau des valeurs de conglomérats avec codes pays, cours et variations.

TÉLÉCOMMUNICATIONS

Tableau des valeurs de télécommunications avec codes pays, cours et variations.

CONSTRUCTION

Tableau des valeurs de construction avec codes pays, cours et variations.

PRODUITS DE BASE

Tableau des valeurs de produits de base avec codes pays, cours et variations.

CONSUMMATION CYCLIQUE

Tableau des valeurs de consommation cyclique avec codes pays, cours et variations.

CHIMIE

Tableau des valeurs chimiques avec codes pays, cours et variations.

À NOS ABONNÉS Pour vos changements d'adresse ou suspensions d'abonnement durant vos vacances un seul numéro 0803 022 021 (0,99 F TTC/mn)

ÉNERGIE

Tableau des valeurs d'énergie avec codes pays, cours et variations.

SERVICES FINANCIERS

Tableau des valeurs de services financiers avec codes pays, cours et variations.

BIENS DE CONSOMMATION

Tableau des valeurs de biens de consommation avec codes pays, cours et variations.

COMMERCE DISTRIBUTION

Tableau des valeurs de commerce de distribution avec codes pays, cours et variations.

24/05 12h29

AMSTERDAM

Tableau des valeurs technologiques avec codes pays, cours et variations.

BRUXELLES

Tableau des valeurs technologiques avec codes pays, cours et variations.

★ CODES PAYS ZONE EURO

Tableau des codes pays de la zone euro.

CODES PAYS HORS ZONE EURO

Tableau des codes pays hors zone euro.



VALEURS FRANCE

Le titre Alcatel est reparti à la hausse avec un gain de 0,73 %, à 34,5 euros à l'ouverture de la Bourse de Paris, jeudi 24 mai. Mercredi, il avait perdu 5,26 % après la révélation d'une éventuelle fusion du groupe français d'équipements pour les télécommunications avec l'américain Lucent Technologies.

L'action Michelin, qui avait bondi la veille de 5,32 %, bénéficiant de la fin des relations commerciales entre le fabricant de pneumatiques Firestone et le groupe automobile Ford, était la plus demandée à l'ouverture jeudi. Elle s'échangeait à 42,40 euros.

L'action Crédit Lyonnais, qui a annoncé mercredi après la clôture une baisse de 13,9 % de son bénéfice net au premier trimestre 2001, à 260 millions d'euros, a cédé 0,61 %, à 41,05 euros après l'ouverture, jeudi, dans un marché calme en ce jour de l'Ascension. Le Crédit Lyonnais a pâti de l'important recul des revenus de sa banque d'investissement, dans un environnement de marché dégradé.

Le titre M6 restait stable, peu après l'ouverture, avec un très léger repli de 0,01 %, à 33,99 euros. L'action de la chaîne de télévision privée restait soutenue grâce à la diffusion de son émission phare « Loft Story ».

PREMIER MARCHÉ

JEUDI 24 MAI Cours à 12 h 30
Dernier jour de négociation des OSRD : 25 mai

Table of market data for France, including ACCOR, AGF, AFFINE(X)IMM, AIR FRANCE C., AIR LIQUIDE.

Main table of market data for France, listing various companies and their stock prices.

Main table of market data for Europe, listing various companies and their stock prices.

Table of market data for International, listing various companies and their stock prices.

NOUVEAU MARCHÉ

JEUDI 24 MAI
Une sélection. Cours relevés à 12 h 30

Table of market data for Nouveau Marché, listing various companies and their stock prices.

Main table of market data for Nouveau Marché, listing various companies and their stock prices.

Main table of market data for Nouveau Marché, listing various companies and their stock prices.

Table of market data for Nouveau Marché, listing various companies and their stock prices.

SICAV et FCP

Une sélection. Cours de clôture le 23 mai

Table of market data for SICAV et FCP, listing various companies and their stock prices.

Main table of market data for SICAV et FCP, listing various companies and their stock prices.

Main table of market data for SICAV et FCP, listing various companies and their stock prices.

Table of market data for SICAV et FCP, listing various companies and their stock prices.

Fonds communs de placements

Table of market data for Fonds communs de placements, listing various companies and their stock prices.

Fonds communs de placements

Table of market data for Fonds communs de placements, listing various companies and their stock prices.

LÉGENDE
★ Hors frais. ★★ A titre indicatif. \* Part div. par 10 au 5/99.



# De l'Islande aux Açores, un rail de perturbations sur l'Europe de l'Ouest

Les causes de la variation des positions des dépressions et de l'anticyclone sont encore un thème de recherche. Le problème est complexe car les perturbations sont aussi gouvernées dans la haute atmosphère par un courant-jet très puissant qui souffle vers l'est

Entre septembre 2000 et avril 2001, une grande partie de la France a subi des pluies ininterrompues, battant ainsi des records de pluviosité. Une situation provoquée par la présence permanente du « rail » de précipitations sur notre

pays. Depuis six jours, le beau temps est revenu sur le nord de la France et se maintient grâce à la présence d'une ceinture cyclonique qui s'étend des Açores à l'Europe centrale. On ne sait pas encore expliquer les processus qui pro-

voquent les variations dans la position des anticyclones et des dépressions. La cyclogenèse des perturbations est, elle, beaucoup mieux connue, grâce notamment aux travaux réalisés dans le cadre du programme français Fastex.

Ces systèmes ont une vie beaucoup plus compliquée qu'on ne le pensait. Les perturbations très puissantes sont capables de modifier la trajectoire du « rail » créé en haute altitude par un courant-jet très puissant orienté vers l'est.

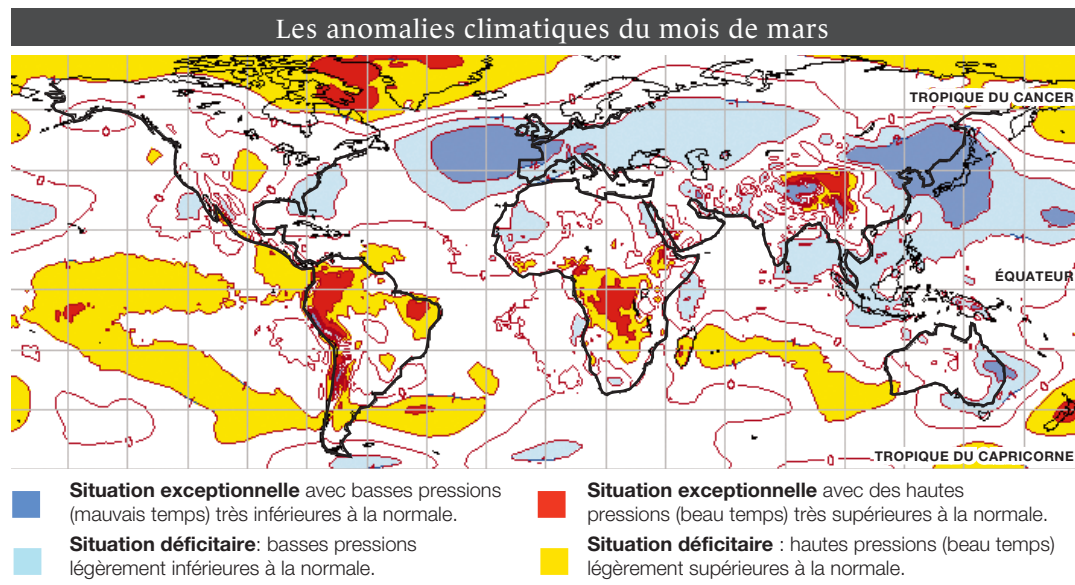
**DE SEPTEMBRE 2000 à avril 2001**, la France a subi des pluies ininterrompues et importantes, qui ont provoqué des inondations catastrophiques. Pendant toute cette période, le « rail des perturbations » est resté obstinément bloqué au-dessus de notre pays. La dépression d'Islande, qui dirige le régime des pluies sur l'Europe de l'Ouest en cette période de l'année, était placée plus au sud que la normale, tandis que des anticyclones susceptibles d'écarter le flux pluvieux de notre pays, tel celui des Açores, restaient à l'écart.

Aujourd'hui, ils sont là et il fait enfin beau. Depuis six jours, le nord du pays connaît un temps sec et ensoleillé. Une situation due à la réunion de plusieurs anticyclones qui créent ainsi « une ceinture anticyclonique allant des Açores à l'Europe centrale en passant par les îles Britanniques » explique Patrick Galois, ingénieur prévisionniste à Météo France. La dépression d'Islande, quant à elle, reste bloquée sur le centre de l'Atlantique.

## TRANSFERT D'ÉNERGIE

Ces deux systèmes jouent un rôle important sur le climat de nos régions. Mais ils n'expliquent toujours pas quel est le moteur de leurs variations malgré les progrès accomplis dans la compréhension de la cyclogenèse des perturbations et des tempêtes. « C'est donc encore un intense sujet de recherche », se réjouit Alain Joly, spécialiste des perturbations dans le groupe d'étude de l'atmosphère météorologique (unité mixte Météo France et CNRS) à Toulouse (Haute-Garonne).

Sous nos latitudes, ces perturbations jouent un rôle très important, car elles participent au transfert d'énergie entre l'équateur et les pôles. Pour comprendre cela, il



Les sept derniers mois, et en particulier le mois de mars, ont noyé la France sous les précipitations. Des records de pluviosité ont été battus et certaines régions, comme la baie de Somme, submergées par les inondations. La raison de ce désordre? Des variations de position de la dépression centrée sur l'Islande et de l'anticyclone des Açores, qui ont favorisé l'installation au-dessus de la France d'un rail – inhabituel à cet endroit – emprunté par des vagues successives de précipitations. La carte ci-dessus, qui compare la moyenne des pressions du mois de mars par rapport à un mois de mars « normal », témoigne du caractère exceptionnel de ces phénomènes.

faut rappeler que notre Terre est une gigantesque machine thermique qui reçoit de l'énergie, donc de la chaleur, du Soleil. Du fait de sa rotundité, le Soleil chauffe davantage les régions équatoriales et tropicales que les pôles. Pour rétablir l'équilibre thermique, notre planète transfère l'excès de chaleur des régions chaudes vers les régions froides par le biais d'une grande circulation atmosphérique, appelée cellule de Hadley, du nom de son découvreur britannique.

A l'équateur, l'air très humide et chaud perd son humidité sous forme de pluies, monte dans l'atmosphère, et redescend beaucoup plus sec sur les tropiques. Ce qui

produit les anticyclones tropicaux situés sur les océans, et notamment celui des Açores.

Par ailleurs, aux pôles Nord et Sud, il existe des basses pressions. Les vents se dirigent des hautes pressions vers les basses pressions. Mais, en raison de la rotation de la Terre, sous nos latitudes, « les vents, au lieu d'aller de l'anticyclone des Açores vers la dépression d'Islande, sont déviés vers l'est », explique Patrick Galois. Comme ce flux d'air est rapide, dans certaines régions, cela donne des instabilités qui donnent naissance aux dépressions mobiles que sont les perturbations.

En altitude, il se passe un autre phénomène. La vitesse de rotation de l'atmosphère augmente au fur et à mesure que l'on se rapproche des pôles. Cela a pour effet de créer dans chaque hémisphère, à une altitude de 9-10 kilomètres et vers 30 degrés de latitude, un courant-jet très rapide, qui fait le tour du globe. « Dans ce courant, il se forme des tourbillons, des dépressions dynamiques qui se matérialisent sous la forme de vents très forts et très violents », ajoute Patrick Galois. Lorsque les vents de surface et ceux du courant-jet s'asso-

cient, cela génère un « rail de perturbations ». Dans l'Atlantique nord, celles-ci prennent naissance au large des côtes américaines à cause du contraste thermique provoqué par la rencontre des coulées d'air froid, qui y sont présentes en hiver, et des remontées d'air chaud provenant du Gulf Stream qui longe les côtes de la Floride. Les recherches réalisées dans le cadre du programme Fastex (Expérience sur le rail des dépressions atlantiques et des fronts) lancé en 1991 par Météo France et l'Institut des sciences de l'Univers du CNRS, et réalisé en 1997, ont permis d'en savoir un peu plus sur la cyclogenèse des perturbations et des tempêtes.

## UN MOTEUR THERMIQUE

On a découvert que ces systèmes ont une vie plus compliquée que prévu. « Certains se forment, se développent, puis s'arrêtent pour repartir ultérieurement », précise Alain Joly. La phase critique, avec un vent très fort, se situe quand la perturbation passe sous le courant-jet. « La perturbation « est un moteur thermique et fabrique du vent à partir du contraste de tempé-

rature qui accompagne le courant-jet. Le rendement de ce moteur dépend des températures », ajoute le spécialiste. Plus la perturbation est mince en altitude et reste confinée en surface, plus son rendement est faible.

Dans ce cas-là, elle suit fidèlement le courant-jet en restant sur son rail. Si, au contraire, la perturbation s'étend sur toute la hauteur de la troposphère, environ 9 km, le rendement est maximal. Car la « source froide » est très froide en raison de l'altitude. Ce qui donne alors une perturbation intense qui a la capacité de se lier au courant-jet, d'interagir avec lui, de le traverser et de modifier sa trajectoire.

## LE PETIT NINO DE L'ATLANTIQUE

« C'est le train qui amène son rail avec lui », plaisante Alain Joly. Deux possibilités se présentent. Soit la modification de la trajectoire du courant-jet est importante et les perturbations se succèdent sur cette nouvelle route. Soit elle se corrige d'elle-même et « le système retombe sur ses pieds », et les dépressions suivent les routes habituelles. L'oscillation nord-atlantique (ONA), ce petit Niño de l'Atlantique nord, souvent mis en avant pour expliquer le climat européen, intervient en fait assez peu. Elle se manifeste par les différences de pression entre la dépression d'Islande et l'anticyclone des Açores qui, si elles sont très marquées (indice positif), donnent lieu à un hiver froid et sec sur le sud de l'Europe et le sud de la France, mais à un hiver doux et humide sur le nord de l'Europe et de la France. Ce fut le cas entre 1988 et 1992.

Paradoxe, alors que l'hiver a été doux et humide en France, l'indice a été légèrement négatif. Ce paramètre ne saurait donc à lui seul expliquer les phénomènes météorologiques sur la France, avance Serge Planton, responsable de la recherche climatique à Météo France. La France subit en effet plusieurs influences climatiques. Certains chercheurs estiment d'ailleurs que le climat européen obéit plutôt aux effets d'une oscillation de plus grande échelle, l'oscillation arctique. Preuve que rien n'est simple en matière de météorologie et de climat.

Christiane Galus

## Une reconstitution de l'atmosphère en 3 D

Afin d'améliorer les connaissances sur la variabilité climatique de la zone Europe-Atlantique, le Centre européen de prévisions météorologiques à moyen terme (ECMWF), situé à Reading (Grande-Bretagne), a entamé une nouvelle analyse de toutes les données disponibles sur l'atmosphère terrestre de 1957 à 2001.

Pour réaliser une telle étude, il faut en effet disposer de longues séries de données. Celles qui sont archivées concernent l'ensemble de la planète et sont le résultat de mesures prises par les bateaux, les bouées et les satellites. Ce Re-Analysis Project, qui a déjà commencé, consiste à utiliser des systèmes d'assimilation et d'analyse des données très performants pour découper l'atmosphère en petites tranches. Objectif : « Obtenir de six heures en six heures une reconstitution de tous les paramètres atmosphériques en trois dimensions », explique Serge Planton, responsable de la recherche climatique à Météo France.

## Ordinateur et téléphone partagent la même puce

L'INTÉGRATION de plusieurs fonctions sur la même puce fait partie des principes fondateurs de la microélectronique depuis l'apparition des premières puces, dans les années 1970. Après le « système » et l'ordinateur sur une seule pastille de silicium, Intel annonce le lancement pour la mi-2002 d'un microprocesseur intégrant les fonctions de communication et de traitement de la parole d'un téléphone portable.

« Nous avons développé les techniques nécessaires à l'intégration de trois circuits – éléments logiques, mémoires (Sdram et Flash) et composants analogiques (résistances et capacités) – sur une même puce fonctionnant à une fréquence de 1 gigahertz (GHz) », précise Gilles Pellet, directeur vente et marketing des produits de communication chez Intel Europe.

Le numéro un mondial des microprocesseurs, confronté à un ralentissement des ventes d'ordinateurs et à la concurrence d'AMD, mise sur le développement des téléphones de troisième génération (3G) pour diversifier ses ventes.

Le traitement de la voix et des données par le même appareil mobile pose de nouveaux problèmes et requiert une puissance de calcul dont les téléphones portables actuels ne disposent pas. Pour preuve, la lenteur de réaction de ceux qui intègrent déjà des fonctions telles que les agendas et autres jeux.

Le défi concerne donc, pour une bonne part, la miniaturisation de l'électronique embarquée dans les téléphones portables. Intel,

qui fera appel à la gravure à 0,13 micron pour la fabrication de ces puces, assure qu'elles permettront d'économiser, en concentrant trois boîtiers en un seul, « au moins 60 % d'encombrement sans compromis sur les trois fonctions », affirme Gilles Pellet.

De plus, la suppression des connexions entre les composants réduit les parasites et la consommation électrique et augmente les performances. La fréquence d'horloge, aujourd'hui limitée à 200 MHz sera ainsi multipliée par 5. L'autonomie des batteries pourrait alors atteindre un mois en veille, contre environ une semaine actuellement.

## DOUTES SUR LA PUISSANCE

Doté d'une mémoire Flash de 128 Mo, la nouvelle puce ne rivalisera pas avec les ordinateurs dont les disques durs contiennent plusieurs gigaoctets de données. Néanmoins, elle permet d'envisager le traitement du flux d'informations pouvant atteindre les 2 mégabits par seconde promis par la 3G.

Les déboires actuels des nouvelles générations de téléphonie mobile jettent néanmoins quelques doutes sur les utilisations possibles d'une telle puissance informatique, équivalente à celle d'un ordinateur fixe âgé aujourd'hui d'un ou deux ans.

Gilles Pellet ne partage pas ces interrogations. Pour lui, la taille modeste des téléphones mobiles conduira au développement de la communication par la voix. « La reconnaissance vocale jouera un rôle important pour identifier un

numéro de téléphone, par exemple, ou interroger un site Internet ou une base de données », estime-t-il. En attendant la montre intégrant téléphone et accès à Internet... Déjà, Swatch a annoncé un accord avec AOL Time Warner pour développer un tel objet, et Philips a présenté son Wristphone, un téléphone-montre ne pesant que 36 grammes.

Michel Alberganti

Hervé Morin

Partage du savoir

Christine Geoffroy

La mésentente cordiale

Voyage au cœur de l'espace interculturel franco-anglais

Prix Le Monde de la recherche universitaire

Grasset / Le Monde

Partage du savoir

**CALVITIE**

Le choix de la compétence.

Première clinique en France par le nombre d'interventions esthétiques, la Clinique du Rond-Point des Champs-Élysées dispose d'un service spécialisé utilisant toutes les techniques modernes permettant la repousse naturelle de vos cheveux.

Prix étudiés et application stricte des règles de sécurité sont nos principes permanents. Résultat rapide, discret, efficace.

Conseil gratuit et documentation au 01 53 77 26 00

Clinique d'esthétique du Rond-Point des Champs-Élysées

61, avenue Franklin D. Roosevelt 75008 PARIS - www.crpce.com















## Un nouvel attentat mortel de l'ETA à Saint-Sébastien

L'administrateur d'« El Diario Vasco » a été tué

MADRID

de notre correspondante

L'ETA a frappé à nouveau. Et à nouveau elle a frappé ce monde journalistique qui lui est si défavorable, et qu'elle a mis en tête de ses futures cibles, selon les constatations des experts de la lutte antiterroriste. Un commando a abattu par balles Santiago Oleaga, administrateur financier du journal *El Diario Vasco*, jeudi matin 24 mai, en plein Saint-Sébastien. M. Oleaga, qui était âgé de cinquante-deux ans, se trouvait dans un parking près de l'hôpital Matia sur le Paseo de los Pinos, à proximité de son journal. Il a reçu plusieurs balles en pleine tête.

En prenant la fuite, ses assassins ont, semble-t-il, fait exploser la voiture dans laquelle ils étaient venus, afin d'effacer toute trace. Et c'est un miracle si cette explosion n'a pas fait de nouvelles victimes, car elle a eu lieu en pleine ville, à 300 mètres d'un collège. Ce dernier attentat porte à 31 le nombre de victimes tuées par l'organisation séparatiste basque armée, depuis la fin de la trêve, en décembre 2000.

Il y a quelques jours, l'ETA avait déjà essayé de tuer le journaliste Gorka Landaburu, à Zarauz près de Saint-Sébastien, en lui envoyant une lettre piégée, qui lui a arraché un doigt et plusieurs phalanges, le blessant également au visage et au ventre. Mercredi, c'est un agent de surveillance de l'université du Pays basque, à Bilbao, qui a été visé. Ce dernier a roulé sur plusieurs kilomètres avec une bombe de 1 kilo de dynamite sous son siège, qui n'a pas explosé en raison d'un défaut à l'allumage.

Trois attentats déjà, dont un mortel : c'est la réponse de l'ETA, qui refuse de s'avouer battue, aux élections autonomes basques du 13 mai. Sa « vitrine politique », la coalition indépendantiste radicale Euskal Herriarrok, a perdu lors de ce scrutin la

moitié de ses députés, au profit de la voie pacifique, défendue par les nationalistes modérés du Parti nationaliste basque (PNV).

RÉTABLIR LE « DIALOGUE » PERDU

Et de fait, après une campagne électorale virulente qui a laissé de fortes fractures au sein de la société, le chef du gouvernement basque sortant, Juan José Ibarretxe (PNV), est à l'heure actuelle en train de mener une première et difficile série de consultations avec les différentes formations politiques basques, pour former le futur gouvernement. Une tentative pour rétablir le « dialogue » perdu, ces derniers mois, entre nationalistes et non-nationalistes qui devait se concrétiser précisément, ce jeudi, par une rencontre entre Juan José Ibarretxe et celui qui fut le candidat du Parti populaire de José Maria Aznar aux élections, l'ex-ministre de l'intérieur, Jaime Mayor Oreja. La situation était tellement crispée que cela faisait quinze mois que les dirigeants du Parti populaire, au Pays basque, ne s'étaient pas rendus auprès du chef du gouvernement basque, pour discuter.

M. Ibarretxe, conscient des difficultés qui l'attendent, n'a pas prévu de réussir à former un gouvernement avant l'été, mais d'ores et déjà, en recevant il y a trois jours les dirigeants d'Euskal Herriarrok, il leur a signifié sa ferme intention de ne conclure aucun pacte avec eux tant que ces derniers n'auront pas condamné la violence.

Des manifestations pour protester contre la violence de l'ETA avaient déjà été prévues, à l'université du Pays basque. Dans la journée, de nouvelles concentrations silencieuses se tiendront, un peu partout dans le pays, cette fois pour condamner l'assassinat de Santiago Oleaga.

Marie-Claude Decamps

## Les propositions de Jacques Chirac pour l'école

LE PRÉSIDENT de la République a choisi de traiter jeudi 24 mai, l'un des sujets qui, il en est convaincu, sera déterminant lors de la campagne présidentielle : l'école. C'est un terrain difficile, mais Jacques Chirac l'a abordé par ceux qui « consomment » l'éducation et non ceux qui la font : les parents. Jeudi 24 mai, à Saint-Etienne, le chef de l'Etat a ouvert le congrès de la PEEP (Parents des élèves de l'enseignement public), la plus ancienne et la deuxième des deux plus grosses fédérations de parents d'élèves en France, traditionnellement classée à droite. M. Chirac a centré son propos sur les trois thèmes les plus sensibles aux yeux des parents : la solidité des apprentissages fondamentaux et notamment de l'usage du français, l'égalité reconnaissance des filières générales et techniques et surtout la violence scolaire qui est devenue la plaie de bon nombre d'établissements.

Le chef de l'Etat a réaffirmé la nécessité de sauvegarder une école de « l'équité et de la chance pour

tous », tout en reconnaissant la diversité des talents. Alors que le ministre chargé de l'enseignement professionnel Jean-Luc Mélenchon s'efforce de revaloriser les filières technologiques, le président a souligné la nécessité de revoir « à égale dignité les voies techniques et générales » et d'encourager la « formation tout au long de la vie ». Mais il a surtout insisté sur la « priorité et le préalable » que doivent être aujourd'hui la sécurité et le respect des règles partagées. Rappelant que l'autorité des professeurs doit être reconnue, M. Chirac a ainsi insisté sur le fait que l'école doit être un espace de travail et non un espace ludique. Cependant, alors que le débat sur la décentralisation pose la question éventuelle de la délégation aux régions de l'enseignement, M. Chirac, tout en appelant à plus de « souplesse et de pragmatisme dans la gestion du système éducatif », s'est prononcé pour le maintien dans le cadre national du service public de l'éducation.

Raphaëlle Bacqué

## La mise en garde des associations de victimes de l'amiante

LES ASSOCIATIONS de défense des victimes de l'amiante mettent en garde le gouvernement, par un communiqué commun daté du 22 mai, sur des dispositions qu'ils jugent inacceptables dans le projet de décret créant le Fonds d'indemnisation des victimes de l'amiante (Fiva). Les associations reprochent notamment aux pouvoirs publics de ne pas doter de moyens propres ce fonds, dont la création a été prévue par l'article 53 de la loi de financement de la Sécurité sociale pour 2001. La gestion des dossiers serait déléguée au Fonds de garantie automobile, déjà gestionnaire du Fonds d'indemnisation des victimes d'infractions pénales, où il n'aurait cessé, selon les associations, « de manifester son hostilité aux victimes de l'amiante en multipliant les procédures dilatoires pour retarder leur indemnisation ».

DÉPÊCHE

■ INONDATIONS : les députés ont procédé, mercredi 23 mai, à la constitution de la commission d'enquête sur les inondations en France. Présidée par Eric Doligez (RPR, Loiret), elle aura pour rapporteur Jacques Fleury (PS, Somme) et devrait rendre ses conclusions à l'automne.

## La défection d'un républicain va faire basculer le Sénat américain dans le camp démocrate

James Jeffords devait annoncer, vendredi, qu'il quitte son parti pour devenir indépendant

NEW YORK

de notre correspondante

C'est, d'une certaine manière, le retour de bâton de la très étrange élection de l'automne dernier. Un sénateur, un seul, était, mercredi 23 mai sur le point de faire basculer le fragile édifice sur lequel repose l'administration Bush en faisant défection au camp républicain, ce qui aura pour effet d'offrir automatiquement au Parti démocrate la majorité au Sénat puisque, jusqu'ici, avec 50 sénateurs républicains et 50 sénateurs démocrates, le Parti républicain ne détenait la majorité que grâce à la voix du vice-président Dick Cheney.

Après vingt-quatre heures d'intense fébrilité au Capitole, d'efforts désespérés du leadership républicain pour le garder et d'une cour assidue des démocrates pour l'attirer, le sénateur James Jeffords devait, selon son entourage et l'ensemble des médias, annoncer vendredi matin depuis sa circonscription du Vermont qu'il quittait le Parti républicain pour devenir indépendant. Qualifié de « sismique » par

l'ensemble des experts washingtoniens, l'impact de cette décision devrait être considérable : elle constitue un grave revers pour le président George W. Bush, désormais contraint de gouverner sans majorité au Sénat et qui va en trouver sa tâche singulièrement compliquée, même s'il conserve une étroite majorité à la Chambre des représentants. Les tentatives républicaines, mercredi, de faire faire défection à un sénateur démocrate centriste, Zell Miller, pour restaurer l'équilibre précédent ont apparemment échoué.

Au-delà de son impact psychologique, l'abandon de James Jeffords, un homme de soixante-sept ans connu pour sa modération et sa courtoisie, va entraîner le remplacement du républicain Trent Lott par le démocrate Tom Daschle comme chef de la majorité sénatoriale ; il va aussi contraindre les présidents républicains des puissantes commissions du Sénat à céder la place aux démocrates : Ted Kennedy, par exemple, prendra la présidence de la commission sur l'éducation, et l'autre sénateur du Vermont, le démocrate

Patrick Leahy, prendra celle de la commission judiciaire. La commission judiciaire est cruciale pour la procédure de confirmation de juges à la Cour suprême et des juges fédéraux, dont M. Bush vient de nommer tout un groupe, dominé par des juges conservateurs au grand dam des démocrates.

POURQUOI CETTE TRAHISON ?

Mardi, le président Bush a invité M. Jeffords à venir le voir à la Maison Blanche pour tenter, apparemment en vain, de le faire changer d'avis. Le vice-président Dick Cheney s'y est essayé aussi, sans plus de succès. Le sénateur du Vermont a néanmoins accepté de repousser sa décision à jeudi, ce qui a notamment permis au Sénat d'adopter mercredi le projet de loi du président sur les réductions fiscales (d'un montant de 1,35 trillion de dollars sur onze ans), son premier grand chantier législatif.

Pourquoi cette trahison ? Plusieurs raisons ont été avancées. Le sénateur Jeffords fait circuler celle de la lassitude d'un républicain fon-

damentalement modéré (pro-avortement, pro-environnement et qui avait voté contre la destitution de Bill Clinton en 1999) par rapport au poids croissant de l'aile conservatrice de son parti. Mais le 6 avril dernier, M. Jeffords s'était opposé à la Maison Blanche, lors de la discussion du budget, qu'il jugeait trop maigre pour l'éducation, son secteur de prédilection. Selon les médias à Washington, M. Bush et son équipe auraient très mal pris cette incartade, et quelque temps plus tard omettaient d'inviter le sénateur du Vermont à une cérémonie à la Maison Blanche destinée à décorer le meilleur enseignant, qui se trouvait être du Vermont. C'était au tour du sénateur de prendre ombrage de cette brimade, d'autant plus que, dans le même temps, se répandait la rumeur de la révision, sur décision de la Maison Blanche, d'une convention laitière de première importance pour les producteurs de lait du Vermont. « Personne n'a cherché l'épreuve de force, a tenu à rectifier mercredi, sombre, le porte-parole de la Maison Blanche Ari Fleischer. Le sénateur Jeffords a simplement toujours été un penseur indépendant. »

Certains, comme le sénateur Warner, ont commencé à attribuer la responsabilité de ce fiasco au leadership républicain au Congrès, qui n'a rien vu venir. D'autres pensent que M. Bush aurait dû intervenir plus tôt. Pour le sénateur républicain John McCain, c'est un avertissement à retenir : « Lorsque l'on menace les gens de représailles, de vengeance et de punition parce qu'ils n'ont pas voté exactement comme on le voulait, il faut être prêt à en assumer les conséquences. »

## Sécurité : une étape vers le renforcement des pouvoirs des maires

le département et pour soumettre les objectifs ».

L'étude de l'amendement 11, qui donne au maire la faculté d'interdire aux mineurs de moins de treize ans de circuler entre minuit et 6 heures du matin, a suscité des échanges tendus. Cette mesure « risque de conduire à des bavures », a estimé Michel Dreyfus-

Schmidt (PS, Territoire de Belfort). « Que fait dehors un enfant de moins de treize ans à minuit ? », s'est exclamé M. Schosteck. « La protection de l'enfance vaut mieux que la suspicion », a plaidé M. Vaillant. En vain. L'amendement couvre-feu a été adopté.

Elie Barth

Sylvie Kauffmann



MAGAZINE MENSUEL - 20 F





**STEPHEN VIZINCZEY**  
Le feuilleton  
de Pierre Lepape page II



**RIMBAUD**  
page III



**ANNIE PROULX**  
page V



**JEUNESSE**  
page VI

**LES JEUNES  
PHILOSOPHES**  
pages VIII et IX



**PRISONS**  
Deux sociologues se penchent  
sur l'univers des condamnés  
aux longues peines et  
Jean-Marc Rouillon raconte  
son incarcération  
page XI

## La vengeance de Philip Roth

**A**près les sommets que sont *Opération Shylock* et *Le Théâtre de Sabbath* (1), deux livres éblouissants d'un écrivain en pleine maturité, qu'allait donc faire Philip Roth ? On croyait que ce créateur hanté par le double était allé aussi loin que possible dans *Shylock* en affrontant son narrateur, nommé cette fois-là Philip Roth, à un personnage qui est « un faux lui-même » et s'appelle... Philip Roth. Mais ce romancier imprévisible pouvait être plus fort encore. Il s'est mis à écrire une trilogie avec arrière-fond historique dont voici le deuxième volet, *J'ai épousé un communiste*, après *Pastorale américaine* (2) et avant *The Human Stain* (*La Tache humaine*) (3). Le premier se passe dans l'Amérique des années 1960, confrontée à sa jeunesse en révolte, et le dernier pendant le second mandat de Clinton. Quant à *J'ai épousé un communiste*, il revient sur l'après-

guerre et l'époque glaciale du maccarthysme. Ce sont des romans plutôt naturalistes, assez pesants parfois. Voilà bien l'ultime victoire de Roth, et sans doute une secrète vengeance : écrire, à plus de soixante ans (il est né en 1933) des livres pour les lecteurs qui n'aiment pas son œuvre. Et il a réussi. *Pastorale américaine* a con-

Josyane Savigneau

quis, notamment en France, un public nouveau, amateur d'un certain réalisme. Il devrait en aller de même avec *J'ai épousé un communiste*.

Quant à ceux qui ont tout lu avec passion, depuis *Goodbye, Columbus* (1959) (4), ils sont définitivement acquis à celui qu'ils tiennent pour l'un des plus grands écrivains contemporains. Même s'ils s'ennuient à la description minutieuse de la fabrication des gants en peau dans *Pastorale américaine*. Même si les démêlés du communiste Ira Ringold (devenu l'homme de radio Iron Rinn) avec les anticommunistes fanatiques de l'Amérique des années 1950 ne

parviennent pas toujours à les passionner – encore que Ira/Iron, comme ses deux prénoms l'indiquent, soit un homme en colère, un homme de fer, une brute parfois, un personnage assez singulier et inattendu dans l'œuvre de Roth. Pour ses lecteurs de toujours, comme l'observe André Bleikasten dans l'excellente introduction à Roth qu'il vient de publier dans la collection « Voix américaines » dirigée par

Marc Chénétier, « l'écriture de Roth est une écriture en ébullition, pleine de bruit et de fureur, en même temps qu'une écriture en état d'alerte, une écriture de résistance et de combat. Résistance à toutes les pesanteurs, à commencer par celles de la langue ; combat contre les inerties, les illusions et les impostures du discours social, le prêt-à-penser des idéologies, la folie meurtrière des fanatismes – toutes les formes de ce que, dans *La Tache humaine*, il appelle "la tyrannie du nous" ».

Dans cette trilogie historique, il y a sans doute, pour les vrais « rothiens », un peu trop de « nous » et pas assez du « je » magnifique de

*Avec « J'ai épousé un communiste », l'écrivain américain revient sur l'époque du maccarthysme. Deuxième volet d'une trilogie naturaliste qui devrait continuer à séduire ceux qui jusqu'alors n'aimaient guère son œuvre*

Philip Roth, menant « cette bataille jamais gagnée contre la bêtise » « avec une rageuse rudesse qui n'est qu'à lui ». Ceux qui sont arrivés à lui par *Pastorale américaine* seraient tout de même bien avisés de lire dès maintenant le *Philip Roth* d'André Bleikasten pour prendre la mesure de cet « écrivain incommode » et en finir avec une certaine naïveté. Car, comme le disait Roth à la *Book Review* du *New York Times* en mai 2000, il souhaitait désormais « débarrasser [sa] tête de tout ce sérieux ». « Je veux une autre voix pour maintenant. Pendant six mois, un an, je voudrais regarder les choses d'une autre manière. J'essaie de m'arracher à la vision sombre qu'a Zuckerman de la vie américaine. » Et le roman qui vient de paraître aux États-Unis, *The Dying Animal*, est fidèle à cette déclaration (5).

Pour l'heure, en France, lenteur de traduction oblige, c'est encore l'écrivain Nathan Zuckerman (autre double romanesque de Roth) qui parle, ou plutôt, comme dans *Pastorale américaine*, qui écoute le récit du frère de son héros. Dans *J'ai épousé un communiste*, ledit frère est un ancien professeur de Zuckerman, Murray Ringold. Dans sa jeunesse, Zuckerman a beaucoup admiré Ira, le communiste – subissant même son influence politique –, dont Murray raconte la déroute, la destruction, notamment en raison de la trahison de sa femme, lorsqu'elle a publié un livre de règlements de comptes intitulé... *J'ai épousé un communiste*. « En France, cette phrase n'a rien de scandaleux », expliquait en riant Philip Roth, venu pour une master class à Aix-en-Provence en 1999. « Aux États-Unis, I married a Communist est un titre-choc et, dans les années 1950, c'était, d'emblée, une dénonciation. »

Démonter minutieusement, froidement, brutalement aussi, les mécanismes de la trahison est l'un des propos de ce livre qu'on peut lire de trois manières au moins. Pour comprendre Ira Ringold et la situation historique de son temps. Pour retrouver la méditation de Roth sur l'identité, qui traverse toute son œuvre. Pour explorer de nouveau la vengeance personnelle de Roth contre les femmes, qui, elle aussi, est une constante chez lui. Mais ici, l'humour a déserté les lieux, contrairement à *Tromperie*, par exem-

ple (6). La dureté est au rendez-vous, et surtout le sentiment que, lorsque Roth parle de la femme de son héros, Eve, il manifeste une incompréhension totale pour ce « deuxième sexe » avec lequel il faut tenter de vivre. Quand Ira rencontre Eve Frame, une ancienne star de Hollywood qui fut mariée à une autre star dont elle a une fille, il est « ébloui ». « Il faut bien dire qu'elle était éblouissante, et que l'éblouissement a sa propre logique. » Il « croit avoir trouvé l'amour de sa vie. Et avec l'amour de sa vie, on ne va pas pinailler sur les détails ».

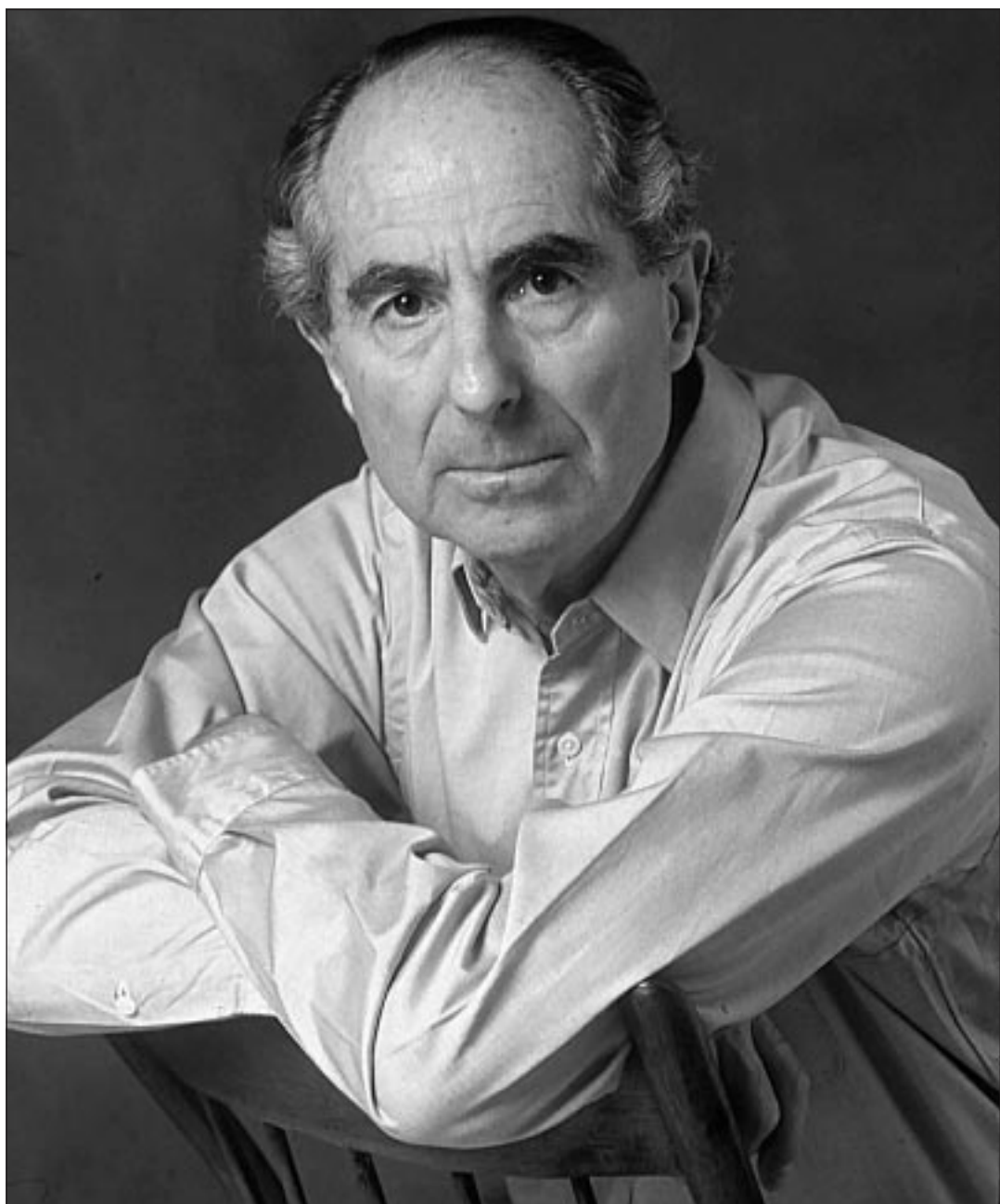
C'est avec une sorte de rage qu'est décrite la désastreuse histoire d'Ira et Eve, version noire de *La Belle et la Bête*. Cette affaire vouée d'emblée à l'échec, qui est au cœur du roman, se lit évidemment comme l'évocation terrible d'un autre couple, celui du romancier Philip Roth avec l'actrice Claire Bloom (ils se sont rencontrés en 1975, mariés en 1990 et ont divorcé en 1995). Comme l'héroïne de *J'ai épousé un communiste*, Claire Bloom (qui restera à jamais la jeune Theresa du *Limelight* de Charlie Chaplin) avait une fille musicienne que Roth ne supportait pas. Elle raconte en détails leurs rapports houleux dans un livre de mémoires, *Leaving a Doll's House* (7) que Roth a sûrement lu comme une trahison. Malheureusement pour Claire Bloom, l'écrivain, des

deux, c'est Roth, et la littérature est impitoyable. Dans le combat d'Ira et d'Eve, on retrouve le Roth de toujours, percutant, surprenant, effrayant, acharné à montrer qu'entre les hommes et les femmes rien n'est possible sauf le cycle infernal séduction-passion-lutte à mort. Une démonstration à laquelle s'emploient, de manière très ennuyeuse, beaucoup de supposés romanciers. Mais que la lucidité infernale et le style féroce de Philip Roth rendent irréfutable.

- (1) « Folio », Gallimard, n° 2937 et 3072.
- (2) « Folio » n° 3533.
- (3) A paraître chez Gallimard.
- (4) « Folio » n° 1185.
- (5) Houghton Mifflin.
- (6) « Folio » n° 2803.
- (7) Virago Press.

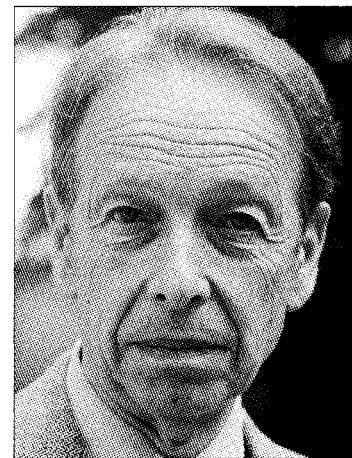
**J'AI ÉPOUSÉ UN COMMUNISTE (I Married a Communist)** de Philip Roth. Traduit de l'anglais (Etats-Unis) par Josée Kamoun, Gallimard, « Du monde entier », 406 p., 130 F [19,82 €].

**PHILIP ROTH** d'André Bleikasten. Belin, « Voix américaines », 128 p., 50 F [7,62 €].



NANCY CRAMPTON

**PHILIPPE  
JACCOTTET**



**CARNETS  
1995-1998**  
(LA SEMAISON, III)

**ET, NÉANMOINS**  
proses et poésies

**GALLIMARD**



# Le fusil de Rimbaud

L'histoire est cocasse : en 1990, la légende de Rimbaud aidant, on découvre et authentifie la maison qu'il aurait habitée lors de sa vie sinistre à Aden. Les conséquences ne se font pas attendre : restauration à grands frais du bâtiment, création d'un centre culturel français, visites de poètes, d'écrivains et de spécialistes, animations, colloques, rencontres, récitations, émotions, poésie, poésie, poésie, c'est-à-dire tourisme. Comme il devait être envoiement, en effet, d'être là, sur place, en communication médiumnique avec le grand disparu, de respirer le même air, de ressentir sa souffrance, son mystère, ses rêves. Comme il devait être doux, dans le confort, de penser à l'existence pénible d'un trieur de café entouré d'indigènes stupides, d'un trafiquant d'armes courant, sous un soleil implacable, vers la maladie et la mort.

Le spectacle a ses lois : la « maison de Rimbaud » n'attendait que ses nouveaux hôtes à l'intériorité précieuse, le Yémen devenant un coin de France et même, qui sait, une parcelle exotique de la Commune de Paris. Après l'affaire de *La Chasse spirituelle* (ce faux Rimbaud grotesque démasqué, en

Philippe Sollers

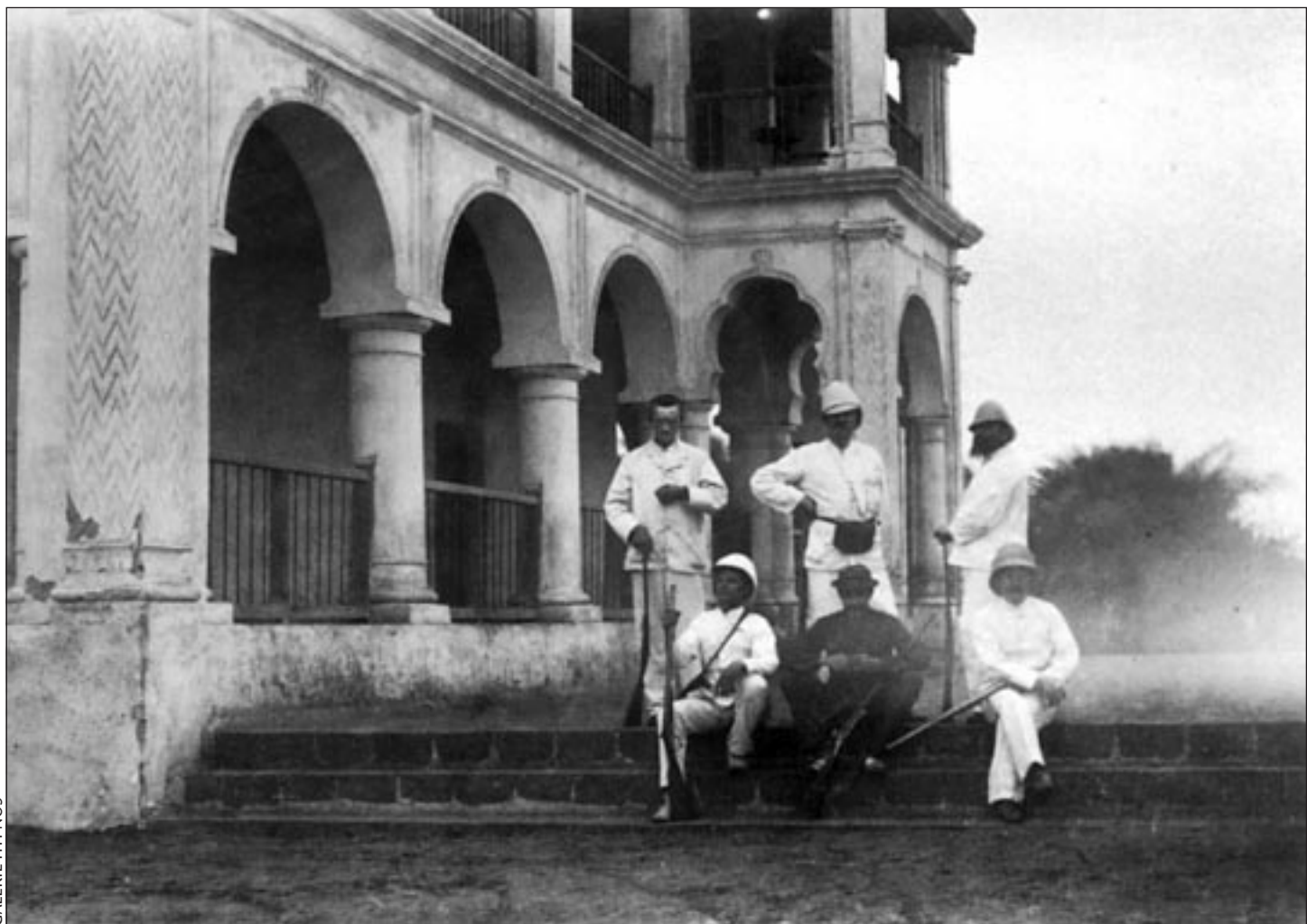
son temps, par André Breton), après le canular des *Illuminations*, envoyées sous un autre nom et refusées par toutes les grandes maisons d'édition, on tenait enfin du nouveau, du solide. Patratras, la maison de Rimbaud, construite bien après sa mort, n'était pas la sienne, et celle où il a réellement habité, non loin de là, a disparu pour laisser place, depuis longtemps, à une cage de béton moderne. L'institut culturel à vocation poétique est ainsi devenu prosaïquement un hôtel, le Rambow. Devant cette nouvelle comédie, il

Remettant en question de nombreuses légendes, dont celle de la fameuse maison à Aden, la décapante et très riche biographie de Jean-Jacques Lefrère jette une lumière singulière sur l'auteur des « *Illuminations* »

n'est pas interdit d'imaginer Rimbaud éclatant d'un petit rire sec. Surpris, lui ? Allons donc.

Ces révélations, et bien d'autres, peuvent se constater dans l'album *Rimbaud à Aden*. L'idée est lumineuse : on confronte des photos des années 1880 à celles d'aujourd'hui, on voit les paysages que Rimbaud a vus et ce qu'ils sont devenus. On débarque à Steamer Point (actuellement Tawahi), on aperçoit le Grand Hôtel de l'Univers (voilà une bonne adresse). Rimbaud pouvait contempler, si on peut dire, en face de lui un tribunal anglais et un minaret. Le minaret

est toujours là, mais le tribunal est devenu la poste centrale. Des chevaux, des chameaux ont été remplacés par des voitures. L'endroit fait semblant d'être vivable, mais écoutons plutôt ce que l'exilé travailleur raconte à sa famille le 28 septembre 1885 (l'année de la mort triomphale, à Paris, de Victor Hugo) : « *Il n'y a aucun arbre ici, même desséché, aucun brin d'herbe, aucune parcelle de terre, pas une goutte d'eau douce. Aden est un cratère de volcan éteint et comblé au fond par le sable de la mer. On n'y voit et on n'y touche donc absolument que des laves*



Rimbaud devant la maison d'Hassan Ali à Sheick-Othman vers 1880

et du sable qui ne peuvent produire le plus mince végétal. Les environs sont un désert absolument aride. Ici, les parois du cratère empêchent l'air d'entrer, et nous rôtissons au fond de ce trou comme un four à chaux. Il faut être bien forcé de travailler pour son pain, pour s'employer dans des enfers pareils ! » Rimbaud vu par son employeur Alfred Bardey : « *C'est un grand et sympathique garçon qui parle peu et accompagne ses courtes explications de petits gestes coupants, de la main droite et à contre-temps.* » Nous retrouverons ces mains tout à l'heure.

Il est impossible, ce Rimbaud. Et la nouvelle et décapante biographie de Jean-Jacques Lefrère le confirme : aucun romantisme, une tension de tous les instants, des buts financiers âpres et précis. Un témoin, Borelli, parle de lui ainsi : « *Il est infatigable. Son aptitude pour les langues, une grande force de volonté et une patience à toute épreuve le classent parmi les voya-*

geurs accomplis. » Rimbaud s'ennuie, il vit dans des « *désagréments indescriptibles* », il ne lit pas les journaux et encore moins des romans, il ne pense qu'à perfectionner son arabe pour le commerce, il n'a aucune envie de parler de sa vie passée, et si l'on se risque à l'interroger sur sa création poétique, il grogne, fait allusion à « *une période d'ivrognerie* », jette les mots « *absurde* », « *ridicule* », « *dégoûtant* », « *rinçures* ». Poète maudit, lui ? Chef d'on ne sait quelle « *écologie décadente* » s'émerveillant du sonnet des *Voyelles* ? Vous n'y pensez pas, merde à la poésie. Ces gens qui feignent de s'intéresser à lui, là-bas en France, préparent sans doute un mauvais coup, on va rappeler l'affaire de Bruxelles avec Verlaine, d'ailleurs l'armée risque de le réclamer pour son service militaire (lui le déserteur de l'armée néerlandaise à Java). Qu'on le laisse tranquille, il a son plan. Ramasser cet argent si dur à gagner (« *je*



n'ai pas de position », rentrer un jour, bien qu'il soit trop habitué à « *la vie errante et gratuite* » et aux climats chauds (« *je mourrais en hiver* »), se marier (« *mais il faudrait que je trouve quelqu'un qui me suive dans mes pérégrinations* »), avoir un fils à instruire pour qu'il devienne « *ingénieur* », bref surtout pas de littérature. De toutes façons, l'expérience est faite : personne n'a rien compris à *Une saison en enfer* et aux *Illuminations*, dans un siècle ou deux il en sera peut-être de même, ah bon on achète très cher les manuscrits maintenant, ça alors ! Il faut aller vite, ramasser ce qui peut l'être, s'en aller, mais quand ? Tentons une caravane de fusils. Un Italien, Ferrandi, voit partir Rimbaud : « *Grand, décharné, les cheveux grisonnants sur les tempes, vêtu à l'européenne, mais fort sommairement, avec des pantalons plutôt larges, un tricot, une veste ample, couleur gris-kaki, il ne portait sur la tête qu'une petite calotte, également grise, et bravait le soleil torride comme un indigène. Bien que possédant un petit mulet, il ne le montait pas pendant les marches, et, avec son fusil de chasse, il précédait la caravane, toujours à pied.* »

Le fusil de Rimbaud, le voici photographié, contre toute attente, dans un cliché de groupe à Sheick-Othman, sorte d'oasis non loin d'Aden. On est dans une belle propriété aujourd'hui en ruine, six personnages coloniaux sont rassemblés avant le déjeuner sur un perron. L'un d'eux détonne aussitôt par son attitude : c'est Rimbaud. Événement surréaliste : au moment même où on se trompait de « maison » à son sujet, une photo inconnue, la seule prise par on ne sait qui, ressurgit comme pour se moquer de toutes les animations culturelles. Les cinq coloniaux sont très contents d'être photographiés, ils posent, ils friment, ils s'exhibent avec leurs armes comme au retour d'une chasse. Le sixième est dans une étrange rigidité : en blanc, la main droite posée sur le canon de son fusil (comme s'il s'agissait d'une canne, mais, contrairement à ce qu'on peut lire aujourd'hui dans *La Quinzaine littéraire*, ce n'est pas une canne), la main gauche ramenée sur la poitrine, dans un geste qui évoque l'égrènement (argent, cha-pelet). Le regard fuit l'objectif. Rim-

baud dit muettement quelque chose. D'abord : je n'ai rien de commun avec ces zozos. Ensuite, quoi ? Le maintien est pacifique, en retrait, concentré, presque liturgique. On dirait un officiant se présentant à l'autel avec un encensoir invisible. Drôle de message voulu, drôle de messe entre lui et le négatif. On pense à cette phrase d'une de ses lettres : « *Je me porte bien, mais il me blanchit un cheveu par minute.* » Et aussi : « *On massacre, en effet, et on pille pas mal dans ces parages... Je jouis du reste, dans le pays et sur la route, d'une certaine considération due à mes procédés humains. Je n'ai jamais fait de mal à personne. Au contraire, je fais un peu de bien quand j'en trouve l'occasion, et c'est mon seul plaisir.* »

On pense encore à cette déclaration adressée à la litanie du malheur humain comme à la propagande doloriste à la mode dans les pays riches : « *Ceux qui répètent à chaque instant que la vie est dure devraient passer quelque temps par ici apprendre la philosophie.* » Déjà, dans *Une saison* : « *La marche, le fardeau, le désert, l'ennui et la colère.* »

On ne tue pas, on ne massacre pas, on ne pille pas. Les poètes sont gentils, mais ils ne font pas le poids, il leur manque un fusil, en quelque sorte. Verlaine adore sans doute Rimbaud, mais ne voit dans un premier temps que des « *choses charmantes* » dans les *Illuminations*. Finalement, c'est Alfred Bardey, l'employeur, qui a le mieux observé ce passant considérable : « *Sa charité, discrète et large, fut probablement une des bien rares choses qu'il fit sans ricaner ou crier à l'écœurement.* »

**ARTHUR RIMBAUD**  
de Jean-Jacques Lefrère.  
Fayard, 1 240 p., 290 F (44,21 €).

**RIMBAUD À ADEN**  
de Jean-Hugues Berrou, Pierre Leroy, Jean-Jacques Lefrère.  
Fayard, 168 p., 190 F (28,97 €).

## Entre réalité biographique et légende

Après les travaux de Pierre Brunel, Pierre Petitfils ou encore Alain Borer, pour n'en citer que quelques-uns, Jean-Jacques Lefrère explique les raisons qui l'on conduit à entreprendre une nouvelle biographie de Rimbaud

« *Jean-Jacques Lefrère, après avoir travaillé sur Isidore Ducasse [Lautréamont] Fayard, 1998, sur Rodolphe Darzens (Fayard, 1998), vous publiez une énorme biographie d'Arthur Rimbaud, qui détaille, avec un même luxe de précisions, toutes les "périodes" de la vie du poète : de sa naissance à Charleville à sa mort à Marseille, en passant par Douai, Paris, Bruxelles, Londres, Stuttgart, Vienne, Batavia, Hambourg, Chypre, Aden, Harar, etc. Comment avez-vous été amené à vous lancer dans une telle entreprise ?*

— Il était tentant d'utiliser certains documents peu connus, conservés notamment dans des collections privées, et récemment accessibles – je pense aux autographes des collections de Jean Hugues ou de Jacques Guérin –, tentant aussi de chercher à vaincre un a priori : « il n'y a plus rien à découvrir sur Rimbaud ». C'était faux, et cela reste faux : il reste à découvrir sur Rimbaud. Mais ma principale motivation a été la curiosité, le désir de savoir s'il existait un décalage entre la réalité biographique et les mythes et légendes, d'un lyrisme qui m'a toujours paru un peu épais, pour ne pas dire suspect, qui courent depuis un siècle sur ce poète, avec un singulier renforcement depuis le centenaire de sa disparition, en 1991. Et sur ce décalage, je n'ai pas à me plaindre, j'ai été servi.

— *Vous avez réuni une documentation très importante et souvent inédite, qui rectifie certaines erreurs ou abus du passé, concernant en particulier les relations du poète avec sa famille et ses contemporains. Est-ce uniquement pour "nettoyer" le portrait de Rimbaud de toutes les légendes accumulées que vous avez entrepris cette nou-*

velle biographie, qui vient après les travaux déjà impressionnants de Pierre Brunel, Enid Starkie, Pierre Petitfils, Alain Borer, Jean-Luc Steinmetz, Claude Jeancolas ?

— Pas uniquement, mais il y a eu un peu de ça, en effet. Cela dit, les travaux de Petitfils en leur temps et ceux de Brunel aujourd'hui sont loin d'être négligeables. Dans ma démarche, j'ai bien sûr pris en compte les travaux de mes prédécesseurs, mais dire que je leur ai accordé une confiance aveugle serait exagéré. Oui, exagéré... En fait, j'ai plutôt cherché à privilégier le recours aux archives publiques ou privées, aux vieux catalogues de libraires, à l'enquête sur place et à la confrontation des témoignages recueillis auprès des contemporains de Rimbaud. Je n'avais d'ailleurs pas le choix : ne disposant que de mes loisirs pour ces recherches et ces lectures, il me fallait aller à l'essentiel. Dans ce cas, un biographe fait appel à son imagination, à ses contacts auprès des autres chercheurs, à ses ficelles. Ensuite, la mise en ordre des éléments, la synthèse, la rédaction, c'est peu de chose, et c'est un plaisir.

— *Vous donnez l'impression d'avoir tout lu, tout décrit, tout mis en relation. Mais "la" biographie exhaustive et définitive, de Rimbaud comme de tout autre, est-elle possible ?*

— Naturellement pas, mais la publication échelonnée dans le temps de tant de biographies de Rimbaud – presque une dizaine en vingt ans – tient à plusieurs paramètres : le premier, bien sûr, c'est cette fascination que continuent à exercer de par le monde l'œuvre et l'aventure humaine de Rimbaud ; il y a aussi que certaines biographies ont donné au lecteur le

sentiment d'en apprendre plus sur le biographe que sur son personnage, tandis que d'autres présentaient un Rimbaud qu'on aurait dit vu par un metteur en scène d'Hollywood des années 1950, Verlaine tirant un coup de revolver sur Rimbaud à la suite d'un malentendu sur un point de prosodie, etc. Il y a enfin que le genre biographique a évolué. Il est devenu plus exigeant, plus près du document, il rejette les dialogues reconstitués ou la paraphrase de la biographie précédente. Personnellement, entre le *Baudelaire* de M. Pichois et celui de M. Troyat, mon choix est fait depuis longtemps.

— *Y a-t-il, pour un biographe comme vous, un échange qui se noue avec les lecteurs, après la publication ? Aimez-vous que vos lecteurs vous écrivent pour contester, enrichir, discuter vos assertions et analyses ?*

— Disons qu'une lettre que j'aimerais bien recevoir pourrait être : « *Cher Monsieur, j'ai lu votre biographie de Rimbaud, que j'ai trouvée bien longue, mais si cela vous intéresse, je mets à votre disposition un manuscrit inédit de ce poète, intitulé *La Chasse spirituelle*, et que je tiens de mon grand-père, lequel avait connu untel, etc.* » Malheureusement, on reçoit plutôt des lettres du genre : « *Votre biographie comporte à la page 832, note 4, cinquième ligne, une erreur qui dépare l'ensemble ; vous affirmez que Jules-André Mouton est né le 10 août 1832 à Pamiers, fils d'un berger prénommé Robert. C'est tout à fait faux ; c'était le 9 août, comme l'indique l'extrait d'acte d'état-civil dont je joins une copie, etc.* » C'est souvent réduit à cela, l'échange du biographe avec ses lecteurs.

— *Vous publiez également, avec Jean-Hugues Berrou et Pierre Leroy, un étonnant album qui regroupe des photographies anciennes, Aden au temps de Rimbaud – qui figure sur l'une d'elles –, et des photos contemporaines en noir et blanc, mises en perspective par Jean-Hugues Berrou. On y apprend que la maison inaugurée en 1991 n'était pas la maison Bardey, où Rimbaud vécut dès son arrivée à Aden en 1880. Plus largement : qu'avez-vous pensé des diverses formes qu'a prises la commémoration du centenaire de la mort du poète ?*

— Grâce à cet ensemble de vieilles photographies qui appartiennent aujourd'hui à la collection de Pierre Leroy, Jean-Hugues Berrou a pu retrouver les maisons d'Aden qui ont eu leur place dans le séjour de Rimbaud dans cette ville, comme la factorerie de César Tian, qui fut le dernier employeur de l'ancien poète, ou la maison d'Hassan Ali à Scheik-Othman, où Rimbaud a un jour posé devant le photographe, le fusil à la main. Quant à la maison Bardey, elle a disparu au profit d'une construction nouvelle alors que la demeure identifiée il y a quelques années comme l'"authentique maison de Rimbaud" n'a été construite qu'après 1900, le poète étant mort depuis longtemps. Les inventeurs de « lieux de mémoire » n'ont pas de chance avec Rimbaud : la maison de Harar que l'on présente comme celle de Rimbaud n'existait pas de son temps. Quant aux plaques posées à Chypre ou à Stuttgart, elles n'ont pas été posées sur la bonne maison. Dites, ce ne sont pas des choses à révéler à trois ans du cent cinquantième de la naissance de Rimbaud...

Propos recueillis par Claire Paulhan

[ b | s ]

**RICARDA HUCH**

**LE DERNIER ÉTÉ**

« Un récit qui dit la fragile somptuosité d'un été où rivalisent la beauté des femmes et l'exubérance des fleurs. »

**MICHEL GAZER, Télérama**

*Viviane Hamy*















## Un repli inquiétant

Alain Renaut s'interroge  
sur le conformisme de l'institution

« Alain Renaut, vous êtes directeur de l'UFR de philosophie de l'université Paris-IV. Qu'est-ce qui vous frappe le plus dans la jeune philosophie française d'aujourd'hui ?

– Difficile d'appréhender avec si peu de recul ce qui n'est qu'à distance d'une moitié de génération. J'enregistre néanmoins, depuis le début des années 1990, une tendance forte à la re-historicisation du travail philosophique. On trouve ainsi de jeunes chercheurs très savants, dont les travaux sont plus pointus que novateurs dans leurs modes d'approche et dans leurs objets. L'institution contribue largement à ce repli. Cette évolution entretient certes une tradition philosophique bien française : celle des historiens de la philosophie. Mais elle a aussi ses revers négatifs, notamment une fermeture des jeunes philosophes au public, aux exigences de la communication et aux questions que l'époque nous adresse. Ce conformisme institutionnel et ce splendide isolement de la philosophie me semblent problématiques.

– Entre votre parcours et celui qu'ils amorcent, quelles différences majeures observez-vous ?

– Je suis frappé de constater à quel point les trajectoires se sont modifiées. A quel point aussi la dissociation de la légitimation universitaire du philosophe et de sa reconnaissance publique s'est creusée au cours des dernières années. Les « jeunes philosophes » de 1985 avaient souvent acquis une certaine visibilité dans l'espace public en publiant des essais chez des éditeurs généralistes. Beaucoup étaient alors professeurs au lycée, et ils ne se sont intégrés à l'Université qu'une fois leur identité philosophique constituée : la thèse était pour nous une étape, parmi d'autres, sur ce parcours. Aujourd'hui, le trajet s'est inversé. Les philosophes qui entrent dans la carrière sont avant tout soucieux de mener à bien leur thèse de doctorat et de publier, concurrence oblige, des études minutieuses et non compromettantes dans des revues « scientifiques ». Le travail de deuil, qui permet à certains d'entre eux, en les éloignant de ce moment inaugural, de construire une pensée propre et de choisir leurs objets de réflexion ne commence qu'après, et est d'autant plus difficile.

» Dans ce contexte, la prise de position dans un débat un peu

public, voire la polémique intellectuelle qui permet de faire apparaître quel type de philosophe on veut être, trouvent malaisément une place : il faut d'abord ne pas être marginalisé par l'institution, et éviter à tout prix un passage dans l'enseignement secondaire, qu'on croit devoir identifier à un échec. Les allocations de recherche, les postes d'assistants moniteurs normaux facilitent ce transit direct de l'École normale supérieure à l'université. Cette situation est plus confortable pour les individus : elle ne favorise cependant ni l'ouverture de la philosophie sur le monde extérieur, ni la confrontation avec les sciences humaines autour de problématiques pourtant communes.

– Les frontières entre les principales « familles » philosophiques se sont-elles redessinées ?

– Les trois groupes dominants n'ont guère changé en vingt ans : d'un côté, les phénoménologues, héritiers plus ou moins cryptés du courant heideggerien ; de l'autre, un peu plus installés que naguère, les tenants de la philosophie analytique ; enfin, les philosophes du politique ou de la raison pratique. Des cloisonnements hermétiques et stérilisants tendent à séparer ces camps, entre lesquels les conflits ont reculé, mais au prix d'une superbe ignorance réciproque, chacun ne se souciant que de son pré carré. Cette évolution est préoccupante. La compétence spécialisée s'accroît, mais les espaces de discussion disparaissent, à l'intérieur de la philosophie française et avec le monde extérieur. Dans cette logique de fermeture, le risque est grand de voir se profiler une philosophie autolégislatrice qui ne s'adresserait plus qu'à elle-même. »

Propos recueillis par  
Alexandra Laignel-Lavastine

★ Alain Renaut a récemment publié *Alter Ego. Les paradoxes de l'identité démocratique* (en collaboration avec Sylvie Mesure, Aubier, 1999) et dirigé *Histoire de la philosophie politique*, en 5 tomes (Calmann-Lévy, 1999).

★ Repères antérieurs  
– « A quoi pensent les philosophes ? Interrogations contemporaines », *Autrement* (n° 102, nov. 1988, 259 pages).

– « La philosophie qui vient. Parcours, bilans, projets », *Le Débat* (n° 72, nov.-déc. 1992).

## Choisir la philo: le témoignage des étudiants

● « Si la philosophie n'est pas critique, elle perd toute raison d'être ! »

– Sophie Dreyfus, 26 ans, DEA à Paris-VIII :

« J'ai choisi la philosophie car c'est le fondement de toute réflexion possible. Je m'intéressais à la littérature, mais pour moi, faire des lettres, c'était encore rester à la surface des choses – même si aujourd'hui je sais qu'il y a un éloge à faire de la surface. La philosophie, c'est d'abord quelque chose de dialectique qui me permet de retrouver ce qui se passe dans le monde comme dans ma propre vie. Mais c'est surtout un moyen de ne pas accepter le réel comme un donné : parmi ceux qui m'ont secoué, il y a Spinoza, Marx et Nietzsche, et à mes yeux, si la philosophie n'est pas critique, elle perd toute raison d'être ! Elle doit mettre en question le monde tel qu'il est, et redonner sens à des mots qui ont été vidés de leur substance, « citoyenneté » par exemple. C'est pourquoi je suis gênée quand la philosophie est enseignée comme un savoir doctrinaire sans prise sur la réalité. Récemment, j'ai assisté à la projection d'un cours de Deleuze sur la mort chez Spinoza : voilà vraiment quelqu'un qui nous parle, et pas un simple chapitre de manuel !

Tout est peut-être faussé par le système des concours et son effet de bachotage : en sortant de l'agrégation, j'avais l'impression d'être un petit bout d'encyclopédie ambulante. Aujourd'hui, rares sont les philosophes vivants qui enseignent ce qu'ils ont à dire eux-mêmes, et très peu de contemporains sont étudiés à l'uni-

versité : finalement, on peut très bien réussir son agrégation sans avoir lu une ligne de Rancière ou de Derrida, et même de Foucault ou de Benjamin ! »

● « La philosophie, c'est une générosité. »

– Robin Vernois, 21 ans, licence à Paris-X :

« Après une khâgne, de l'histoire de l'art et une licence d'histoire, je me suis orienté vers la philosophie parce qu'elle représente la discipline la plus ouverte, celle qui vit de se nier elle-même comme territoire délimité. A partir de thèmes qui m'intéressent tout particulièrement, comme l'esthétique ou la mémoire, je suis venu à la philo grâce à la lecture de Proust ou de Merleau-Ponty, et ce que j'aime sentir, c'est que la philosophie se nourrit de domaines qui lui sont extérieurs, classés dans les autres rayons de la FNAC ; c'est une discipline qui montre qu'il n'y a aucune discipline : elle ouvre les portes et casse les barrières pour ouvrir le chemin à une pensée chamboulante.

A la limite, le mot « philosophe » n'a vraiment sa place que sur une fiche de paye, un peu comme technicien de surface, car notre idéal, c'est que tout le monde soit philosophe. A mes yeux, la philosophie, c'est donc cette générosité née au fil des rencontres, et c'est pourquoi ceux qui amènent le plus d'air frais sont aussi ceux qui prennent des chemins de traverse : il n'y a qu'à voir le souffle apporté par la psychanalyse, ou encore l'œuvre de Walter Benjamin, incarnation parfaite du touche-à-tout. A mille lieues du philosophe rangé,

rabougri, on a un homme intégral qui réfléchit, et ça éclate de partout ! »

● « Kantien, marxiste ou sartrien... c'est terminé ! »

– Julie Evrard, 22 ans, Ecole normale supérieure (Lyon, 2<sup>e</sup> année) :

« Outre l'aspect jouissif de la pensée conceptuelle, la philosophie, c'est d'abord une façon de se détacher du donné pour lui donner sens, et poser des questions de droit plutôt que des questions de fait. Elle permet de théoriser des engagements pratiques, mais au sens non idéologique du terme, sans dogmatisme : ainsi, très marquée par la pensée d'inspiration kantienne de Jean-Pierre Füssler, mon professeur de khâgne au lycée Fustel-de-Coulanges de Strasbourg, j'éprouve un intérêt particulier pour la philosophie morale et politique. Mais cet attachement au sujet kantien ne m'empêche pas de prendre en compte la perspective marxiste et le fait qu'on soit déterminé historiquement, si bien que je n'ai pas du tout l'impression de m'inscrire dans un courant de façon unilatérale. Il fut un temps où on était kantien, marxiste ou sartrien, mais aussi Rousseau et Heidegger ou encore Habermas, tous me donnent à penser. Impossible de trancher. Je n'ai pas trouvé la philosophie qui solutionne tout ! »

● « Un champ de ruines. »

– Sylvain Duforet, 26 ans, DEA à Paris-I :

« La philosophie, pour moi, c'est les vacances de la vie, l'expérience d'une temporalité de la pensée qui

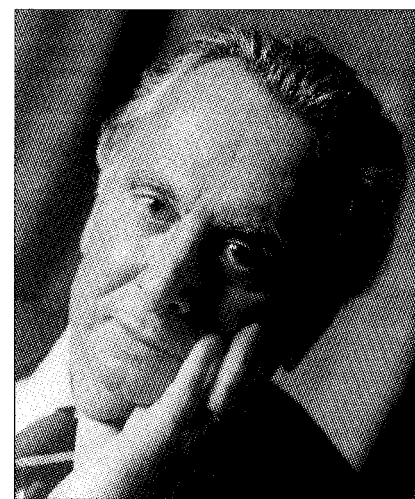
nous délivre de l'ordinaire des occupations. Je me souviens encore de mon enthousiasme après un cours de mon professeur au lycée Molière, M. Bonnet, sur l'esthétique transcendantale de Kant. J'ai découvert qu'il était possible de parler de réalités qui touchent au plus près notre existence (l'espace, le temps, la sensibilité), de façon aussi rigoureuse qu'en mathématiques, mais tout autrement qu'en mathématiques ! Par la suite, les dialogues platoniciens sont devenus pour moi l'exemple le plus abouti de cette utilisation inouïe du langage.

Or ce qui me frappe aujourd'hui, c'est précisément l'absence de dialogue, puisque deux positions inconciliables semblent se partager le paysage philosophique : en gros, les partisans de la philosophie analytique, d'un côté, et ceux de la phénoménologie, de l'autre. Bref le plus grand écart dans la manière de poser les problèmes. Et ces deux écoles prétendant reprendre la totalité du questionnement philosophique, une telle prétention conduit à transformer le paysage en champ de bataille, voire en champ de ruines. Ainsi, en dépit de toutes les rengaines sur un prétendu « retour » de la philosophie, je ressens pour ma part une sorte de mauvaise conscience, une inquiétude fondamentale qui porte non plus sur ces grandes questions classiques que sont la vérité, l'expérience ou Dieu, mais sur le sens même de la démarche philosophique. La figure du philosophe est toujours là, mais on ne croit plus à la philosophie. »

Propos recueillis par  
Jean Birnbaum

ILLUSTRATION STANISLAS BOUVIER

PIERRE  
HEBEY



LE GOÛT  
DE L'INACTUEL 2

Nouvelles coquecigues

GALLIMARD



